



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 18.5.2026
COM(2026) 246 final

ANNEX

ANNEXES

de la

Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

**modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de
l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Slovaquie**

{SWD(2026) 131 final}

ANNEXE

SECTION 1 : RÉFORMES ET INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉSILIENCE

1. Description des réformes et des investissements

Élément 1: Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques

L'objectif du volet «sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques» du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de contribuer directement à la réalisation des objectifs en matière de changement climatique à l'horizon 2030. Selon le plan national slovaque en matière d'énergie et de climat, la réalisation des objectifs climatiques nécessite une transition significative vers les sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique slovaque.

Dans ce contexte, ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à soutenir un déploiement plus rapide des investissements dans les énergies renouvelables. Compte tenu de cet objectif, les réformes doivent moderniser le marché slovaque de l'électricité et créer un environnement législatif approprié. Les modifications législatives amélioreront en particulier l'accès des nouveaux acteurs du marché, renforceront la certitude et la confiance dans les mesures de soutien de l'État et amélioreront l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique slovaque. L'aide à l'investissement est destinée à accroître les capacités des nouvelles sources d'énergie renouvelables ainsi qu'à réhabiliter les installations renouvelables existantes, y compris la modernisation du biogaz, la transformation des installations de production d'électricité à partir de biogaz en centrales au biométhane et en centrales hydroélectriques. Les investissements visant à accroître la flexibilité du réseau électrique comprennent un soutien aux nouveaux stockages de batteries, y compris les solutions à base d'hydrogène, ainsi qu'à l'augmentation de la capacité d'équilibrage électrique des installations hydroélectriques.

Ce volet comprend deux réformes et trois investissements.

Ces mesures contribuent à la réalisation de l'objectif de transition écologique et de neutralité climatique, ainsi qu'au respect des engagements pris par la Slovaquie dans son plan national en matière d'énergie et de climat. Ce volet renforce l'autonomie stratégique et la sécurité de la Slovaquie en augmentant la part des sources d'énergie nationales, étant donné que les importations en provenance de pays tiers représentent une part importante de sa consommation. Les investissements s'ajoutent à la création d'emplois au niveau local, y compris pour le secteur des PME.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les investissements et les réformes contribuent à donner suite à la recommandation par pays transmise à la Slovaquie en 2020, sur la nécessité de «concentrer les investissements sur les transitions numériques

vertes, en particulier sur la production et l'utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources» (recommandation par pays 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité

L'objectif de la réforme est d'améliorer le cadre juridique du marché slovaque de l'électricité en modifiant la loi 251/2012 Rec. sur l'énergie et la loi 250/2012 Rec. sur la réglementation dans les industries de réseau conformément aux exigences de la directive 2019/944. En outre, la structure juridique adaptée facilite les nouvelles activités et l'accès des participants au marché de l'électricité (communautés énergétiques, agrégateur, autoconsommateur, stockage de l'électricité), tout en augmentant la flexibilité globale du système électrique et en améliorant les possibilités de raccordement des nouvelles énergies renouvelables au réseau slovaque.

Cette réforme prévoit également (au titre de l'étape 2) une mesure visant à libérer les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique national, facilitée par l'augmentation de la capacité du profil d'interconnexion électrique entre la Slovaquie et la Hongrie.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables

L'objectif de la réforme est de promouvoir le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelables. Les nouvelles modifications législatives créeront des mécanismes de soutien efficaces pour accroître la part des énergies renouvelables dans le secteur des transports, de l'électricité et du chauffage. Le cadre juridique est modifié par la modification des lois 309/2009 Rec. sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et 657/2004 Rec. sur l'énergie thermique.

La réforme comprend également l'adoption d'un plan de mise aux enchères à long terme pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables. Cette mesure contribue à une meilleure prévisibilité de la capacité totale installée en matière d'énergies renouvelables, en créant un environnement d'investissement plus favorable pour les investisseurs privés.

En outre, la réforme intègre l'adoption de régimes d'investissement en faveur des sources d'électricité renouvelables. Le ministère de l'économie adopte un système d'enchères pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables (lien vers l'investissement 1, volet 1) et des régimes d'aide aux investissements dans le rééquipement (lien vers l'investissement 2, volet 1) et dans le renforcement de la flexibilité du système électrique (lien vers l'investissement 3, volet 1). Les politiques d'investissement des régimes sont strictement conformes à la législation environnementale tant de l'UE que des États membres, ainsi qu'aux orientations techniques concernant les activités et les entreprises bénéficiant d'un soutien qui ne sont pas significatives (2021/C58/01). Seuls les investissements dans l'hydroélectricité qui sont conformes à l'acquis de l'UE sont soutenus par le plan slovaque pour la reprise et la résilience.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 1: Construction de nouvelles sources d'électricité renouvelables

L'objectif de cette mesure est de soutenir le déploiement d'investissements dans de nouvelles sources d'électricité renouvelables. Cette mesure fait suite à la création d'un régime de soutien dans le cadre de la réforme 2.

Cette mesure consiste à fournir de nouvelles capacités de production induites par de nouvelles sources d'énergie renouvelables connectées au réseau.

Investissement 2: Modernisation des sources d'énergie renouvelables existantes (repowering)

L'objectif de cette mesure est de prolonger la durée de vie technologique, d'améliorer et d'accroître l'efficacité des capacités existantes en matière de sources d'énergie renouvelables (repowering). Cette mesure fait suite à la création d'un régime de soutien dans le cadre de la réforme 2.

Cette mesure consiste à rénover les stations de production de biogaz, à transformer les installations de production d'électricité à base de biogaz en installations de production de biométhane et en installations de production d'hydroélectricité.

Investissement 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques pour une plus grande intégration des énergies renouvelables

L'objectif de cette mesure est d'accroître la flexibilité du réseau électrique slovaque. Cette mesure fait suite à la création d'un régime de soutien dans le cadre de la réforme 2.

Cette mesure consiste à soutenir les installations de stockage d'électricité ou à augmenter la capacité d'équilibrage de l'électricité dans les centrales hydroélectriques.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques – Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Étape	Réforme du marché de l'électricité	Entrée en vigueur des modifications législatives apportées à la loi sur l'énergie et à la loi sur la réglementation dans les industries de réseau				T4	2022	Le cadre juridique est modifié par la modification de la loi 251/2012 Rec. sur l'énergie et de la loi 250/2012 Rec. sur la réglementation dans les industries de réseau afin de transposer la directive 2019/944. En outre, le cadre juridique actualisé facilite les nouvelles activités et l'accès des participants au marché de l'électricité (communautés énergétiques, agrégateur, autoconsommateur, stockage de l'électricité), tout en augmentant la flexibilité globale du système électrique et en améliorant les possibilités de connexion de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										nouvelles sources renouvelables au réseau slovaque.
2	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques – Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Étape	Libération des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité à l'intérieur du réseau électrique slovaque	Déclaration publique conjointe du ministère de l'économie et du gestionnaire de réseau de transport slovaque Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s.				T2	2021	Le ministère slovaque de l'économie et le gestionnaire de réseau de transport d'électricité slovaque Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s. déclarent la levée des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique slovaque et une augmentation de la capacité de raccordement des sources renouvelables au réseau. La mesure

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										est facilitée par l'augmentation de la capacité nette de transfert des interconnexions de transport avec la République de Hongrie.
3	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques – Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables	Étape	Cadre pour soutenir les investissements dans de nouvelles sources d'énergie renouvelables	Entrée en vigueur des modifications législatives apportées à la loi sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et à la loi sur l'énergie thermique. Adoption d'un plan de mise aux enchères à long terme par le ministère de l'économie Adoption de programmes d'investissement par				T4	2022	Les modifications législatives créent des mécanismes de soutien pour accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans le secteur des transports, de l'électricité et du chauffage. Le cadre juridique est modifié par la modification des lois 309/2009 Rec. sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et 657/2004 Rec. sur l'énergie thermique.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				le ministère de l'économie pour la promotion de nouvelles sources d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (définis dans l'investissement 1), d'investissements en faveur du rééquipement (définis dans l'investissement 2) et d'investissements visant à accroître la flexibilité du système électrique (définis dans l'investissement 3)						Le ministère de l'économie adopte un plan de mise aux enchères à long terme pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables, contribuant ainsi à une meilleure prévisibilité de l'augmentation de la capacité des nouvelles capacités d'énergie renouvelable. Le ministère de l'économie adopte le nouveau système d'enchères pour les nouvelles sources d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (défini dans l'investissement 1), les régimes d'aide aux investissements dans le rééquipement (définis dans l'investissement 2) et le renforcement de la flexibilité du système

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										électrique (défini dans l'investissement 3). Les régimes détaillent les critères d'éligibilité des entreprises bénéficiant d'un soutien, en veillant au respect de l'acquis environnemental national et de l'UE ainsi que des orientations techniques DNSH (2021/C58/01) des activités et/ou entreprises bénéficiant d'un soutien, tout en augmentant les nouvelles capacités en matière d'énergies renouvelables, comme indiqué dans les objectifs correspondants (pour les investissements 1, 2 et 3). Les projets relatifs à la biomasse se traduisent par des mises à niveau des stations de biogaz

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										permettant de réduire d'au moins 80 % les émissions de GES par rapport à la méthode de réduction des émissions de gaz à effet de serre et au comparateur définis à l'annexe VI de la directive (UE) 2018/2001, conformément aux conditions découlant du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. En cas de transformation en installations produisant du biométhane, les réductions des émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à au moins 70 % par rapport à la méthode de réduction des émissions de gaz à effet de serre et au comparateur de combustibles fossiles

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										figurant à l'annexe VI de ladite directive. Les projets relatifs à la biomasse et au biométhane sont durables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les énergies renouvelables (REDII). Seuls les investissements dans l'hydroélectricité qui sont conformes à l'acquis de l'UE seront soutenus.
4	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques – Investissement 1: Construction de nouvelles sources	Objectif	Nouvelle capacité de production d'énergie renouvelable		MW	0	95	T2	2026	Au moins 95 MW de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable sont raccordés au réseau dans le cadre du régime d'aide de la mesure. Une copie de l'essai fonctionnel de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	d'électricité renouvelables									la nouvelle source d'électricité (indiquant la capacité installée en MW et le type de source d'énergie renouvelable) et de l'accord de raccordement au réseau de distribution doit être fournie. Le régime d'aide prend la forme d'enchères pour l'aide à l'investissement en faveur de nouvelles sources d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (telles que mises en œuvre dans le cadre de la réforme 2), à l'exception de l'hydroélectricité.
5	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques –	Objectif	Modernisation de la capacité des sources d'énergie renouvelables		MW	0	80	T2	2026	Au moins 80 MW de capacité modernisée (réalimentation) pour la production d'électricité

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Investissement 2: Modernisation des sources d'énergie renouvelables existantes (repowering)									renouvelable ou la production de biométhane sont raccordés aux réseaux.
6	1 – Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques – Investissement 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques pour une plus grande intégration des énergies renouvelables	Objectif	Augmentation cumulée de la capacité des installations augmentant la flexibilité des systèmes énergétiques		MW	0	121.8	T2	2026	Les installations soutenues par le régime (telles que mises en œuvre dans le cadre de la réforme 2) doivent entrer en service, ce qui se traduit par une augmentation d'au moins 121,8 MW des capacités de stockage d'électricité. Les technologies soutenues comprennent de nouveaux systèmes de batteries ou l'électrolyse, ou une augmentation de la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										L'aide à l'investissement dans la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques ne dépasse pas 12 000 000 EUR au titre de la mesure.

Élément 2: Rénovation de bâtiments

Selon le plan national slovaque en matière d'énergie et de climat et la stratégie de rénovation à long terme pour les bâtiments, la réalisation des objectifs de réduction des émissions de l'UE à l'horizon 2030 et 2050 nécessite un changement significatif de la mise en œuvre de la rénovation partielle à moyenne (30-60 % d'économies d'énergie primaire) et profonde (plus de 60 %) des bâtiments.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à réduire la consommation d'énergie en poursuivant une rénovation complète des maisons familiales, des bâtiments publics historiques et des bâtiments classés. Il combine des mesures visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments en réalisant au moins 30 % des économies d'énergie primaire avec des mesures visant à favoriser l'adaptation au changement climatique (telles que l'installation de toitures vertes, d'un système de rétention d'eau). Le volet contribue aux objectifs climatiques et environnementaux, tout en stimulant la reprise et la compétitivité du secteur de la construction en créant davantage d'emplois, en particulier pour les PME au niveau local.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet comprend 3 réformes et 2 investissements.

Ces investissements et réformes contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité de «axer la politique d'investissement sur l'efficacité énergétique» (recommandation par pays no 3/2019) et de «axer les investissements sur la transition écologique» (recommandation par pays no 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: L'harmonisation des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales.

L'objectif de la réforme est de cartographier, d'aligner et de regrouper différents régimes d'aide, d'uniformiser et de rationaliser le processus de rénovation et d'inciter les propriétaires à mettre en œuvre un éventail plus large de mesures de rénovation. La conception des régimes d'aide, des critères et des conditions ainsi que les étapes de mise en œuvre sont décrites dans le plan de mise en œuvre qui doit être publié par l'Agence slovaque pour l'environnement au plus tard le 30 septembre 2022. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et en temps utile, les capacités de l'Agence slovaque pour l'environnement sont renforcées. Au cours de la phase de mise en œuvre, les propriétaires doivent être contactés au moyen d'une campagne de communication et de bureaux régionaux à créer, ainsi qu'en fournissant une assistance technique et une consultation.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

Investissement 1: Accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales.

L'objectif de cette mesure est d'accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales. Cette mesure consiste en la rénovation de maisons sélectionnées dans le cadre d'un appel en faveur de la rénovation

de maisons unifamiliales, qui permettent de réaliser, en moyenne, au moins 30 % d'économies d'énergie primaire.

Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du Conseil des monuments de la République slovaque.

La réforme vise à améliorer la qualité et l'efficacité du processus décisionnel du Conseil des monuments de la République slovaque en développant trois méthodologies pour:

- classer la dotation des monuments,
- fixer des critères objectifs par lesquels le Conseil des monuments prend des décisions et
- quantifier les coûts associés aux interventions de la Commission des monuments

En outre, l'objectif est de réformer la cartographie des monuments appartenant à l'État en évaluant leurs aspects techniques de base, la construction, les aspects économiques, énergétiques et autres. La cartographie doit aboutir à l'adoption d'un diagnostic d'au moins 1 000 monuments appartenant à l'État concernés. La réforme facilite les décisions d'investissement en matière de rénovation en vue de préserver la valeur monumentale et d'améliorer l'efficacité énergétique, le cas échéant.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Investissement 2: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés.

L'objectif de cette mesure est d'accroître l'efficacité énergétique et l'intégrité structurelle des bâtiments publics historiques et classés, tout en préservant leur patrimoine historique et culturel et en les rendant plus accessibles. Cette mesure consiste en la rénovation de bâtiments sélectionnés dans le cadre de l'appel ou de l'appel direct en faveur de bâtiments publics historiques et classés, tout en réalisant, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire.

Réforme 3: La gestion des déchets de construction et de démolition.

La réforme porte sur le taux de recyclage très faible de la Slovaquie et est axée sur la révision de la législation relative à la gestion des déchets afin d'accroître le potentiel de l'économie circulaire en ce qui concerne les déchets de construction et de démolition. Le ministère de l'environnement de la République slovaque présente la modification de la législation sur les déchets, qui exige qu'au moins 70 % des déchets de construction et de démolition non dangereux produits lors de la construction soient préparés en vue d'un réemploi ou envoyés en vue d'un recyclage. En outre, la réforme introduit une démolition sélective obligatoire, des normes de qualité pour le recyclage des déchets de construction et de démolition, des marchés publics écologiques obligatoires pour la passation de marchés de travaux de construction, simplifie les règles et améliore les systèmes de collecte de données pour les déchets de construction. Une fois en vigueur, la législation garantit le respect de l'exigence de 70 % de recyclage et de réutilisation des déchets de démolition et de construction non dangereux pour la rénovation et la construction de bâtiments financés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

A.2. Étapes, objectifs, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	2 – Rénovation des bâtiments – Réforme 1: Harmonisation des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales	Étape	Plan de mise en œuvre pour mobiliser la rénovation verte des maisons familiales	Adoption du plan de mise en œuvre par le Ministère de l' environnement				T3	2022	Le plan de mise en œuvre recense les différents régimes d'aide et les harmonise. Il détaille la préparation au démarrage du système, le calendrier et sa gestion, ainsi que le suivi de la reconstruction et la vérification des économies d'énergie, principalement au moyen de certificats de performance énergétique ou d'autres documents correspondants.
2	2 – Rénovation des bâtiments – Investissement 1: Accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales	Étape	Lancement des régimes d'aide visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte	Lancement des régimes d'aide visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte				T3	2022	Les programmes visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte sont conçus et lancés conformément aux mesures et au calendrier adoptés dans le plan de mise en œuvre. Les appels respectifs sont publiés par l'Agence slovaque pour l'environnement sur un site web. Les régimes sont conçus pour encourager en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire et sont conformes aux exigences des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01). Une liste de mesures possibles comprend: l'isolation, le remplacement des fenêtres, la restauration du toit, la rétention d'eau de pluie, le remplacement de la chaudière ou l'élimination de la couverture

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										d'amiante, ou d'autres mesures conformes à la description de l'investissement.
4	2 – Rénovation des bâtiments – Investissement 1: Accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales	Objectif	Nombre de maisons familiales rénovées réalisant, en moyenne, au moins 30 % d'économies d'énergie primaire		Numéro	0	25 164	T2	2026	25 164 maisons seront rénovées, sélectionnées dans le cadre de l'appel en faveur de la rénovation de maisons unifamiliales. Les bâtiments rénovés réalisent en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire. Les appels garantissent que les remplacements de chaudières à gaz sont conformes aux exigences DNSH et représentent au maximum 20 % de l'ensemble des programmes de rénovation. Si des chaudières à biomasse sont incluses dans le programme de rénovation, le remplacement de chaudières à charbon/pétrole/biomasse/gaz obsolètes par des chaudières à biomasse est autorisé, si elles sont remplacées par des chaudières à biomasse à haut rendement dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées au titre du règlement sur l'étiquetage énergétique alimentées par des granulés. Les appels n'autorisent pas le remplacement des chaudières à gaz par des chaudières à biomasse dans les zones de qualité de l'air où les valeurs limites fixées pour les PM10 sont dépassées.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
5	2. Rénovation des bâtiments – Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du Conseil des monuments de la République slovaque	Étape	Méthodologies pour le processus de prise de décision du Conseil des monuments de la République slovaque	Publication des méthodologies par le Conseil des monuments			3	T4	2023	Développement et adoption des trois méthodologies de classification des bâtiments monumentaux afin d'accroître la transparence, l'acceptation par le public et d'accélérer les processus décisionnels du Conseil des monuments de la République slovaque. Sur la base de méthodes normalisées, les diagnostics d'au moins 1 000 monuments appartenant à l'État sont adoptés par le conseil des monuments afin de fournir des diagnostics sur les aspects techniques fondamentaux, la construction, les aspects économiques, énergétiques et autres des monuments appartenant à l'État concernés afin de faciliter les décisions de rénovation.
7	2- Rénovation des bâtiments – Investissement 2: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés	Objectif	Surface au sol des bâtiments publics historiques et classés rénovés réaliser, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire		Superficie (m2)	0	99 348	T2	2026	Au moins 99 348 m2 de bâtiments sont rénovés, sélectionnés dans le cadre de l'appel ouvert ou de l'appel direct en faveur de bâtiments publics historiques et classés. L'appel définit les conditions permettant de réaliser en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire, de respecter les principes consistant à «ne pas causer de préjudice important» et de mettre en œuvre d'autres mesures complémentaires (par exemple, rétention des eaux de pluie, enlèvement de l'amiante, accessibilité des bâtiments). Lorsque le remplacement de la chaudière est soutenu dans le cadre de l'appel, il

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										représente au maximum 20 % du programme global de rénovation.
8	2 – Rénovation des bâtiments – Réforme 3: La gestion des déchets de construction et de démolition	Étape	La modification de la loi sur les déchets	Entrée en vigueur de la modification législative de la loi sur les déchets		0	1	T2	2022	La législation révisée en matière de déchets adoptée par le ministère de l'environnement accroîtra le potentiel de l'économie circulaire dans le secteur des déchets de construction et de démolition et dans le secteur de la construction, ce qui permettra de recycler et de réutiliser au moins 70 % des déchets de construction et de démolition non dangereux. Il comprend des marchés publics écologiques obligatoires pour les investissements dans la construction au sein de l'administration publique, augmente les redevances légales pour la mise en décharge et simplifie les règles d'utilisation des déchets de construction et de démolition.

Élément 3: Transports durables

Le volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître la part des formes de transport respectueuses de l'environnement, au moyen de mesures et de solutions intelligentes fondées sur l'analyse des données, afin d'augmenter le nombre de passagers voyageant par chemin de fer et par transport public de passagers, le volume de marchandises transportées dans le cadre d'un transport intermodal respectueux de l'environnement, ainsi qu'à soutenir le développement d'infrastructures de propulsion alternatives, réduisant ainsi les émissions de CO₂ dans les transports et améliorant la qualité de l'air. Les investissements intelligents et numériques favorisent des transports ferroviaires et des transports publics de voyageurs plus rapides, plus fiables et plus efficaces, ce qui incite les passagers à abandonner les voitures et les autres moyens de transport à base de carbone. Le composant permettra une utilisation plus large de propulsions alternatives pour des transports durables, respectueux de l'environnement, abordables et intelligents, tout en promouvant l'utilisation de réseaux intelligents. Elle contribue à la compétitivité de l'économie en créant des conditions de marché pour les fournisseurs de machines de transport.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les réformes et les investissements relevant du volet concernent directement la recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la Slovaquie pour 2020 et l'avis du Conseil concernant le programme de stabilité de la Slovaquie pour 2020, selon lesquels la Slovaquie «*met en œuvre des projets d'investissement public prêts dès que possible et soutient les investissements du secteur privé afin de soutenir la reprise économique. Concentrer les investissements sur les transitions écologique et numérique, en particulier sur la production et l'utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources, les transports publics durables et la gestion des déchets.*» Le volet comprend quatre réformes et quatre investissements.

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1 relative à la préparation des projets d'investissement dans les transports.

La réforme vise à améliorer la gestion des investissements et à accroître leurs avantages économiques. Cet objectif est atteint au moyen des mesures suivantes:

- l'établissement, au plus tard le 30 juin 2021, d'un plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire donnant la priorité aux projets en fonction de leur rapport qualité-prix;
- des modifications, au plus tard le 31 mars 2023, de la loi sur les chemins de fer et de la législation connexe simplifiant et rationalisant les exigences législatives et techniques relatives aux paramètres de l'infrastructure de transport;
- la publication, au plus tard le 31 décembre 2021, d'une méthode permettant d'identifier les projets présentant le meilleur rapport qualité-prix possible et de contribuer à l'objectif de transfert modal des passagers du transport routier individuel vers le vélo.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2 sur les transports publics de voyageurs.

La réforme vise à améliorer l'offre de transport de passagers. Un nouveau plan de services de transport, suivi de l'optimisation du transport ferroviaire de voyageurs, constitue une part importante de la réforme globale des transports publics. La réforme s'appuiera sur une nouvelle législation définissant les règles, les responsabilités et les obligations en matière de coordination, de commande et de financement des services régionaux d'autobus et de train. La législation définit une autorité nationale chargée de coordonner, en coopération avec les intégrateurs régionaux, la création d'un système national de transport intégré à tarif unifié, ainsi que de coordonner la préparation et la mise en œuvre des procédures de passation de marchés publics tant pour les services ferroviaires publics de transport de voyageurs que pour les véhicules achetés avec le soutien de fonds de l'UE pour l'exploitation de ces liaisons au cours des périodes précédentes. La fréquence du transport ferroviaire sur les lignes présentant le plus fort potentiel de transfert de trafic des voitures vers les trains est augmentée, ce qui permet une meilleure coordination des services publics régionaux d'autobus et de train. Les mesures spécifiques suivantes sous-tendent cette réforme:

- Au plus tard le 31 mars 2023, une nouvelle loi crée des normes en matière de transport public de voyageurs et rationalise l'ordre de service public, qui est actuellement fragmenté et insuffisamment coordonné entre l'État, les comtés, les villes et les municipalités.
- Au plus tard le 31 décembre 2023, des graphiques optimisés pour le transport ferroviaire sont publiés;

Réforme 3 sur le transport intermodal de marchandises.

La réforme soutient le renforcement de l'intermodalité par la passation de marchés, la coordination de la logistique et la promotion du lancement de nouvelles routes intermodales. L'objectif de cette réforme est de transférer 30 % du transport routier sur 300 km vers le rail ou la navigation d'ici 2030 et plus de 50 % vers 2050 (par rapport à 2005). Elle le fait notamment en promouvant l'intérêt des transporteurs pour le transfert du fret routier vers le transport ferroviaire/intermodal, ainsi qu'en empêchant un nouveau transfert modal du transport ferroviaire. L'élaboration et l'approbation d'un concept de développement du transport intermodal, y compris la proposition de modifications législatives nécessaires, permettent d'adopter des mesures pour le développement systémique de modes de transport de marchandises respectueux de l'environnement. Le soutien vise à éliminer les problèmes techniques liés à la transition vers le transport intermodal et à le rendre plus attrayant.

La mise en œuvre de la réforme devrait débuter au plus tard le 31 décembre 2021 et s'achever au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 4 relative à l'introduction de nouvelles politiques pour la promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports.

La réforme est soutenue par l'entrée en vigueur, au plus tard le 31 décembre 2022, de nouvelles mesures législatives réforment les tarifs de distribution, simplifient et accélèrent le processus de construction d'infrastructures de propulsion alternatives. Ils introduisent également un «droit de point de recharge» et un cadre pluriannuel stable et prévisible pour soutenir la construction d'infrastructures de propulsion de substitution pertinentes.

l'investissement 1 sur le développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone.

L'objectif de cet investissement est de promouvoir l'utilisation d'infrastructures de transport propres. Cet investissement consiste en l'électrification des lignes ferroviaires, la modernisation des lignes ferroviaires, l'installation de dispositifs de distribution/sécurité numérique et de communication, la construction ou la modernisation de lignes de tramway et de trolleybus et la construction d'infrastructures cyclables.

Investissement 2 en faveur d'un transport de passagers propre.

L'objectif de cet investissement est de promouvoir le déploiement d'un transport de passagers propre. L'investissement consiste en la livraison de matériel roulant ferroviaire et de tramway neuf ou modernisé.

Investissement 3 sur le développement du transport intermodal de marchandises.

L'objectif de cet investissement est d'augmenter le volume de transport dans un transport intermodal plus respectueux de l'environnement. L'investissement consiste à soutenir l'achat d'unités de transport intermodal et d'installations de chargement impliquant des capitaux privés et le lancement de nouvelles routes intermodales sur des itinéraires sélectionnés.

l'investissement 4 relatif au soutien à la construction d'infrastructures de propulsion alternatives.

L'objectif de cet investissement est l'installation de points de recharge pour les voitures électriques. Cet investissement consiste en un mécanisme financier de régimes d'aide pour la construction d'infrastructures de points de recharge pour les véhicules à émission nulle et à faibles émissions.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	3– Transports durables – Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Étape	Plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire	Publication du plan de mise en œuvre				T2	2021	Le ministère des transports et de la construction, en coopération avec le ministère des finances, élabore et publie un plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire contenant la méthodologie, les priorités et le calendrier de construction de l'infrastructure. Un plan d'investissement publié pour les projets d'infrastructure ferroviaire hiérarchisant les projets en fonction de leur rapport qualité-prix garantit la stabilité à long terme de leur préparation et de la mise en œuvre des projets d'infrastructure ferroviaire.
2	3 – Transports durables – Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement	Étape	Méthodologie de sélection, de préparation et de mise en œuvre des projets	Publication de la méthodologie				T4	2021	La méthodologie détermine la manière d'identifier les projets présentant le meilleur rapport qualité-prix possible et contribue à l'objectif de transfert modal des passagers du transport routier individuel vers le cyclisme.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	dans les transports		pour le cyclisme							
3	3 – Transports durables – Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Étape	Modification de la loi sur les chemins de fer et de la législation connexe sur les paramètres des infrastructures de transport	Entrée en vigueur d'une modification de la loi sur les chemins de fer par le Conseil national de la République slovaque et adoption d'une modification du décret no 350/2010 Coll. sur la construction et l'ordre technique des lignes ferroviaires par le ministère des transports et de la construction et entrée en				T1	2023	Les modifications législatives simplifieront et rationaliseront les exigences législatives et techniques relatives aux paramètres de l'infrastructure de transport, conformément aux bonnes pratiques d'autres pays de l'UE et à la législation européenne, ce qui créera les conditions permettant d'accélérer le rythme de préparation des mises à niveau de l'infrastructure ferroviaire, de réduire le coût par kilomètre de la ligne modernisée et de permettre la construction plus rapide et plus sûre de chemins de fer.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				vigueur de la législation						
4	3 – Transports durables – Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Étape	Nouvelle loi sur le transport public de voyageurs	Entrée en vigueur de la loi sur le transport public de voyageurs par le Conseil national de la République slovaque et entrée en vigueur de la législation visant à coordonner, intégrer et gérer efficacement les transports publics				T1	2023	La loi normalise les normes de transport public de voyageurs et rationalise l'ordre de service public, qui est actuellement fragmenté et insuffisamment coordonné entre l'État, les comtés, les villes et les municipalités.
5	3 – Transports durables – Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Étape	Mise en œuvre d'un horaire de transport ferroviaire optimisé	Entrée en vigueur d'un horaire de transport ferroviaire optimisé				T4	2023	Le ministère des transports et de la construction met en œuvre la commande de services de transport ferroviaire de voyageurs conformément au plan de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										services de transport finalisé au plus tard le 31 décembre 2023.
6	3– Transports durables – Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Objectif	Nombre de régions autonomes dans lesquelles une intégration tarifaire est en place permettant de voyager par plusieurs modes de transport public ou par transporteurs par billet		Numéro	1	6	T2	2026	Un système de transport intégré est créé et fonctionne dans au moins six régions autonomes, permettant aux transports publics multimodaux de voyageurs de voyager avec un seul billet. L'indicateur quantitatif fait référence au nombre de régions autonomes dans lesquelles un système de transport intégré est créé, permettant au transport public multimodal de voyageurs de voyager avec un seul billet.
7	3 – Transports durables – Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Objectif	Longueur des nouvelles infrastructures cyclables (km)		Longueur (km)	0	161,8	T2	2026	Construction de 161,8 kilomètres d'infrastructures cyclables nouvellement installées. Les appels comprennent, en tant que projets éligibles, des pistes cyclables et des emplacements de stationnement pour vélos.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
8	3 – Transports durables – Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Objectif	Longueur des infrastructures de transport public reconstruites ou modernisées		Longueur (km pondérés)	0	51,45	T2	2026	Reconstruction ou modernisation d'au moins 51,45 km pondérés d'infrastructures de transport public. Les investissements comprennent un ou plusieurs des types de projets suivants: une ou deux voies reconstruites (renouvellement de la sous-structure/fondation de la voie ou de la ligne/du matériel de traction) (facteur de poids 0,5); ligne ferroviaire à voie unique nouvellement électrifiée et partiellement réaménagée (facteur de poids 0,7); ligne de tramway à double voie entièrement modernisée, y compris les accessoires (facteur de poids 1,9); ligne de trolleybus unidirectionnelle à voie unique nouvellement construite, y compris l'alimentation électrique (facteur de poids 0,2).
9	3 – Transports durables – Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à	Objectif	Longueur des tronçons de lignes ferroviaires sécurisées		Longueur (km pondérés)	0	82	T2	2026	Installation de projets de dispositifs d'expédition/de sécurité numérique et de communication sur au moins 82 km pondérés de lignes ferroviaires.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	faible intensité de carbone		numérique ment							Les investissements comprennent un ou plusieurs des types de projets suivants: ligne/section de chemin de fer nouvellement expédiée (facteur de poids 1); ligne/section ferroviaire équipée de nouveaux dispositifs de sécurité numériques (facteur de poids 0,7); amélioration des paramètres sur la voie déjà dépêchée (par exemple en augmentant le nombre de cloisonnements de voie pour améliorer le flux de trafic) (facteur de poids 0,3); la construction d'un système de communication GSM-R pour accroître la sécurité du trafic sur les lignes ferroviaires (facteur de poids 0,1).
10	3 – Transports durables – Investissement 2: Promouvoir un transport de passagers propre	Objectif	Nombre de matériel roulant propre pour le transport de passagers livré (pondéré)		Numéro	0	12	T2	2026	Livraison pour 12 unités pondérées de matériel roulant neuf. Le matériel roulant comprend les types de matériel roulant suivants: unités de train électrique fermées standard (facteur de poids 1,0), unités de train électrique fermées de grande capacité (facteur de poids 3,0), tramways (facteur de poids 0,3).

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
11	3- Transports durables - réforme 3: Réforme du transport intermodal de marchandises	Étape	Concept et appels à de nouveaux régimes de soutien	Lancement d'appels à de nouveaux régimes d'aide sur la base du concept de développement du transport intermodal				T4	2022	Un concept de développement du transport intermodal est approuvé par le gouvernement slovaque au plus tard le 31 décembre 2021. Il comprend des propositions de modifications législatives nécessaires pour adopter des mesures en vue du développement systémique de modes de transport de marchandises respectueux de l'environnement. Le soutien vise à éliminer les problèmes techniques liés à la transition vers le transport intermodal et à le rendre plus attrayant. Sur cette base, au plus tard le 31 décembre 2022, des appels à de nouveaux régimes d'aide sont lancés afin de contribuer à améliorer la disponibilité du transport intermodal sur une base non discriminatoire, ouvrant ainsi la voie à son développement dans toutes les régions de Slovaquie. L'appel doit être approuvé par le ministère des Transports et de la Construction.
12	3 – Transports durables – Investissement 3:	Étape	Nombre d'unités de transport intermodal	Contrats d'achat d'unités de				T2	2026	Acquisition d'au moins 650 unités de transport intermodal (manutention de semi-remorques, caisses mobiles, conteneurs). Les

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Développement du transport intermodal de marchandises		achetées en unités équivalentes de vingt pieds	transport intermodal						unités de transport intermodal sont exprimées en TEU (unité équivalente de vingt pieds).
13	3– Transports durables – Réforme 4: Introduction de nouvelles politiques pour la promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports	Étape	un nouveau train de mesures visant à promouvoir les modes de propulsion alternatifs	Entrée en vigueur de la résolution visant à promouvoir les modes de propulsion alternatifs				T4	2022	Ces mesures accélèrent le développement de modes de propulsion alternatifs dans le secteur des transports. Il s'agit notamment d'une réforme des tarifs de distribution, de mesures visant à simplifier et à accélérer le processus de construction d'infrastructures de propulsion alternatives, de l'introduction d'un «droit de point de recharge» et de l'introduction d'un cadre pluriannuel stable et prévisible pour soutenir la construction d'infrastructures de propulsion alternatives pertinentes.
14	3 – Transports durables – Investissement 4: Soutenir le développement d'infrastructures pour les véhicules à carburants alternatifs	Objectif	Nombre de points de recharge installés		Numéro	0	1 500	T2	2026	Installation et raccordement au réseau électrique des installations pour au moins 1 500 points de recharge publics. Cela se traduira également par l'installation de points de recharge rapide d'une puissance égale ou supérieure à 50 kW dans

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										chaque région autonome de Slovaquie.

Élément 4: Décarbonation de l'industrie

La réduction des émissions de gaz à effet de serre en Slovaquie et la réalisation des objectifs nationaux, tels que définis dans le plan national intégré en matière d'énergie et de climat 2021-2030, nécessitent également une action accélérée de la part de l'industrie. La Slovaquie est une économie fortement industrialisée, avec une contribution de l'énergie et des processus industriels aux émissions globales de gaz à effet de serre d'un peu plus de 70%. La Slovaquie se classe parmi les États membres où les concentrations moyennes de particules de poussière dans l'air sont les plus élevées dans l'UE, en grande partie en raison du vieillissement des technologies industrielles et de la combustion de combustibles dans les ménages.

Dans ce contexte, le volet 4 du plan slovaque de réforme et de résilience propose l'élaboration et le fonctionnement d'un régime de décarbonation pour le secteur industriel. Les mesures entraînent une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises, une réduction des pertes d'énergie et une plus grande adoption de technologies environnementales innovantes dans la production industrielle. Ce volet intègre l'engagement de réforme pris par le gouvernement slovaque de s'éloigner du charbon dans la région du Haut-Nitra. Il comprend également l'engagement de mettre fin au soutien à la production d'électricité à partir de charbon indigène et à la fermeture de la centrale au lignite de Nováky. L'investissement dans l'équipement de l'inspection slovaque de l'environnement renforcera la capacité de surveillance des efforts de décarbonation déployés par cette institution.

Le volet comprend deux réformes et un investissement principal et un investissement complémentaire.

Ces réformes et investissements contribuent à l'objectif de transition écologique et à l'objectif climatique. La décarbonation a une incidence durable sur l'environnement et la qualité de l'air en Slovaquie. Les investissements renforceront la compétitivité de l'industrie slovaque et garantiront des emplois au niveau local. La transformation de la région du Haut-Nitra présente un fort élément de cohésion, notamment en soutenant la région dans sa transition vers l'abandon du charbon.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les mesures contribuent à donner suite à la recommandation par pays transmise à la Slovaquie en 2020, sur la nécessité de «concentrer les investissements sur les transitions numériques vertes, en particulier sur la production et l'utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources» (recommandation par pays no 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: L'arrêt de la production d'électricité à base de charbon à la centrale de Nováky et la transformation de la région du Haut Nitra

Cette réforme intègre l'engagement du gouvernement slovaque à progresser dans la transition vers l'abandon du charbon dans la région du Haut Nitra. La centrale électrique régionale de Nováky est la troisième installation slovaque du système d'échange de quotas d'émission de l'UE dont les émissions de CO₂ sont les plus élevées.

Cette mesure vise, pour la centrale au lignite de Nováky, à mettre fin au soutien à la production d'électricité et à mettre fin à la production d'électricité à partir de lignite. Cela aura des effets positifs sur l'environnement et entraînera une réduction des prix pour les consommateurs finals d'électricité.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Adoption du régime concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie

Les autorités slovaques lancent un régime concurrentiel de décarbonation ouvert à tous les secteurs industriels. Le régime de décarbonation soutient l'adoption des meilleures technologies actuellement disponibles dans les processus industriels. L'aide cible les procédés et technologies à faible intensité de carbone dans l'industrie et l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.

La Slovaquie veille à ce que les exigences strictes en matière de respect de la législation environnementale, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, soient respectées. Cela inclut la conformité des activités soutenues et des entreprises avec les orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le soutien aux installations dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de manière nettement inférieure au référentiel pertinent pour l'offre de projet. La condition «substantiellement inférieure à la valeur de référence» fait partie des critères de sélection pour le marché.

La quantité de gaz à effet de serre émise (en équivalent CO₂, moyenne pondérée) par les entreprises bénéficiant du soutien du système diminue d'au moins 30 % par rapport au scénario contrefactuel.

Les autorités slovaques fournissent soit des données sur la décarbonation pour les projets relevant du système (qui doivent être mises à disposition au plus tard le 30 juin 2026), soit la preuve que les réductions des émissions de gaz à effet de serre devraient être réalisées sur la base de paramètres supposés des technologies bénéficiant d'un soutien au titre de la mesure (sur la base de certificats délivrés par les producteurs), soit la combinaison des deux approches.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 1: Le fonctionnement du régime de décarbonation de l'industrie

L'objectif de cette mesure est de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à un soutien aux projets en faveur des entreprises industrielles. Cette mesure consiste à achever la mise en œuvre des projets de décarbonation de l'industrie soutenus par la FRR.

Investissement 2: Soutenir le fonctionnement de l'inspection slovaque de l'environnement en lien avec la décarbonation

L'objectif de cette mesure est de renforcer la capacité de surveillance de l'inspection slovaque de l'environnement dans le processus de décarbonation. La mesure consiste à réaliser des investissements dans la modernisation des équipements et des installations de cette institution.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	4 – Décarbonation de l'industrie – Réforme 1: La cessation de production d'électricité à base de charbon à la centrale de Nováky et transformation de la région du Haut Nitra	Étape	Éloignement du charbon dans la région du Haut-Nitra	Cessation de la production d'électricité au lignite à la centrale de Nováky				T4	2023	Dans le cadre de la transformation de la région du Haut Nitra pour la centrale de Nováky: - Les autorités slovaques mettent fin au soutien à la production d'électricité à partir de lignite. - La production d'électricité à partir de lignite est interrompue.
2	4 – Décarbonation de l'industrie – Réforme 2: Le régime concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie	Étape	Adoption de la décarbonation industrielle régime	Adoption du régime de décarbonation industrielle par le ministère de l'environnement				T4	2022	Adoption du programme de décarbonation industrielle produisant des résultats efficaces par le ministère de l'environnement. Le régime de décarbonation concurrentiel est mis en œuvre au moyen d'une procédure d'appel d'offres non discriminatoire, transparente et

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										ouverte, ouverte à tous les secteurs industriels. L'aide cible les procédés et technologies à faible intensité de carbone dans l'industrie et l'adoption de mesures d'efficacité énergétique. La politique d'investissement du régime comprend au moins les critères d'éligibilité et de sélection des projets suivants: • l'objectif du prix le plus bas par tonne de gaz à effet de serre économisé; • garantir le respect de l'acquis de l'UE et de la législation nationale en matière d'environnement , ainsi que des orientations techniques DNSH

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										(2021/C58/01) des activités et des entreprises bénéficiant d'un soutien, et préciser les objectifs de décarbonation. • soutenir uniquement les projets conformes aux meilleures technologies disponibles; • les installations bénéficiant d'un soutien au titre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de manière substantielle en deçà du référentiel pertinent pour l'offre de projet. La condition «substantiellement inférieure à la valeur de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										référence» fait partie des critères de sélection pour le marché. - aucun combustible fossile solide n'est soutenu. Les projets utilisant le gaz naturel comme principale matière première ou source d'énergie ne sont pas soutenus. Pour les projets dans lesquels le gaz naturel est utilisé pour être éligible au titre du régime FRR, le gaz naturel ne représente pas plus de 20 % de la consommation d'énergie finale des équipements, des machines et de la production d'énergie. - la quantité de gaz à effet de serre émise (en

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										équivalent CO2, moyenne pondérée) par les entreprises bénéficiant du soutien du système diminue d'au moins 30 %; Les autorités slovaques fournissent des assurances quant à la fourniture en temps utile des données pour tous les projets bénéficiant d'un soutien au plus tard le 30 juin 2026 ou démontrent que les réductions des émissions de gaz à effet de serre doivent être réalisées sur la base de paramètres supposés des technologies bénéficiant d'un soutien (sur la base de certificats délivrés par les producteurs) ou de la combinaison des deux approches. La quantification préliminaire des réductions des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										émissions de gaz à effet de serre par les projets de décarbonation peut se fonder sur des documents techniques indiquant les paramètres clés, la consommation d'énergie et les intrants des technologies bénéficiant d'un soutien. Les autorités slovaques partagent avec la Commission les scénarios de référence ainsi que l'incidence prévue des technologies bénéficiant d'un soutien, à la suite de la sélection des projets.
3	4 – Décarbonisation de l'industrie – Investissement 1: Le fonctionnement du régime de décarbonisation de l'industrie	Étape	Finalisation des projets de décarbonation de l'industrie	Finalisation des projets de décarbonation soutenus par la FRR				T2	2026	Les projets finalisés du système de décarbonation soutenus par la FRR permettent une réduction globale de 121 956,66 tonnes équivalent CO2, en

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			soutenus par la FRR							plus du scénario contrefactuel présenté à la Commission. La réduction des émissions est démontrée au moyen des paramètres des technologies bénéficiant d'un soutien au titre de la mesure.
4	4 – Décarbonisation de l'industrie – Investissement 2: Assurer le fonctionnement de l'inspection slovaque de l'environnement en lien avec la décarbonation	Étape	Investissements visant à accroître les capacités de l'Inspection slovaque de l'environnement	Livraison de nouveaux équipements et d'installations modernisées de l'Inspection slovaque de l'environnement				T2	2025	L'investissement comprend: (1) Nouveaux véhicules d'inspection équipés de technologies de bureau et de mesure, spécifiquement pour l'inspection de la protection de l'air, de la protection de l'eau et de la gestion des déchets; (2) Rénovation des locaux de l'Inspection, y compris, mais sans s'y limiter, l'isolation des locaux ou la rénovation des systèmes d'assainissement

ÉLÉMENT 5: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le volet 5 «Adaptation au changement climatique» du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître la résilience des écosystèmes et des établissements humains aux effets négatifs du changement climatique au moyen de réformes du système de gestion de l'eau, de la gestion des terres, de la protection de la nature et de la biodiversité, de la mise en œuvre d'éléments verts dans le paysage et d'investissements dans l'imperméabilisation, ainsi que du développement d'infrastructures vertes, y compris la plantation.

Le volet comprend deux réformes et un investissement.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les objectifs de ce volet sont cohérents avec la stratégie nationale pour la politique environnementale à l'horizon 2030, la stratégie pour l'adaptation de la République slovaque au changement climatique, la vision et la stratégie de développement de la Slovaquie à l'horizon 2030 – la stratégie de développement durable à long terme de la République slovaque – Slovaquie 2030, ainsi que les stratégies et les objectifs à long terme de l'Union européenne, en particulier le pacte vert pour l'Europe, et s'inscrivent dans ce cadre.

La réforme 2 contribuera à donner suite à la recommandation par pays transmise à la Slovaquie en 2024 sur la nécessité de «renforcer [...] la conservation des ressources naturelles en intégrant les solutions fondées sur la nature et en finalisant la zonation des zones protégées par la nature» (recommandation par pays 3/2024).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1 sur l'aménagement paysager.

La réforme fournit une base pour la sauvegarde des structures paysagères, de la stabilité écologique et de la biodiversité dans la documentation relative à l'aménagement du territoire et les processus d'approbation ultérieurs pour l'autorisation des bâtiments et des activités. Avec les documents méthodologiques et les cartes ultérieurs, l'acte fournit la base technique de la documentation relative à l'aménagement du territoire et des processus d'approbation ultérieurs pour l'autorisation des bâtiments et des activités. Cela a une incidence significative sur le maintien des structures du paysage, la stabilité écologique et la protection de la biodiversité. Leur perte compromettrait la capacité d'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2 Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau dans les campagnes

L'objectif de la réforme est d'améliorer l'état des habitats dans les zones protégées, de garantir leur contribution croissante à long terme à la protection des paysages contre le changement climatique et leur propre résilience aux effets néfastes du changement climatique. Au plus tard le 31 décembre 2022, une loi modifiée sur la protection de la nature et du paysage et une législation sur l'eau entrent en vigueur. Cette législation renforce la protection institutionnelle de la nature, réduit au minimum les conflits de

compétence au sein des zones protégées, simplifie le système de protection, intègre les réseaux de zones protégées (nationales, européennes et internationales) et crée les conditions du zonage des parcs nationaux. Il en résulte un système moderne dont l'objectif premier est de protéger la nature et la biodiversité dans les territoires concernés, en garantissant une contribution stable à long terme des écosystèmes à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Dans le même temps, la réforme permettra de revitaliser les cours d'eau et créera une marge de manœuvre pour la gestion écologique, la restauration de l'espace fluvial et la protection progressive contre les inondations, en tenant compte de la protection de la nature et de la rétention d'eau dans les campagnes.

La réforme comprend également l'entrée en vigueur et l'application de décrets établissant sept parcs nationaux (Slovenský kras, Velká Fatra, Muránska planina, Malá Fatra, Nízke Tatry, Vysoké Tatry et Poloniny) afin de garantir la finalisation des zonages de leurs zones protégées respectives.

l'investissement 1 sur l'adaptation des régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité.

L'investissement vise à garantir la contribution durable à long terme des écosystèmes à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets (atténuation des inondations, prévention de la sécheresse) en protégeant les écosystèmes. L'investissement consiste en un réalignement des biens, en limitant l'exploitation forestière et en développant la conservation de la nature et en revitalisant les cours d'eau, y compris les zones humides, afin d'assurer la rétention d'eau dans les campagnes et sa libération progressive.

Investissement 2 sur la construction de forêts résilientes au changement climatique.

L'objectif de cette mesure est de construire des forêts résilientes et adaptées aux effets du changement climatique. L'investissement consiste à mettre en œuvre un ensemble d'activités dédiées à la gestion durable des forêts.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	5 – Adaptation au changement climatique – Réforme 1: Réforme de l'aménagement du territoire	Étape	la réforme de l'aménagement du territoire	Entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire par le Parlement				T4	2023	Au plus tard le 31 décembre 2023, le ministère de l'environnement élabore un acte qui est ensuite approuvé par le Conseil national de la République slovaque. L'acte est accompagné, au plus tard le 31 décembre 2023, de l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la valeur des paysages et des écosystèmes qui vise à garantir que les considérations d'adaptation au changement climatique sont prises en compte dans la prise de décision territoriale et les procédures de construction, en promouvant la mise en œuvre de mesures de prévention des inondations fondées sur la nature et de mesures visant à prévenir la sécheresse et la perte de biodiversité.
2	5 – Adaptation au changement climatique – Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la	Étape	Application plus efficace des mesures de protection	Entrée en vigueur de la loi modifiée sur la protection de la nature et du paysage et de la				T4	2022	Le ministère de l'environnement prépare une modification de la loi sur la protection de la nature, qui entrera en vigueur en janvier 2022. Elle sera suivie de l'élaboration d'une proposition de nouveau modèle de fonctionnement des zones protégées (d'ici au 31 décembre 2022). La

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	gestion de l'eau à la campagne		on de la nature dans les paysages des zones protégées et revitalisation des cours d'eau	législation sur l'eau						réforme de la gestion de l'eau dans le pays ouvrira la voie à la revitalisation des cours d'eau, augmentant ainsi la protection contre les inondations dans le pays. Le ministère de l'environnement élabore un nouveau concept de politique de l'eau au plus tard le 31 décembre 2022 et modifie la loi sur l'eau au plus tard le 31 décembre 2022 en établissant des normes techniques qui permettent de revitaliser les cours d'eau de manière à maximiser la rétention d'eau dans le pays, à ralentir les sorties d'eau et à restaurer les réserves d'eaux souterraines.
4	5 – Adaptation au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement	Objectif	Revitalisation des cours d'eau (en km de cours d'eau revitalisés)	Km de cours d'eau revitalisés	Numéro	0	90	T2	2026	Des passeports de revitalisation doivent être fournis pour au moins 90 km de cours d'eau, y compris les zones humides.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	de la biodiversité									
5	6 – Adaptation au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Objectif	Règlement de la propriété avec des propriétaires fonciers privés (en superficie de terres réglées en ha)		Numéro	0	32.82	T4	2023	Les colonies de peuplement pour une superficie de 32,82 ha dans des zones protégées par la nature doivent être atteintes. Au plus tard le 30 juin 2022, un groupe de travail du ministère de l'environnement élabore une méthode de détermination de la valeur et du prix des terrains. Des appels à l'achat de terres dans les zones protégées, principalement dans les parcs nationaux, sont lancés pour certaines zones sur une base continue jusqu'au 31 décembre 2023.
7	6 – Adaptation au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de	Objectif	Liste des projets sélectionnés pour les régions de Muránska		Numéro	0	2	T2	2022	Le comité directeur sélectionne les projets pour deux régions de Muránska Planina et Polonina conformément au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» sur la base d'une discussion ouverte avec les acteurs locaux concernés.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	la nature et le développement de la biodiversité		Planina et Polonina							
8	5 – Adaptation au changement climatique – Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau à la campagne	Étape	Processus de zonage des parcs nationaux	Entrée en vigueur et application des décrets gouvernementaux établissant les parcs nationaux, leurs zones et zones protégées				T1	2026	Le gouvernement finalise le processus de zonage en adoptant des décrets établissant les parcs nationaux suivants, leurs zones et leurs aires protégées respectives: i. Slovenský kras, ii. Velká Fatra, iii. Muránska planina, iv. Malá Fatra, v. Nízke Tatry, vi. Vysoké Tatry, et vii. Un poloniny. Les décrets gouvernementaux respectifs veillent à ce que: i) les zones de forêts primaires et de forêts anciennes dans les parcs nationaux sont couvertes par la zone A du cinquième niveau de protection conformément aux articles 16 et 30 de la loi n° 543/2002 Rec. sur la protection de la nature, et ii) ils sont conformes au programme de conservation déjà approuvé de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										Capercaillie (Tetrao urogallus Linnaeus, 1758) pour les années 2025 à 2029, adopté le 20 janvier 2025. Il en résulte que la zone A du cinquième niveau de protection, conformément aux articles 16 et 30 de la loi n° 543/2002 Rec. sur la protection de la nature, est imposée dans les zones identifiées comme nécessitant une non-intervention dans le programme de conservation.
9	Investissement 2: Construire des forêts résilientes au changement climatique	Objectif	Activités de reboisement durable	Superficie des terres ayant fait l'objet de mesures de gestion durable des forêts	ha	0	31 069	T2	2026	Les activités soutenues sont mises en œuvre uniquement sur des terres forestières. Sont exclues les zones suivantes: • Natura 2000; • 4^e et 5^e niveaux de zones protégées sur la base de la législation slovaque; • les zones où la présence d'espèces de tétras de l'Ouest est enregistrée. Un protocole d'acceptation est publié, démontrant que les mesures de gestion durable des forêts ont été mises en œuvre sur une superficie de 31 069 ha, et qu'il comprenait les activités suivantes:

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										• régénération artificielle des forêts de 1 972 ha; • Renforcement de la régénération naturelle de la forêt de 188 ha; • Protection de la couverture forestière des jeunes de 15 421 ha; • Tendance des jeunes peuplements forestiers pour assurer la composition des espèces et de l'espace d'au moins 9 166 ha; • Premier éclaircissement jusqu'à 50 ans de maximum 4 322 ha. Un rapport d'un expert indépendant est publié, confirmant que: • les activités soutenues n'ont été mises en œuvre que sur des terres forestières, et Natura 2 000, les zones aux 4^e et 5^e niveaux de protection et les zones où la présence du grand tétras occidental a été enregistrée ont été exclues. • les activités ont contribué à la construction d'une forêt multispécifique et multigénérationnelle, en ce qui concerne la composition spatiale et gérée selon une approche de couverture forestière continue,

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										Pour le reboisement, seules des espèces d'arbres indigènes ont été plantées ou adaptées aux conditions climatiques et pédohydrologiques projetées.

Élément 6: Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive

L'objectif de ce volet est d'améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de l'enseignement préscolaire et scolaire général en Slovaquie. Le volet améliorera l'accès à l'enseignement préprimaire en veillant à ce que les enfants âgés de 5 ans aient leur place dans le système préscolaire et en introduisant le droit légal à l'enseignement préprimaire pour les enfants âgés de 4 et 3 ans. Ce volet vise à réformer le système de financement de l'enseignement préscolaire et à introduire le système de mesures de soutien à l'éducation inclusive. Ce volet peut contribuer à réduire le décrochage scolaire en encourageant le système d'orientation et de conseil scolaire au premier cycle du secondaire et à améliorer l'inclusion des enfants roms en réduisant la ségrégation dans les écoles. Le volet doit pallier les lacunes dans les résultats scolaires dues à la pandémie et aider les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers par des mesures de soutien plus ciblées.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité d'améliorer *la qualité et l'inclusivité de l'éducation à tous les niveaux et de favoriser les compétences. Améliorer l'accès à des services de garde d'enfants et de soins de longue durée abordables et de qualité. Promouvoir l'intégration des groupes défavorisés, en particulier les Roms.* (Recommandation spécifique par pays no 2/2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Prévoir des conditions pour la mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de 3 ans.

L'objectif de cette réforme est de remplir les conditions préalables à la mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de 5 ans et d'un droit légal à une place dans l'enseignement préprimaire pour les enfants de 3 et 4 ans. Cette mesure consiste à modifier la législation et à créer des capacités dans les jardins d'enfants.

Réforme 2: La définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et l'élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation, y compris leur système de financement. L'objectif de cette réforme est de soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Cette mesure consiste en la modification de la législation, l'introduction de mesures de soutien et l'offre de formation.

Réforme 3: Réformer le système de conseil et de prévention et assurer la collecte systématique de données dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants. L'objectif de la réforme est de déplacer les centres de conseil et de prévention (CPP) nouvellement créés pour qu'ils fonctionnent plus près des écoles. En modifiant les actes juridiques respectifs, ces centres exercent des activités professionnelles sans définir les désavantages sanitaires, comme c'est actuellement le cas, qui sont à l'origine de discriminations. Une modification du système de conseil s'accompagne d'autres mesures de soutien telles que: modification de la mise en place du financement sur la base des activités professionnelles.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 4: Adapter les programmes d'études de type F.

L'objectif de cette réforme est d'introduire la possibilité d'atteindre le niveau de l'enseignement secondaire inférieur dans les programmes d'enseignement professionnel du premier cycle de l'enseignement secondaire, appelés «programmes F». Cette mesure consiste à modifier la législation et à adapter la liste des programmes F proposés.

Réforme n° 5: Promouvoir la déségrégation scolaire.

L'objectif de cette réforme est d'introduire une définition légale de la ségrégation dans les écoles. Cette mesure consiste à modifier la législation et à établir du matériel méthodologique et des normes de déségrégation.

Réforme 6: Mesures compensatoires visant à atténuer les effets de la pandémie dans l'enseignement primaire et secondaire.

La réforme établit un programme d'enseignement destiné principalement aux élèves qui ont eu des possibilités limitées de participer à l'éducation pendant la pandémie. Le programme d'enseignement est organisé par les écoles des élèves participants et se concentre en particulier sur des matières relevant des «principaux domaines éducatifs». La sélection des élèves ainsi que la communication avec les représentants légaux des élèves sont des responsabilités attribuées à l'école.

Afin de remédier au problème du manque de données complètes sur le cours de l'enseignement à distance, le ministère de l'éducation lance un appel en faveur de la réalisation de recherches pédagogiques approfondies afin d'analyser l'impact de la pandémie sur l'éducation et ses implications pour les politiques éducatives.

La mise en œuvre de la réforme devrait débuter le 30 septembre 2021 au plus tard et s'achever le 31 décembre 2024 au plus tard.

Investissement 1: Suppression des barrières dans les bâtiments scolaires.

L'objectif de cet investissement est d'éliminer les obstacles architecturaux dans 135 écoles secondaires. Cette mesure consiste en la mise en place d'un manuel et l'élimination des barrières dans 135 écoles secondaires.

A.2. Étapes, objectifs, indicateurs et calendrier du suivi de la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 1:1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans	Étape	L'introduction de modifications juridiques d'un enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et l'introduction d'un droit légal à une place dans la matern	Adoption par le Parlement de la loi no 596/2003 de la „, de la loi no 245/2008, de la loi no 138/2019, de la modification du règlement du gouvernement, de la modification du décret no 1/2020.				T2	2023	Les dispositions pertinentes de la loi no 596/2003 relative à l'administration publique dans le domaine de l'éducation et à l'autonomie scolaire renforcent la transparence du financement de l'enseignement préprimaire avant l'introduction du nouveau système de financement normatif. La loi no 245/2008 instaure un droit légal universel à une place dans les jardins d'enfants ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire pour les enfants âgés de quatre ans et, par la suite, de trois ans. La législation est adoptée au plus tard

			elle ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans.							le 30 juin 2023, avec effet au 1.1.2024 et au 1.1.2025, et prévoit des places suffisantes en maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire pour tous les enfants à partir de l'âge de 4 ans (à partir du 09/2024) et ensuite à partir de l'âge de trois ans (à partir du 09/2025). La modification de la loi no 138/2019 sur le personnel pédagogique et professionnel et la modification du décret no 1/2020 Coll. sur les exigences en matière de qualifications pour le personnel enseignant et le personnel spécialisé introduisent la condition selon laquelle le personnel pédagogique des jardins d'enfants ou d'autres établissements d'enseignement préprimaire en tant qu'enseignant est titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur dans le programme d'enseignement de l'enseignement
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

										préscolaire et préprimaire s'il enseigne aux enfants pour lesquels l'enseignement préprimaire est obligatoire. En outre, le règlement introduit la condition selon laquelle chaque jardin d'enfants ou autre prestataire d'enseignement préprimaire doit avoir au moins un membre du personnel titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le programme d'enseignement de l'enseignement préscolaire et préprimaire qui est chargé de superviser la qualité pédagogique. La modification est adoptée au plus tard le 30 juin 2023, avec une date d'application à partir du 1.1.2029.
2	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 1:1.Assurer les conditions de	Objec tif	Taux de scolarisation des enfants de 5 ans dans		%	88	95	T3	2022	Pour les enfants de 5 ans, l'enseignement préprimaire est obligatoire. En vertu de la modification de la loi sur les écoles, ils doivent recevoir un enseignement préprimaire: i) dans les

	mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans		les écoles préprimaires							jardins d'enfants/jardins d'enfants spéciaux inclus dans le réseau slovaque d'écoles et d'écoles, ii) dans l'enseignement individuel, par exemple à la demande d'un représentant légal à la maison, ou iii) à la création d'un prestataire d'enseignement préprimaire enregistré.
3	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 1:1.Fournir des conditions pour la mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans et introduire un droit légal à une place dans la maternelle ou dans d'autres	Objetif	Nombre de jardins d'enfants construits ou reconstruits		Numéro	0	220	T2	2026	220 jardins d'enfants sont soit nouvellement construits, soit reconstruits.

	établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de 3 ans									
4	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Étape	Adoption de la loi sur la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux et élaboration de documents méthodologiques d'accompagnement à l'intention du personnel enseignant, du personnel spécialisé et	Adoption par le Parlement de la modification de la loi no 245/2008 Rec., loi no 597/2003 Rec.; Modification du règlement gouvernemental n° 630/2008 et adoption par le gouvernement d'un matériel méthodologique sur le modèle vertical des mesures de soutien, d'un matériel didactique et méthodologique pour l'enseignement du slovaque comme deuxième langue et l'introduction d'un soutien aux enfants de langues maternelles différentes dans l'éducation				T4	2022	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation (ainsi qu'un nouveau décret distinct) et la modification de la loi no 597/2003 sur le financement des écoles primaires, des écoles secondaires et des établissements d'enseignement définissent les enfants et les élèves qui rencontrent des obstacles à l'accès à l'éducation et à leur droit à une aide à l'éducation au moyen de mesures de soutien spécifiques. Le règlement du gouvernement slovaque no 630/2008 est adapté, ce qui tient compte des différentes spécificités lors du calcul de la contribution normative au moyen de coefficients. La réforme nécessite la préparation d'un matériel méthodologique

			des chefs d'établissement.							d'accompagnement. Dans le même temps, des fiches méthodologiques pour les enseignants et des fiches de travail pour les élèves, visant à développer les compétences linguistiques des enfants et des élèves de langues maternelles différentes de la langue d'enseignement de l'école, seront élaborées pour différents niveaux de compétences linguistiques et différents groupes d'âge. Le matériel méthodologique et didactique est publié sur un portail web distinct et est librement accessible à tous les acteurs éducatifs concernés.
5	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 2: Définition de la notion de	Étape	Entrée en vigueur de la redéfinition de la notion de	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008 Rec., loi no 597/2003 Rec.;				T1	2023	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation (ainsi qu'un nouveau décret distinct) définit les enfants et les élèves qui rencontrent des obstacles à l'accès à l'éducation et leur droit à une aide à l'éducation

	besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement		besoins éducatifs spéciaux							au moyen de mesures de soutien spécifiques entre en vigueur au plus tard le 31 mars 2023.
6	6– Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive– Réforme 2: définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation, y compris leur	Objectif	Nombre de personnes formées qui sont soit un enseignant, soit un spécialiste de l'éducation		Numéro	0	10 000	T4	2025	10 000 personnes uniques travaillant dans le secteur de l'éducation terminent au moins un programme de formation.

	système de financement									
7	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 3: réformer le système de conseil et de prévention et garantir la collecte de données systémiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants	Étape	Entrée en vigueur de la législation qui crée le système global de conseil	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008 Rec. et des décrets distincts, modification probable et règlement gouvernemental no 630/2008 Rec.				T1	2023	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation et la formation (ainsi qu'un nouveau décret distinct) remplacera le concept actuel de système de conseil par un système interconnecté axé sur l'accessibilité, la complexité et le respect des normes de contenu et de performance. Un système global de conseil et de prévention se compose des centres de conseil et de prévention (CPP) nouvellement créés, qui fournissent des activités professionnelles sans se concentrer sur les groupes cibles en fonction du handicap de santé, comme c'est actuellement le cas, c'est-à-dire de sorte que la possibilité de visiter le centre de conseil et de prévention ne soit pas déterminée sur la base du handicap de santé de l'enfant. Les activités professionnelles sont assurées en étroite coopération entre les

										équipes de soutien dans les écoles et les écoles, y compris une équipe multidisciplinaire. Cela crée les conditions d'un soutien, d'une assistance et d'une intervention intensifs, opportuns et de qualité pour les enfants, les élèves, les étudiants, les représentants légaux, les représentants institutionnels et d'autres homologues. La modification du financement consiste à fixer la contribution sur la base des activités professionnelles exercées. Dans le contexte du changement de financement, le règlement gouvernemental no 630/2008 fixant les modalités de répartition des fonds du budget de l'État pour les écoles et les établissements d'enseignement pourrait également devoir être modifié.
8	6 – Accessibilité, développement et qualité de	Étape	Entrée en vigueur des	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008, de la loi no 61/2015 et de la				T1	2023	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation et la formation (loi scolaire)

	l'éducation inclusive – Réforme 4: mise en œuvre d'outils pour prévenir le décrochage scolaire et adapter les programmes d'études de type F		modifications législatives visant à: Extension de la possibilité d'acquiescer un enseignement secondaire inférieur dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur (EFP) optimisation des programmes NSOV en réponse aux besoins du marché du travail	modification du décret no 292/2019.Z. z.						prévoit la possibilité d'achever l'enseignement secondaire inférieur de l'enseignement professionnel secondaire inférieur (NSOV) dans le cadre d'un programme combiné de deux et trois ans (en fonction de l'année au cours de laquelle l'élève a terminé l'école primaire) au moyen d'un examen de comitologie. L'objectif est de supprimer les «fins mortes» au sein du système éducatif et de permettre aux élèves de la NSOV d'achever l'enseignement secondaire inférieur dans le cadre d'un programme plus efficace. Le système couvre davantage les groupes vulnérables. L'offre éducative doit être adaptée aux besoins du marché du travail. La modification de la loi no 61/2015 sur l'enseignement et la formation professionnels étend l'obligation de
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

			et l'offre de programmes NSOV par rapport aux besoins éducatifs du groupe cible d'élèves							déterminer les plans de performance de l'enseignement secondaire à l'enseignement professionnel du premier cycle de l'enseignement secondaire. Le décret no 292/2019 est modifié afin de mettre en place le système de planification des performances pour le programme d'études de type F en définissant des critères spécifiques. Celles-ci tiennent compte des spécificités du programme d'études de type F, telles que les critères au niveau de l'école (avantages, fréquentation, taux d'achèvement de l'école primaire) et au niveau syndical – résultats sur le marché du travail des «diplômés F».
9	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 4:	Étape	Adaptation des programmes F	Entrée en vigueur de la modification du décret no 287/2022.				T2	2025	La liste des programmes F est adaptée après avoir demandé la contribution des organisations professionnelles.

	Adapter les programmes d'études de type F									
10	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 5: Soutenir la déségrégation scolaire	Étape	Adoption d'amendements législatifs qui introduisent la définition de la ségrégation dans les écoles dans la législation et l'élaboration de matériel méthodologique pour la mise en œuvre de la déségrégation	Adoption par le Parlement d'une modification de la loi no 245/2008 ou de la loi no 365/2004 et création et approbation par le ministère de l'éducation de documents méthodologiques				T3	2023	Les modifications apportées à la législation concernant la loi sur la lutte contre la discrimination (no 365/2004 Coll.) ou la loi sur les écoles (no 245/2008 Coll.) et d'autres dispositions législatives relatives au financement et à la gestion des écoles. La définition de la ségrégation détermine clairement quels actes et omissions sont considérés comme de la ségrégation afin d'éviter des interprétations différentes. Les documents méthodologiques fourniront des orientations sur la prévention et l'élimination de la ségrégation éducative pour les différents acteurs de l'éducation (tels que les créateurs, les écoles et les installations scolaires, les directeurs et les

										enseignants) dans la pratique.
12	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 5: Promouvoir la déségrégation scolaire	Étape	Introduction de normes de déségrégation	Création de normes de déségrégation et entrée en vigueur de la loi n° 245/2008				T4	2025	Des normes de déségrégation et un manuel contenant des directives sur la mise à jour des règlements scolaires visant à prévenir et à éliminer la ségrégation doivent être établis. Toutes les écoles élémentaires et secondaires sont légalement tenues d'intégrer les normes de déségrégation dans leur règlement scolaire.
13	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 6: Mesures compensatoires visant à atténuer les effets de la pandémie sur l'éducation des élèves du primaire et du secondaire	Objectif	Nombre d'écoles participant à des programmes d'enseignement		Numéro	0	450	T4	2022	450 écoles organisent des programmes d'enseignement. En atteignant ce nombre d'écoles, 12 000 élèves seront soutenus par des programmes d'enseignement. En priorité, les programmes d'enseignement ciblent les élèves qui n'ont pas été en mesure de participer pleinement à l'éducation pendant la période de scolarisation interrompue dans les écoles au cours des années scolaires 2019/2020 et

										2020/2021. Les cours doivent être donnés individuellement ou en groupe et s'ajouter aux heures normales d'école. Il se concentre en particulier sur les matières relevant des «principaux domaines éducatifs».
14	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Investissement 1: Suppression des barrières des bâtiments scolaires	Étape	Introduction de la définition d'une norme d'élimination des obstacles, création d'un manuel d'élimination des obstacles et cartographie des besoins scolaires à tous les niveaux d'ensei	Approbation par le ministère de l'éducation des normes de suppression des obstacles, du manuel de suppression des obstacles et publication des résultats de la cartographie des besoins sur le site web du ministère de l'éducation				T1	2022	Le manuel définit des normes d'élimination des obstacles afin de répondre aux besoins réels des enfants, des élèves et des étudiants défavorisés sur le plan de la santé et de respecter les principes de conception universelle. Elle est fondée sur une approche globale qui garantit la pleine participation à la vie scolaire (c'est-à-dire la définition de normes qui créent un espace inclusif dans l'ensemble de l'école et ne se concentrent pas uniquement sur l'élimination des principaux obstacles, par exemple à l'entrée à l'école). Outre les normes spatiales (par exemple, les spécifications

			gnement							techniques pour les travaux de construction), le manuel définit également des normes pour l'élimination des obstacles dans les bâtiments scolaires (telles que la coopération de l'école avec les experts et la communauté). Le ministère de l'éducation, en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'éducation inclusive de Brno, prépare une analyse de l'état d'avancement de l'élimination des obstacles dans les écoles par rapport aux normes établies et, sur la base de cette analyse, donne la priorité aux écoles individuelles pour l'élimination des obstacles.
15	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Investissement 1: supprimer les obstacles dans	Objectif	Élimination des barrières architecturales dans les écoles		Numéro	0	135	T2	2025	Les obstacles architecturaux doivent être réduits dans 135 écoles secondaires.

	les bâtiments scolaires		secondaires							
16	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 1:1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans	Étape	Entrée en vigueur d'un nouveau système de financement normatif pour l'enseignement préprimaire fondé sur les coûts annuels réels standardisés de personnel et de fonctionnement des jardins d'enfants, ainsi que sur la réalisation du	Adoption par le Parlement de la loi no 597/2003, de la loi no 596/2003, de la loi no 564/2004 Rec., modification du règlement gouvernemental no 668/2004 Rec., du règlement gouvernemental no 630/2008 Rec.				T1	2025	Les dispositions pertinentes de la loi no 597/2003 Rec. sur le financement des écoles primaires, des écoles secondaires et des établissements scolaires, de la loi no 596/2003 Rec. sur l'administration publique dans le domaine de l'éducation et l'autonomie scolaire, de la loi no 564/2004 Rec. sur la budgétisation des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités locales et régionales, de la révision de la formule du règlement gouvernemental no 668/2004 ainsi que de la modification du règlement gouvernemental no 630/2008 sont modifiées. Un système différencié et transparent de financement de l'enseignement préprimaire est mis en place afin de garantir la

			taux de scolarisation des enfants âgés de quatre ans.							stabilité, la résilience et le cantonnement des fonds alloués à l'éducation. La législation est adoptée au plus tard le 30 juin 2024 et entre en vigueur le 1.1.2025. Au plus tard le 30 septembre 2024, le taux de scolarisation des enfants âgés de 4 ans dans l'enseignement préprimaire est d'au moins 82 %. Il s'agit notamment de l'enseignement préprimaire: (i) dans les jardins d'enfants/jardins d'enfants spéciaux faisant partie du réseau d'écoles slovaques, (ii) dans l'enseignement individuel, par exemple à la demande d'un représentant légal à domicile, ou (iii) dans la création d'un prestataire d'enseignement préprimaire enregistré.
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Élément 7: L'éducation pour le XXI^e siècle

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience introduit une réforme des programmes scolaires des écoles primaires (CITE 1, CITE 2) en créant de nouveaux contenus d'apprentissage organisés en cycles pluriannuels. L'objectif est de développer la pensée critique et les compétences non techniques des élèves en matière de résolution de problèmes, de gestion de l'information, de travail en équipe, de narration et de questions, de prise d'initiative et de responsabilité, de création et de mise en œuvre de projets personnels. Cela nécessite la mise à disposition des manuels nécessaires pour renouveler le stock actuel et un changement dans les compétences des enseignants pour appliquer ces changements dans la pratique quotidienne. Dans le même temps, le volet renforcera la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et les motivera pour le développement professionnel tout au long de la vie. L'accent est également mis sur l'éducation inclusive et l'acquisition de compétences numériques.

Ce volet comprend deux réformes et deux investissements.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite à la recommandation par pays adressée à la Slovaquie sur la nécessité de *renforcer les compétences numériques et de garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité*. (Recommandation spécifique par pays no 2/2020). *Améliorer la qualité et l'inclusivité de l'éducation à tous les niveaux et favoriser les compétences* (recommandation par pays no 2/2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation . L'objectif de la réforme est de créer de nouveaux programmes d'apprentissage pour l'enseignement primaire et secondaire inférieur, organisés en cycles éducatifs. Cette mesure consiste à approuver le nouveau programme national d'enseignement primaire, qui permet une plus grande flexibilité dans l'élaboration des programmes scolaires, dans la mise en place de 40 centres régionaux d'appui aux écoles et dans la fourniture de nouveaux matériels pédagogiques. Cette mesure prévoit également la création d'un environnement de test en ligne visant à numériser le test final (maturita) dans tous les établissements d'enseignement secondaire supérieur.

Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement (changement dans la formation de l'enseignement supérieur) et renforcer le développement professionnel des enseignants. L'objectif de cette réforme est de renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et de les motiver pour le développement professionnel tout au long de la vie. Une allocation financière est introduite pour améliorer les compétences de l'enseignant. L'accent est mis sur les nouveaux programmes, l'éducation inclusive et l'acquisition de compétences numériques. D'ici à la fin de 2023, au moins 55 % du personnel pédagogique et professionnel sera formé. Les modifications législatives respectives réglementent les compétences et l'éventail des prestataires d'enseignement.

Un programme de subventions est prévu pour les universités afin de soutenir l'émergence de nouveaux programmes d'enseignement. Il s'agit notamment de financer des changements dans les programmes qui soutiennent l'introduction d'une éducation inclusive, l'éducation des élèves de langues maternelles

différentes du slovaque et le développement des compétences numériques parmi les étudiants enseignants.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 1: Infrastructure numérique dans les écoles. L'objectif de cet investissement est d'augmenter le pourcentage d'écoles à entrée numérique et de créer ainsi un environnement qui favorise le développement des compétences numériques et améliore l'inclusion numérique des élèves défavorisés. L'investissement consiste en la livraison d'équipements numériques à 60 % des écoles.

Investissement 2: Achèvement de l'infrastructure scolaire. Cet investissement vise à mieux intégrer les élèves issus de milieux défavorisés. Cette mesure consiste à supprimer 35 écoles à deux équipes en Slovaquie.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation	Étape	Nouveau programme pour toutes les écoles primaires organisées dans les cycles d'enseignement pluriannuels	Approbation du nouveau programme national d'enseignement primaire par le Ministre de l'éducation.				T1	2023	Un programme intégré pour les écoles primaires (CITE 1 et CITE 2) doit être mis en œuvre dans le cadre de cycles. Les cycles doivent définir des objectifs d'apprentissage de base pour les domaines plutôt que des contenus détaillés, créant ainsi une flexibilité pour élaborer des programmes d'études au niveau scolaire. La phase de mise en œuvre débute en septembre 2023 avec l'obligation de transférer toutes les écoles primaires vers un nouveau programme d'études au plus tard le 09/2026.
2	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 1: Réforme du contenu et de la	Objectif	Création d'un réseau de centres régionaux de soutien		Numéro	0	40	T3	2024	40 centres de gestion des programmes et de soutien aux écoles sont créés au niveau régional. Les centres se composent d'une équipe d'enseignants et d'autres spécialistes fournissant des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	forme de l'éducation									activités de tutorat ou des activités de soutien similaires.
3	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation	Étape	Mise en œuvre de la réforme des programmes scolaires et de nouveaux matériels pédagogiques pour les écoles					T4	2025	Au moins 30 % des écoles primaires mettent en œuvre le nouveau programme. Le ministère de l'éducation met en place une procédure centrale de passation de marchés publics pour les nouveaux matériels d'apprentissage, „ ou prévoit une allocation pour leur achat.
4	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation – Réforme des programmes et	Étape	Introduction d'un examen final en ligne (maturita) pour toutes les écoles secondaires supérieures					T4	2025	L'examen final pour les diplômés de toutes les écoles secondaires supérieures, où maturita a lieu, doit être livré en ligne.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	des manuels scolaires									
5	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et à de nouvelles formes d'enseignement	Étape	Entrée en vigueur des modifications législatives visant à renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et à les motiver pour le développement professionnel tout au long de la vie	Entrée en vigueur des modifications de la loi no 138/2019 sur le personnel pédagogique et professionnel, de la loi no 597/2003 Coll., de la loi no 131/2002 sur l'enseignement supérieur et des décrets no 244/2019 et no 1/2020 du ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque sur le système des syndicats d'études de la République slovaque.				T1	2023	Les modifications législatives apportent: • Introduction des nouveaux programmes d'études préparant les futurs enseignants, • Une allocation pour motiver le personnel enseignant et professionnel à poursuivre le développement professionnel tout au long de la vie; • Réglementation des compétences et de l'éventail des prestataires d'enseignement de l'attestation, de l'enseignement fonctionnel et de l'enseignement des qualifications dans le secteur de l'éducation. • Nouveau modèle d'accréditation des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										programmes de formation professionnelle.
6	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et à de nouvelles formes d'enseignement	Objectif	Pourcentage de personnel pédagogique et professionnel formé, en particulier en préparation au nouveau programme d'études, à l'éducation inclusive et aux compétences numériques		%	0	55	T4	2023	Au plus tard le 31 décembre 2023, au moins 55 % du personnel pédagogique et professionnel des écoles sont formés.
7	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Investissement 1: Infrastructure numérique dans les écoles	Objectif	Livraison d'équipements numériques aux écoles		%	0	60	T4	2025	60 % des écoles reçoivent des équipements numériques. Ces équipements comprennent, par exemple, des logiciels, du matériel et des équipements compensatoires pour les élèves défavorisés, ainsi que, par exemple, des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										équipements pour une salle de classe informatique.
8	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Investissement 2: Achèvement des infrastructures scolaires	Objectif	Élimination des écoles à double équipe		Numéro	0	35	T2	2026	De nouveaux locaux seront construits ou des locaux existants seront reconstruits afin d'éliminer les doubles quarts de travail dans 35 écoles.

Élément 8: Améliorer les performances des universités slovaques

L'objectif principal de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est d'améliorer la qualité des performances des établissements d'enseignement supérieur (EES) slovaques. La nouvelle forme de financement des programmes de licence professionnelle est introduite afin de mieux adapter les programmes d'études aux besoins du marché du travail. Afin d'améliorer la qualité de la science, une évaluation systémique des performances est établie à l'appui du nouveau système d'accréditation. Le volet renforcera la réforme de la gestion des universités en conférant davantage de pouvoirs au recteur et au conseil d'administration, ainsi qu'en mettant en place un système qui encourage les fusions de l'EES afin de réduire les coûts administratifs et de créer l'effet des retombées positives sur la diffusion des connaissances entre les entités.

Ce volet comprend cinq réformes et un investissement.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribuera à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité d'améliorer *la qualité et l'inclusivité de l'éducation à tous les niveaux et de favoriser les compétences*. (recommandation par pays no 2/2019) ainsi que pour *garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité*. (Recommandation spécifique par pays no 2/2020).

Il existe un lien étroit avec d'autres composantes, en particulier celles liées à la recherche et à l'innovation (composantes 9 et 17), à la reconversion professionnelle et à la satisfaction des besoins du marché du travail (composante 10).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Changement dans le financement des universités par l'introduction de contrats de performance. Un nouvel instrument – les contrats de performance – est introduit dans le système juridique afin de soutenir le profilage et la diversification des universités en fonction de leurs atouts spécifiques et de leur potentiel de développement. Les contrats de performance doivent être signés par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVVaŠ SR) avec des universités publiques. Sur la base de l'accord conclu avec les universités, des objectifs sont fixés, qui font l'objet d'un suivi au moyen de l'approche U-Multirank (méthodologie unifiée pour effectuer l'évaluation des performances) et sont fondés sur un objectif à long terme dans le domaine des universités et des besoins des pays.

La mise en œuvre de la réforme devrait débuter au plus tard le 31 décembre 2022 et s'achever au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques. L'objectif de la réforme est d'introduire un système d'évaluation périodique des performances scientifiques des universités. Le Ministère élabore, en coopération avec les parties prenantes, une méthodologie d'évaluation des performances scientifiques et l'introduit dans le système juridique. L'évaluation des performances est organisée par le ministère, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une institution autonome, de sorte que l'évaluation soit fondée sur les principes d'indépendance et de

transparence. Le comité d'évaluation est composé d'excellents chercheurs nationaux et étrangers. L'évaluation sera fondée sur des systèmes d'évaluation de haute qualité provenant de l'étranger, le British Research Excellence Framework (REF) étant la principale source d'inspiration et utilisant des paramètres paramétriques spécifiques adaptés à la situation des institutions slovaques pour évaluer la qualité des résultats obtenus sur le terrain.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 3: Une nouvelle approche de l'accréditation de l'enseignement supérieur. L'objectif de la réforme est de définir les nouvelles normes et les nouveaux critères d'accréditation des programmes d'études qui renforcent les conditions de garantie et de mise en œuvre des programmes d'études, améliorent leur qualité et introduisent des processus de contrôle de la qualité à long terme. Un nouveau système exige que les universités associent les étudiants, les parties prenantes externes (en particulier les employeurs) à la conception, au suivi et à l'adaptation des programmes d'études, et qu'elles suivent de près les progrès et les besoins des étudiants, l'adoption des diplômes et la satisfaction globale des étudiants. L'Agence slovaque d'accréditation pour l'enseignement supérieur (SAAVŠ) exerce un contrôle externe sur la mise en œuvre de ces règles. La SAAVŠ fait également appel aux évaluateurs et praticiens étrangers pour l'évaluation des programmes universitaires. On s'attend à ce qu'au moins 90 % des universités demandent à vérifier la conformité des systèmes internes de qualité et des programmes d'études avec les normes d'accréditation.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 4: Réforme de la gouvernance des universités. La réforme par la modification de la loi sur l'enseignement supérieur augmentera le pouvoir du recteur et du conseil d'administration afin qu'il reflète mieux la responsabilité et permette une plus grande flexibilité au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. La réforme supprimera également les restrictions à la nomination des conférenciers et des professeurs (exigence actuelle d'une habilitation supplémentaire ou d'une procédure inaugurale et diplômes de conférencier et de professeur), favorisant ainsi l'ouverture de l'environnement académique aux candidats professionnels et étrangers. Le recrutement de cadres universitaires (recteur, doyen de faculté) sera professionnalisé et prendra la forme de concours généraux ou d'auditions publiques. En outre, les experts peuvent participer à des concours généraux de permanence. La loi sur l'enseignement supérieur supprime la condition selon laquelle le personnel occupant des postes de professeur et de conférencier doit être titulaire d'un diplôme scientifique/pédagogique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Réforme n° 5: Concentration d'excellentes capacités d'enseignement et de recherche. L'objectif de cette réforme est d'accroître la coopération entre les universités. Cette mesure consiste à établir des feuilles de route et des consortiums.

Investissement 1: Soutien à l'investissement pour le développement stratégique des universités. L'objectif de cet investissement est d'investir dans l'infrastructure des universités. Cette mesure consiste à reconstruire et à rénover l'infrastructure des universités.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 1: Modification du financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Étape	Introduction de contrats de performance	Conclusion de l'accord global entre le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVVaŠ SR) et les universités				T4	2022	Les contrats de performance soutiennent le profilage et la diversification des universités en fonction de leurs atouts, de leur potentiel de développement, de la réduction du nombre de programmes d'études et de la concentration des ressources. L'objectif est, entre autres, d'augmenter la part des programmes de baccalauréat à orientation professionnelle dans l'enseignement supérieur public de 4 % à 10 % au quatrième trimestre 2025.
2	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 1:	Objectif	Contrats de performance signés avec des universités	Sans objet	%	0	90	T4	2023	Au moins 90 % des contrats de performance ont été signés.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Modification du financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance		publiques (en pourcentage)							
3	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Étape	Définition du système d'évaluation périodique des performances scientifiques introduit par la loi no 172/2005	Entrée en vigueur de la loi no 172/2005 relative à l'évaluation des performances scientifiques et à la méthodologie pour l'évaluation périodique des performances scientifiques				T1	2022	Un système d'évaluation périodique des performances scientifiques des universités, avec la participation d'évaluateurs internationaux, est mis en place pour assurer la diversification des universités en ce qui concerne la qualité de leurs performances scientifiques dans des domaines individuels et l'identification d'excellentes équipes de recherche dans des universités individuelles. L'évaluation sera donc unique pour les universités, mais aussi pour d'autres institutions de recherche (SAV, autres institutions de recherche non commerciales et privées).
4	8 – Augmentation des performances des	Objectif	Nombre d'évaluations		Numéro	0	20	T4	2022	L'objectif se réfère à toutes les universités publiques.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques		réalisées							
5	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 3: Une nouvelle approche de l'accréditation de l'enseignement supérieur	Objectif	Pourcentage d'universités demandant à vérifier la conformité des systèmes internes de qualité et des programmes		%	0	90	T4	2022	Au moins 90 % des universités ont demandé une vérification de la conformité de leurs systèmes internes de qualité et de leurs programmes d'études avec les nouvelles normes d'accréditation. Les nouvelles normes d'accréditation renforcent les normes et les conditions relatives à la garantie et à la mise en œuvre des programmes d'études. Cinq universitaires avec des résultats scientifiques de haute qualité sont nécessaires pour l'accréditation, ainsi que la mise en œuvre d'un système d'éducation de qualité centré sur l'étudiant.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			mme s d'étude s avec les normes							Les évaluateurs étrangers sont également systématiquement associés à l'évaluation du respect des normes d'accréditation en matière de qualité de l'enseignement. Des règles plus strictes entraîneront une réduction du nombre de programmes d'études, une diversification et un profilage accru et une plus grande orientation des étudiants, étant donné que les universités se concentreront sur les programmes dans lesquels elles peuvent dispenser un enseignement de la plus haute qualité.
6	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 4: Réforme de la gestion des universités	Étape	La réforme du système de gestion des établissements d'enseignement supérieur	Entrée en vigueur de la modification de la loi n° 131/2002 sur l'enseignement supérieur,				T4	2021	La modification de la loi n° 131/2002 sur l'enseignement supérieur vise à réformer le système de gestion des universités. La modification de la loi sur l'enseignement supérieur renforce les compétences du recteur et du conseil d'administration, dont la composition est réformée, la méthode d'élection du recteur est modifiée, le mécanisme des postes fonctionnels est ouvert et les exigences relatives à l'organisation interne du monde universitaire sont simplifiées,

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										garantissant l'autonomie scolaire et la liberté scientifique. Le renforcement des compétences du Conseil d'administration portera sur les questions de gouvernance stratégique de l'Université, tandis que la participation des représentants de l'État sera limitée de telle sorte que le gouvernement central ne sera pas en mesure de prendre le contrôle du Conseil d'administration. La liberté académique ne doit en aucun cas être affectée.
7	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 5: concentration d'excellentes capacités d'enseignement et de recherche	Étape	Commencer à rassembler les universités en unités plus grandes	Une feuille de route approuvée par le ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVVaŠ SR) regroupant au moins deux unités universitaires.				T4	2021	Une feuille de route de regroupement approuvée pour au moins 2 unités universitaires. La feuille de route définit le calendrier et les différentes étapes menant à l'établissement de liens entre les établissements d'enseignement supérieur. Le processus de mixage lui-même est soutenu par des investissements provenant de la facilité du Fonds pour la relance, ainsi que par des contrats de performance en raison de coûts de transaction directs (tels que l'unification des systèmes informatiques), également pour

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										construire de nouvelles capacités d'infrastructure (telles que la suppression des doubles emplois et l'unification des sites concernés ne doivent pas simplement pouvoir déplacer les lieux de travail et de nouvelles capacités doivent être construites).
8	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Réforme 5: concentration d'excellentes capacités d'enseignement et de recherche	Étape	Rassembler les universités par le biais de consortiums	Mise en place d'au moins 2 consortiums, d'une feuille de route et d'un contrat signé entre le ministère et l'université pour la mise en place du consortium lié à cette dernière feuille de route.				T2	2026	Au moins deux consortiums établis conformément aux statuts de chaque consortium. Chaque statut indique que le consortium a l'intention de s'engager dans: • Harmonisation des systèmes internes de qualité. • Offrir des programmes d'études communs. • Permettre aux étudiants de suivre des cours dans chaque université du consortium. • Intégration des activités ou des capacités de recherche. Par exemple, coordonner et mener des projets de recherche conjoints.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										- Partage des infrastructures de recherche et d'éducation. Par exemple, des locaux, des salles de classe et des laboratoires spécifiques. - Intégration d'au moins un système numérique. Par exemple, les systèmes de bibliothèque, de publication ou informatiques. Au moins cinq programmes d'études conjoints sont établis par consortium. Au moins l'une d'entre elles, pour chaque consortium, est établie dans un domaine d'études dans lequel une ou plusieurs universités proposant le programme commun affichent des performances supérieures à la moyenne dans le système d'évaluation des performances scientifiques. Mise en place d'une feuille de route pour un troisième consortium et signature d'un contrat entre le ministère et l'université pour la mise en place de ce consortium.
9	8 – Augmentation des performances	Étape	Au moins 2	Attribution des marchés à la suite des appels				T3	2023	2 appels à soutenir le développement stratégique des universités tel que décrit dans la réforme 5 prévoient:

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Investissement 1: soutien au développement stratégique des universités		appels conclus pour soutenir le développement stratégique des universités							a) Le sous-programme pour le développement universitaire soutient des projets d'infrastructure pour le développement d'infrastructures de recherche, d'éducation et d'hébergement à haute valeur ajoutée pour une recherche d'excellence et une internationalisation: par exemple, la mise à niveau d'espaces existants ou nouveaux pour la concentration d'excellents travaux de recherche et d'études doctorales, y compris des chercheurs étrangers, la mise à niveau d'espaces existants ou nouveaux pour l'enseignement pratique dans des cours de licence professionnelle, la mise à niveau de locaux existants ou nouveaux pour des installations intérieures, la suppression des obstacles et la numérisation moderne des bâtiments; b) Le programme de développement universitaire soutient la gestion de projets et les investissements induits en rassemblant les universités. Une fois la feuille de route approuvée, et en fonction de sa faisabilité et de son ambition, ainsi que de la justification des investissements nécessaires et de la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										garantie de leur pérennité, elle comprend un plan d'investissement lié au processus de regroupement des unités universitaires.
10	8 – Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques – Investissement 1: soutien au développement stratégique des universités	Objectif	Zone universitaire et dortoir reconstruits ou rénovés		Numéro	0	126 826	T2	2026	126 826-m2 doivent être reconstruits ou rénovés. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation contribuent à la transition écologique en réalisant au moins 30 % d'économies d'énergie primaire en moyenne.

COMPOSANT 9 : Gestion et renforcement plus efficaces du financement de la R & D & I

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience s'attaque à d'importants goulets d'étranglement structurels dans l'écosystème slovaque de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI), tels que la fragmentation de la gouvernance de la RDI, l'insuffisance de la coopération entre le secteur privé et le monde universitaire, l'internationalisation et le financement de la RDI. L'objectif à plus long terme est de stimuler la participation privée à la RDI par une augmentation des dépenses privées de R&D.

Ce volet vise à renforcer les performances de la RDI et le potentiel d'innovation, qui sont une condition préalable nécessaire à une croissance économique compétitive et durable. Les mesures proposées sont axées sur le renforcement de la gouvernance de la RDI, de la coordination globale, de l'impact et de l'efficacité de l'investissement dans la RDI, ainsi que sur la promotion de la coopération public-privé et de l'investissement privé. Les mesures soutiennent l'excellence et l'internationalisation de la recherche, ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans les domaines de la science et de l'innovation. L'objectif des programmes d'investissement est de générer de nouveaux projets de RDI dans des secteurs clés de l'économie ayant un potentiel de transformation afin de soutenir la création d'emplois à plus forte valeur ajoutée et de stimuler la croissance de l'écosystème d'innovation aux niveaux national et régional.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet se compose de 2 réformes et de 6 investissements, qui sont étroitement liés. Les réformes de la RDI sont conçues comme une condition préalable à une absorption efficiente et efficace des investissements.

Tous les régimes d'investissement respectent les principes DNSH exigeant des investissements neutres sur le plan technologique au niveau des applications et excluant les domaines potentiellement dommageables tels que les combustibles fossiles, y compris l'utilisation en aval. Le lancement de tous les appels à propositions concurrentiels comprend des critères d'éligibilité qui garantissent que les projets sélectionnés respectent les principes consistant à «ne pas causer de préjudice important» grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale pertinente de l'Union et des États membres.

Les investissements et les réformes contribuent aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité de «axer la politique d'investissement sur la recherche et l'innovation» (recommandations par pays no 2/2019), de «axer les investissements sur la transition écologique et numérique» (recommandation par pays no 3/2020) et d'«améliorer la coordination et l'élaboration des politiques» (recommandations par pays no 4/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation.

La réforme se concentre sur la modification de la législation pertinente en matière de RDI, qui renforcera la structure de gouvernance de la RDI, renforcera et professionnaliserait la coordination interministérielle des politiques de RDI. La nouvelle structure de gouvernance est composée du gouvernement slovaque,

du conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation et du secrétariat créé sous l'autorité du bureau gouvernemental. La réforme repose sur cinq piliers: i) une stratégie et une coordination fortes en matière de suradministration, ii) des normes transversales efficaces pour les instruments de soutien, iii) la consolidation des organismes subventionnaires et le renforcement de leur expertise, iv) l'application des principes de bonne gouvernance et d'efficacité et v) un système unifié d'évaluation institutionnelle et de financement institutionnel de la RDI.

La révision de la législation (loi no 172/2005) est proposée par le ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports et entre en vigueur le 31 mars 2022 au plus tard. La réforme comprend l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale en matière de RDI afin de fournir une orientation stratégique, des objectifs et des outils à appliquer à tous les types de soutien public, y compris les fonds nationaux et de l'UE, de manière cohérente et complémentaire. Le gouvernement adopte la stratégie au plus tard le 30 septembre 2022. Afin de réduire au minimum les inefficacités, les principes de bonne gouvernance et de financement efficace sont traduits en une méthode à appliquer ex ante aux investissements dans la RDI. La nouvelle stratégie et les nouvelles mesures en matière de RDI tiennent compte de la stratégie révisée de spécialisation intelligente visant à favoriser la concentration thématique, ainsi que des recommandations d'études récentes telles que l'OCDE visant à améliorer la mise en œuvre des investissements en matière de RDI et des «enseignements tirés» des périodes de programmation de la politique de cohésion. Le processus d'évaluation est réformé afin d'accroître le recours à des experts et à des évaluateurs étrangers, et les processus administratifs sont progressivement rationalisés.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

Réforme 2: Réforme de l'organisation et du financement des institutions de recherche, en particulier l'Académie slovaque des sciences.

La réforme vise à achever la transformation de l'Académie slovaque des sciences (SAS) en une organisation publique afin de stimuler le financement multi-sources et la coopération avec le secteur privé. La réforme sera rendue possible par une révision des deux actes législatifs (loi no 133/2002 sur les SAS et loi no 243/2017 sur les établissements publics de recherche) proposés par le ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports. Elle permettra à la SAS de nouer des relations commerciales et de propriété liées à la RDI avec une protection totale des droits de propriété intellectuelle et des gains financiers.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Investissement 1: Promouvoir la coopération et la participation internationales aux projets Horizon Europe et EIT.

L'objectif de cette mesure est de permettre une plus grande participation des institutions, des chercheurs et des entreprises slovaques aux projets de pointe de l'Espace européen de la recherche (EER).

La mesure consiste en un soutien sous forme de subventions à la préparation de demandes au titre d'Horizon Europe, des projets de haute qualité, qui obtiennent une note très élevée dans les programmes de l'EER, mais qui ne bénéficient d'aucun financement ou de projets de haute qualité au moyen de «subventions d'appariement» afin de mobiliser les ressources générées dans le cadre d'Horizon 2020/Horizon Europe.

Investissement 2: Soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les ORGANISATIONS DE R&D.

L'objectif de l'investissement est d'accroître la participation du secteur privé à la RDI et d'accroître la part des entreprises innovantes dans l'économie.

Cette mesure consiste en une aide sous forme de subventions au titre de divers régimes: les «subventions de contrepartie», les régimes de soutien «bons» et le soutien à la création de «consortiums transformateurs et innovants».

Investissement 3: Excellente science.

L'objectif de l'investissement est de créer un environnement compétitif à l'échelle internationale pour les meilleurs scientifiques en termes de salaires et de disponibilité de programmes de recherche attrayants.

Cette mesure consiste à accorder un soutien à d'excellents chercheurs.

Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie.

L'objectif de l'investissement est d'améliorer les synergies dans les domaines de la RDI «verte» entre le niveau national et le niveau de l'UE.

La mesure consiste en un soutien sous forme de subventions à des projets soutenant la transition écologique, la résilience et l'adaptation au changement climatique, conformément aux priorités thématiques d'Horizon Europe, telles que l'énergie sans carbone, l'électrification, l'hydrogène, les technologies des batteries et les carburants alternatifs, les procédés et matériaux industriels à faibles émissions et la bioéconomie. Le soutien vise l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique 1 à 9).

Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie.

L'objectif de l'investissement est d'améliorer les synergies dans les domaines de la RDI «numérique» entre le niveau national et le niveau de l'UE.

La mesure consiste à octroyer une aide et/ou un soutien par l'intermédiaire d'instruments financiers à des projets soutenant la numérisation de l'économie, conformément aux priorités thématiques d'Horizon Europe, telles que, par exemple, les technologies numériques et industrielles, l'internet des objets, l'intelligence artificielle et la robotique. Le soutien vise l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique 1 à 9).

Investissement 6: Instruments financiers pour soutenir l'innovation.

L'objectif de l'investissement est de contribuer à l'augmentation de la part des entreprises innovantes et d'investir dans des entreprises à potentiel technologique et innovant.

La mesure consiste en la mise en place d'instruments financiers permettant d'investir dans des entreprises en phase initiale (phase d'amorçage) ainsi que dans des entreprises en phase de croissance.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Étape	Réforme de la gouvernance et soutien à la recherche, au développement et à l'innovation.	Entrée en vigueur de la modification de la loi 172/2005				T1	2022	La modification de la loi renforcera le rôle de coordination de la nouvelle structure de gouvernance pour la recherche, le développement et l'innovation (telle que la définition du rôle du Conseil pour la science, la technologie et l'innovation du gouvernement slovaque et de son secrétariat placé sous l'autorité du bureau du gouvernement). La loi réglemente différents types de soutien public afin d'assurer la coordination et la cohérence des interventions

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										publiques. Elle permet l'intégration progressive des processus et l'évaluation par des experts des projets de RD, la simplification et la normalisation des processus d'évaluation des projets de RD par les agences.
2	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la	Étape	Conception de la stratégie nationale globale de RDI	Adoption de la stratégie nationale de RDI par le gouvernement				T3	2022	Le gouvernement approuve la stratégie nationale pour la recherche, le développement et l'innovation (RDI) afin qu'elle devienne un document global pour l'ensemble du financement public de la RDI d'ici à 2030. Il se penchera sur les expériences passées et offrira le cadre horizontal permettant d'intégrer

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	recherche et de l'innovation									les stratégies existantes (telles que la stratégie de spécialisation intelligente). Il fournit un cadre stratégique et une orientation pour la politique de RDI, définit des objectifs et des mesures pour les atteindre.
3	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Réforme 2: Réforme de l'organisation et du financement des institutions de recherche non commerciales, en particulier l'Académie	Étape	Réforme de l'Académie slovaque des sciences (SaS)	Entrée en vigueur d'une modification de la loi no 133/2002 sur les SAS et d'une modification de la loi no 243/2017 sur l'établissement public de recherche				T4	2021	Entrée en vigueur des modifications apportées aux lois, qui transformeront l'Académie slovaque des sciences (SAS) en une institution publique permettant le financement multi-sources, y compris par le secteur privé, tout en garantissant la pleine protection de la propriété intellectuelle et de la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	slovaque des sciences									rentabilité financière.
4	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 1: Promouvoir la coopération et la participation internationales aux projets Horizon Europe et EIT	Étape	Lancement d'appels à projets pour soutenir la participation des acteurs slovaques à Horizon Europe	Lancement d'appels à projets pour soutenir la participation des acteurs slovaques à Horizon Europe			3	T4	2022	Au moins trois appels à projets sont lancés pour soutenir la participation des acteurs slovaques au programme Horizon Europe dans le cadre des programmes suivants: • Programme de soutien à la préparation des demandes pour Horizon Europe • Programme de soutien aux projets ayant obtenu un label d'excellence ou un score élevé • "Subventions de jumelage" pour des projets réussis dans le cadre d'Horizon Europe/Horizon 2020

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
5	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 1: Promouvoir la coopération et la participation internationales aux projets Horizon Europe et EIT	Objectif	Nombre de projets visant à accroître la participation aux appels Horizon Europe		Nombre de projets	0	765	T1	2026	Sur l'objectif global de 770 projets, des subventions sont octroyées à au moins 765 projets au titre des appels visant à accroître la participation au programme Horizon Europe.
6	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les	Étape	Lancement d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de R & D et de bons d'achat	Lancement d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organismes de R & D et les bons d'achat			4	T4	2022	Au moins quatre appels à projets sont lancés conformément au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» afin de soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de R&D et de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	organisations de RD									soutenir les systèmes de chèques: • subventions «d'appariement» aux établissements de recherche afin de mobiliser des ressources du secteur privé dans le cadre de la collaboration en matière de recherche. • la mise en place de consortiums «transformateurs et innovants» • les régimes d'aide sous forme de bons, qui comprennent des bons d'innovation et des bons numériques.
7	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement	Objectif	Nombre de projets collaboratifs et de bons		Nombre de projets	0	3 538	T4	2024	Sur l'objectif global de 3 931 projets, des subventions sont octroyées à au moins 3 538 projets de coopération entre des entreprises, des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	2: Soutien à la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD									universités et des organismes de R&D et des bons. L'investissement devrait se traduire par: • Mise en place d'au moins deux consortiums «transformateurs et innovants» • 2 760 projets collaboratifs bénéficiant de subventions de contrepartie • 450 chèques-cadeaux innovants et 720 chèques-cadeaux numériques
8	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 2: Soutien à la	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, le monde	Approbation du Conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation.				T1	2026	Un rapport de synthèse intermédiaire est approuvé par le Conseil gouvernemental de la science, de la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD		universitaire et les organisations de RD et de bons d'achat							technologie et de l'innovation. Ce rapport examine la contribution des projets achevés et en cours au titre des appels aux objectifs du volet 9.
9	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 3: Excellente science	Étape	Lancement d'appels pour soutenir d'excellents chercheurs	Lancement d'appels à projets pour soutenir d'excellents chercheurs			6	T4	2022	Au moins six appels à projets sont lancés pour soutenir d'excellents chercheurs conformément au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» dans le cadre des programmes suivants: • bourses pour chercheurs de première étape – R1 • bourses pour chercheurs reconnus – R2

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										• bourses pour chercheurs confirmés – R3 • bourses pour chercheurs de premier plan - R4 • Grands projets pour d'excellents chercheurs • Subventions de recherche «en début de carrière» • Capital booster pour les régimes existants de soutien à la R&D
10	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 3: Excellente science	Objectif	Nombre d'excellents chercheurs soutenus		Nombre de chercheurs	0	650	T1	2024	Parmi l'objectif global visant à soutenir 715 chercheurs, au moins 650 excellents chercheurs sont soutenus dans le cadre des appels. L'investissement devrait se traduire par: • Sélection de 15 subventions

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										importantes à d'excellentes équipes de chercheurs Soutien de: • 425 bourses pour chercheurs à différents stades de leur carrière (R1-R4) • 200 subventions de recherche «en début de carrière» pour les jeunes chercheurs • 90 projets dans le cadre du renforcement des fonds propres
11	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 3: Excellente science	Étape	Mise en œuvre d'appels pour soutenir d'excellents chercheurs	Approbation du Conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation				T1	2026	Un rapport de synthèse intermédiaire est approuvé par le Conseil gouvernemental de la science, de la technologie et de l'innovation. Ce rapport examine la contribution des projets achevés et en cours au titre des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										appels aux objectifs du volet 9.
12	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie	Étape	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition écologique	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition écologique			2	T4	2022	Au moins deux appels thématiques pour des projets axés sur la demande sont lancés conformément au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» afin de relever les défis de la transition écologique, de la décarbonation ainsi que de la résilience et de l'adaptation au changement climatique. L'aide est destinée à des thèmes qui sont prévus dans les priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que: • Énergie sans carbone

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										• électrification • Hydrogène, technologies des batteries et carburants alternatifs • Procédés et matériaux industriels à faibles émissions • Bioéconomie, agriculture et sylviculture durables. Les appels à projets couvrent de manière cumulée l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique¹ à 9).
13	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 4: Recherche et	Objectif	Nombre de projets sélectionnés pour relever les défis de la transition écologique		Nombre de projets	0	27	T4	2024	Sur l'objectif global de 30 projets, des subventions sont octroyées à au moins 27 projets, dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transition

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	innovation pour décarboner l'économie									écologique et de la décarbonation.
14	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition écologique	Approbation du Conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation.				T1	2026	Un rapport de synthèse intermédiaire est approuvé par le Conseil gouvernemental de la science, de la technologie et de l'innovation. Ce rapport examine la contribution des projets achevés et en cours au titre des appels aux objectifs du volet 9.
15	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 5: Recherche et innovation pour	Étape	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique			2	T4	2022	Au moins deux programmes thématiques (tels que des appels axés sur la demande et/ou des instruments financiers) pour des projets sont lancés conformément au principe consistant à

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	la numérisation de l'économie									«ne pas causer de préjudice important» afin de relever les défis de la transformation numérique et de contribuer à la réalisation des ambitions de la Commission en matière d'autonomie numérique. L'aide est orientée vers des thèmes conformes aux priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que: • les technologies numériques clés (telles que la cybersécurité; technologies quantiques pour la cybersécurité, les capteurs et l'internet des objets; microélectronique et composants

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										électroniques et solutions en nuage) • Intelligence artificielle et robotique Les programmes de projets couvrent de manière cumulée l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique 1 à 9).
16	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Objectif	Nombre de projets de RDI sélectionnés dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transformation numérique.		Nombre de projets	0	140	T4	2024	Sur l'objectif global de 155 projets, des subventions/prêts sont octroyés à au moins 140 projets au titre des programmes thématiques (tels que des appels axés sur la demande et/ou des instruments financiers) pour des projets thématiques visant à relever les défis de la transformation numérique.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
17	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique	Approbation du Conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation.				T1	2026	Un rapport de synthèse intermédiaire est approuvé par le Conseil gouvernemental de la science, de la technologie et de l'innovation. Ce rapport examine la contribution des projets achevés et en cours au titre des appels aux objectifs du volet 9.
18	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 6: Instruments financiers pour	Étape	Lancement et mise en œuvre d'instruments financiers pour soutenir l'innovation	Lancement de la phase d'investissement des instruments financiers visant à soutenir l'innovation conformément à			2	T4	2023	Au moins deux instruments financiers sont lancés au cours de la phase d'investissement conformément à une stratégie d'investissement/à

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	soutenir l'innovation			la stratégie d'investissement						un accord contractuel, qui sont conformes aux principes des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) exigeant des critères d'exclusion de l'investissement et le respect de la législation environnementale pertinente de l'UE et nationale. Les aspects DNSH sont dûment pris en compte dans l'accord contractuel entre les autorités slovaques et les partenaires chargés de la mise en œuvre/intermédiaires financiers. Les instruments financiers

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										soutiennent l'innovation dans les entreprises et comprennent les régimes suivants: • Apport de capital au début du cycle de vie de l'entreprise • Apport de capitaux aux entreprises en phase de croissance
19	9 – Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI – Investissement 6: Instruments financiers pour soutenir l'innovation	Objectif	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers		Nombre d'entreprises	0	36	T2	2026	Sur l'objectif global consistant à soutenir 40 entreprises, au moins 36 sont soutenues par des instruments financiers sous la forme d'apports de capitaux.

Élément 10: Attirer et retenir les talents

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est d'élaborer des politiques efficaces visant à promouvoir la mobilité des étudiants et de la main-d'œuvre, à motiver activement des experts étrangers hautement qualifiés (y compris des ressortissants slovaques), des étudiants et des entrepreneurs à s'établir en Slovaquie. L'objectif de ces mesures est la nécessité d'attirer et de conserver le capital humain essentiel au développement économique de la Slovaquie. L'ambition des autorités est d'augmenter, sur un horizon de cinq ans, la proportion de ressortissants étrangers hautement qualifiés dans la main-d'œuvre de 0,5 % à 1 % et de stabiliser le solde des étudiants sortants et entrants dans les établissements d'enseignement supérieur slovaques.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, en particulier en ce qui concerne «l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité de l'éducation à tous les niveaux et la promotion des compétences» et «la promotion de l'intégration des groupes défavorisés» (recommandation par pays no 2, 2019), ainsi que la «résilience du système de santé dans les domaines du personnel de santé» (recommandation par pays no 1, 2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail

En Slovaquie, les procédures applicables en matière de permis de travail et de séjour sont généralement exigeantes tant pour le travailleur que pour l'entreprise et ont tendance à être longues. L'objectif de cette réforme est de raccourcir et de simplifier considérablement ces procédures pour les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, y compris les membres de leur famille.

La réforme utilise le système accéléré existant de visa national (D) dans l'intérêt du pays, en l'ouvrant à une nouvelle catégorie de ressortissants de pays tiers hautement qualifiés à la recherche d'un emploi. Cette catégorie de travailleurs est exemptée de la nécessité de prouver qu'ils ont un emploi garanti avant d'entrer dans le pays et est autorisée à commencer à travailler avec un visa national (D) immédiatement après avoir trouvé un emploi. La compatibilité avec la révision de la directive «carte bleue» est assurée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées

Cette réforme simplifiera la reconnaissance des diplômes par les travailleurs étrangers, afin de faciliter leur établissement en Slovaquie.

Pour les pays ayant conclu un accord bilatéral de reconnaissance des qualifications, les candidats sont dispensés de fournir une attestation d'accréditation de l'université pour dispenser l'enseignement

concerné. En outre, la capacité du Centre pour la reconnaissance de la reconnaissance de l'éducation sera renforcée afin d'accélérer le processus de reconnaissance des qualifications pour tous les pays.

En ce qui concerne les qualifications des médecins, la réforme:

- réduire de trois mois à un mois les délais de reconnaissance des diplômes énumérés à l'annexe 3 de la loi sur les prestataires de soins de santé. la reconnaissance automatique des spécialisations coordonnées au niveau de l'UE des médecins et des dentistes;
- réduire de trois à deux mois les délais de reconnaissance des diplômes non énumérés à l'annexe 3 de la loi sur les prestataires de soins de santé délivrés par les autorités compétentes en vertu de la législation des États membres;
- réduire de trois à deux mois les délais de reconnaissance des diplômes délivrés par les autorités compétentes en vertu de la législation des pays tiers. a) Ajuster de quatre à deux mois les délais de reconnaissance des diplômes délivrés dans un autre pays;
- prolonger l'institution de stages temporaires au-delà de la période de crise actuelle, en modifiant l'article 30 bis de la loi sur les prestataires de soins de santé.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Investissement 1: Outils de soutien et d'assistance pour des groupes cibles spécifiques

L'objectif de cette mesure est de contribuer à l'intégration des travailleurs étrangers hautement qualifiés, des étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, des Slovaques vivant à l'étranger et des membres de la famille de ces groupes cibles dans la société slovaque.

Cette mesure consiste à fournir des consultations ou des services de soutien à ces groupes cibles.

Investissement 2: Renforcer les relations avec la diaspora

L'objectif de cette mesure est de renforcer les relations avec les Slovaques à l'étranger, d'accroître la probabilité de leur retour dans leur pays d'origine et de favoriser la circulation cérébrale.

La mesure consiste à organiser des événements avec des Slovaques à l'étranger.

Investissement 3: Bourses d'études pour les étudiants talentueux nationaux et étrangers

L'objectif de cette mesure est de soutenir financièrement les étudiants talentueux nationaux et étrangers. Cette mesure consiste à accorder des bourses à ces groupes cibles.

Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans le milieu universitaire

L'objectif de cette mesure est de soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche en Slovaquie.

La mesure consiste à adopter une stratégie d'internationalisation des universités, qui comprend un soutien aux programmes universitaires communs, des mesures visant à attirer des étudiants et des universitaires

étrangers et à mettre en œuvre les principes de la stratégie en matière de ressources humaines pour la recherche (HRS4R) et la réalisation de projets visant à l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ou des établissements de recherche.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	10 – Attirer et retenir les talents - Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Étape	Régime définissant une nouvelle catégorie de demandeurs de visa national (D).	Adoption du régime par une résolution du gouvernement et entrée en vigueur.				T1	2022	Adoption d'un régime définissant la catégorie de demandeurs de visa national (D) dans l'intérêt de la République slovaque La nouvelle catégorie de visas qui couvre les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés à la recherche d'un emploi exemptés de la nécessité de prouver un emploi garanti avant d'entrer en Slovaquie est introduite. Les personnes doivent être en mesure de commencer à travailler sur un visa national (D) immédiatement. La mesure concernera des catégories telles que les diplômés d'universités de premier plan au niveau mondial (quel que soit le domaine concerné); diplômés de troisième niveau des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										principales universités et institutions de recherche du monde (quel que soit le domaine); d'autres groupes sélectionnés en fonction des intérêts économiques de la Slovaquie (par exemple, des experts en informatique, des experts dans des secteurs à forte valeur ajoutée, des médecins).
2	10 – Attirer et retenir les talents - Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Étape	Facilitation du retour dans le pays et augmentation de l'attractivité du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux	Adoption par le Parlement et entrée en vigueur				T1	2022	Modification de la loi no 40/1993 sur la citoyenneté slovaque, qui facilitera le retour dans le pays et renforcera l'attrait du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux avec la Slovaquie. La modification introduit un régime simplifié pour l'obtention de la citoyenneté en supprimant l'exigence d'une période minimale de résidence en Slovaquie.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
3	10 – Attirer et retenir les talents - Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées	Étape	Simplification de la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles	Adoption par le Parlement et entrée en vigueur				T1	2022	La modification de la loi no 422/2015 relative à la reconnaissance des titres de formation et à la reconnaissance des qualifications professionnelles doit permettre: • faciliter la reconnaissance des diplômes/documents de formation pour les pays avec lesquels la Slovaquie a conclu des accords bilatéraux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes/documents de formation, en réduisant les documents requis du demandeur (par exemple, les certificats universitaires de compétence pour dispenser l'enseignement concerné); • Renforcer les compétences du Centre pour la reconnaissance des qualifications

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										(SUDV) pour la reconnaissance des documents de validation du niveau d'enseignement supérieur également pour les pays ne faisant pas partie de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) sans accord bilatéral, ce qui accélérera et simplifiera considérablement le processus par rapport à la situation actuelle où les seules institutions éligibles sont les universités afin de faciliter la reconnaissance des diplômes/documents pour les pays avec lesquels la Slovaquie a conclu des accords bilatéraux sur la reconnaissance des diplômes/documents de formation.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										La modification de la loi no 578/2004 sur les prestataires de soins de santé, les professionnels de la santé et les organisations professionnelles du secteur de la santé doit permettre: • raccourcir le délai de reconnaissance des documents de formation continue pour les professionnels de la santé hautement qualifiés; • Prolongation du stage temporaire pour les médecins au-delà de la pandémie
4	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 1: Outils de soutien et d'assistance pour des groupes cibles spécifiques	Objectif	Nombre de guichets uniques pour l'intégration en Slovaquie		Numéro	0	3	T4	2024	Mise en place de trois guichets uniques fournissant des services visant à faciliter l'établissement en Slovaquie. Un document conceptuel pour la mise en place de guichets uniques est élaboré.
5	10 – Attirer et retenir les talents –	Objectif	Nombre de bénéficiaires utilisant		Numéro	0	7 000	T4	2024	Au cours de la période 2022-2024, au moins 7

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Investissement 1: Outils de soutien et d'assistance pour des groupes cibles spécifiques		les services du Centre d'information sur la migration de l'OIM							000 bénéficiaires bénéficieront des services du centre d'information de l'OIM sur la migration. Les bénéficiaires appartiennent à l'un des groupes cibles spécifiques suivants: les travailleurs étrangers hautement qualifiés, les étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, les bénéficiaires appartenant aux groupes sélectionnés définis dans la résolution de la réforme 1 ou les membres de la famille de ces groupes cibles.
6	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 2: Renforcer les relations avec la diaspora	Objectif	Nombre d'événements renforçant les relations avec la diaspora		Numéro	0	200	T1	2026	Organisez 200 événements avec des Slovaques à l'étranger. Chaque manifestation couvre au moins un des thèmes suivants: - la législation sur le séjour et la citoyenneté en Slovaquie; - l'internationalisation des établissements

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										d'enseignement supérieur ou de recherche; - la coopération entre les instituts de recherche nationaux et internationaux; - promotion des possibilités de carrière en Slovaquie.
7	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 3: Bourses d'études pour les étudiants talentueux nationaux et étrangers	Objectif	Nombre de bourses attribuées à des étudiants talentueux		Numéro	0	4 226	T4	2024	Attribuer au moins 4 226 bourses pour: a) les étudiants domestiques les plus talentueux, compte tenu de leur diplôme d'études secondaires; b) les meilleurs talents de l'étranger – mesurés par des tests internationaux normalisés; et c) étudiants talentueux socialement défavorisés, compte tenu de leur diplôme d'études secondaires.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										La FRR soutient les étudiants qui entrent dans un établissement d'enseignement supérieur entre 2022 et 2024. Le programme prévoit des bourses pour les étudiants sélectionnés pendant trois années d'études supérieures. Les contrats doivent être signés pour offrir une incitation financière aux universités qui accueillent les étudiants.
8	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans le milieu universitaire	Étape	Stratégie d'internationalisation des universités	Adoption de la stratégie par le gouvernement				T4	2021	Adoption d'une stratégie d'internationalisation pour les universités, visant à proposer des mesures visant à soutenir la préparation de programmes d'études communs, à attirer des étudiants et des universitaires étrangers ou à mettre en œuvre des changements institutionnels systémiques dans les universités slovaques.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
9	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans l'environnement académique	Objectif	Nombre de projets visant à internationaliser les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche slovaques		Numéro	0	28	T4	2025	Au moins 28 projets visant à l'internationalisation d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche slovaques aboutissent: a) l'adoption d'un plan d'action fondé sur l'évaluation des activités d'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche; ou b) l'introduction de certaines mesures à court terme recommandées dans le plan d'action élaboré au point a); ou c) la participation d'établissements d'enseignement supérieur slovaques à des foires ou événements internationaux et à des événements de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										recrutement d'étudiants à l'étranger.

Élément 11: Des soins de santé modernes et accessibles

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de créer un réseau hospitalier moderne, accessible et efficace qui fournisse des soins de santé de qualité, un environnement attrayant pour le personnel, des processus efficaces et une gestion saine. L'objectif est également d'accroître la disponibilité des services de santé d'urgence, en s'appuyant sur les besoins du nouveau réseau hospitalier, et de renforcer les soins primaires, qui se veulent un point d'intégration essentiel pour les soins aux patients.

Ce volet comprend cinq réformes et quatre investissements.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Ce volet répond à la recommandation par pays no 1 de 2020, qui fait référence au renforcement de la résilience du système de santé dans les domaines du personnel de santé, des produits médicaux critiques et des infrastructures; et l'amélioration de la fourniture de soins primaires et de la coordination entre les types de soins.

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Optimisation du réseau hospitalier

L'objectif de la réforme est d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins hospitaliers grâce à la définition de la typologie et de la hiérarchie des soins hospitaliers, ainsi qu'à la définition de conditions minimales pour la fourniture de services médicaux.

La mesure consiste à définir des profils d'hôpitaux. Un profil signifie un ensemble de services obligatoires et d'autres exigences qu'un fournisseur à un certain niveau doit respecter. Après modification du profil, certains hôpitaux seront tenus de couvrir plusieurs services regroupés sous le profil spécifié. Certains élargiront le champ d'activité, d'autres devraient transformer les services des lits d'urgence en services de soins de longue durée.

Réforme 2: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans la santé

Le ministère de la santé, en étroite coopération avec le ministère des finances, adopte le plan pour tous les projets d'investissement dans la santé. Le plan est accompagné de la méthode d'évaluation des investissements dans le domaine de la santé, qui détermine des critères de prise de décision fondés sur les avantages financiers, médicaux, sociétaux et socio-économiques.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

Réforme 3: Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux

L'objectif de cette mesure est d'améliorer la coordination et l'efficacité des hôpitaux publics au moyen d'un système de gestion central.

Cette mesure consiste à mettre en place un organe central de gestion hospitalière et à lancer un projet pilote associant les 19 hôpitaux, dont 1) le contrôle central, la budgétisation, la planification et le suivi des performances; 2) les processus d'achat centralisé de médicaments, de matériel médical et d'équipements; 3) centralisation des services de soutien; 4) la gestion des ressources humaines.

Réforme 4: Optimiser le réseau de soins d'urgence et la nouvelle définition des soins d'urgence

La réforme porte sur les modifications juridiques nécessaires pour accroître la disponibilité universelle des ambulances dans un délai de 15 minutes pour les besoins de plus de 90 % de la population du pays. La modification de la loi prévoit une répartition géographique équitable des postes d'ambulance. Le réseau de soins d'urgence est fondé sur la demande d'interventions en fonction du diagnostic et des régions, la répartition géographique des stations d'ambulance, en tenant compte du réseau routier et des infrastructures, la disponibilité de types appropriés d'installations hospitalières, tout en utilisant des modélisations mathématiques et des simulations à partir de données réelles (telles que le modèle p-médiane).

La nouvelle définition des soins d'urgence est introduite afin d'identifier le nombre d'utilisateurs autorisés des services d'ambulance et la manière de répondre à la demande de ces utilisateurs.

La mise en œuvre de cette réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme n° 5: Réforme de la prestation de soins primaires aux adultes, aux enfants et aux jeunes

L'objectif de la réforme est de garantir l'accès aux services de soins primaires dans les régions qui souffrent d'un déficit de médecins généralistes et de pédiatres en exercice. La législation appropriée définit les exigences relatives au nombre et à l'emplacement optimaux des médecins généralistes et des pédiatres sur une distance maximale (nombre optimal de médecins défini par la population du comté et la structure par âge), ainsi qu'à l'introduction de critères de zonage et au processus d'évaluation annuelle. L'objectif du zonage est de classer les territoires en fonction de la gravité des pénuries de GP identifiées. Cette carte détaillée des lacunes dans la prestation des soins primaires permet de mieux cibler les mesures correctives, y compris la modulation des incitations pour les médecins à ouvrir de nouvelles pratiques dans les zones mal desservies. Ceux-ci devraient ensuite avoir accès à un soutien à la médecine générale, notamment sous la forme de subventions financières pour la mise en place et l'équipement de cabinets de médecins généralistes ou de paiements compensatoires lors de l'ouverture d'une nouvelle pratique dans les zones mal desservies (liées à l'investissement 1).

La mise en œuvre de cette réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

Investissement 1: Soutenir l'ouverture de nouvelles pratiques de soins primaires dans les zones mal desservies

L'objectif de cette mesure est d'assurer une couverture de soins de santé adéquate dans les régions mal desservies en soutenant la mise en place de nouvelles pratiques ambulatoires dans les zones confrontées à une pénurie de médecins généralistes tant pour les adultes que pour les enfants.

La mesure consiste à fournir un soutien financier temporaire aux médecins qui mettent en place de nouveaux cabinets ambulatoires, couvrant soit les coûts de fonctionnement de la première année, soit les dépenses d'investissement initial.

Investissement 2: Nouveau réseau hospitalier – construction, reconstruction et équipement

L'objectif de la mesure est de moderniser les infrastructures hospitalières existantes et de construire de nouvelles installations adaptées aux besoins d'un système de soins de santé moderne.

Cette mesure consiste en la construction ou la reconstruction d'installations hospitalières exprimées en capacité de lits d'hôpitaux.

Investissement 3: Numérisation dans le domaine de la santé

L'objectif de cette mesure est de soutenir la mise en œuvre de la réforme 3 au titre de ce volet, qui met l'accent sur la centralisation des plus grands hôpitaux. - *Centralisation de la gestion du plus grand hôpital.*

Cette mesure consiste en l'acquisition de la plateforme centrale d'intégration (CIP) pour 19 hôpitaux sous la responsabilité du ministère de la santé, et en l'acquisition et l'installation de technologies médicales dans trois instituts cardiovasculaires afin de permettre la réalisation de chirurgies de fibrillation auriculaire.

Investissement 4: Construction de postes d'ambulance

L'objectif de cette mesure est de soutenir la mise en œuvre des réformes 1 et 4, visant à optimiser les réseaux hospitaliers et de soins d'urgence, y compris la réorganisation des postes d'ambulance.

Cette mesure consiste à construire des stations d'ambulance, en veillant à ce qu'elles répondent aux normes d'efficacité énergétique et de répartition géographique équitable.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Étape	Introduction du réseau hospitalier	Entrée en vigueur de la modification législative				T1	2022	Modifications législatives apportées aux lois et aux actes juridiques connexes (lois notamment: 576/2004, 577/2004, 578/2004, 579/2004, 581/2004) introduisant l'optimisation du réseau hospitalier définit la hiérarchie des prestataires de soins hospitaliers en fonction de la complexité des soins fournis, de l'étendue des services et de l'accessibilité du temps. Il y aura 5 niveaux de fournisseurs de soins hospitaliers. La loi fixe les services obligatoires que les prestataires sont tenus de fournir à chaque niveau. En outre, il définit les indicateurs de qualité, les exigences en matière d'équipement technique, les capacités du personnel et les temps d'attente pour certains services.
2	11 – Des soins de santé modernes et accessibles –	Objectif	Hôpitaux reprofilés dans le cadre du		nombre d'hôpitaux	0	37	T4	2025	Une liste publiée d'au moins 37 hôpitaux faisant l'objet d'une décision

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier		nouveau réseau hospitalier							finale relative au profil de service est mise à disposition, montrant que ces hôpitaux ont été reprofilés conformément aux exigences déjà fixées dans la réforme 1 au titre de ce volet.
3	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 2 Réforme de l'élaboration des plans d'investissement dans le domaine de la santé	Étape	Un plan d'investissement prioritaire selon la méthodologie d'évaluation des investissements adoptée par le ministère de la Santé	plan d'investissement prioritaire publié sur le site web du ministère de la santé				T2	2022	Le plan comprend tous les investissements à financer au titre du plan pour la reprise et la résilience et des Fonds structurels de l'UE et commence à préparer ces projets en priorité pour leur mise en œuvre (liés aux investissements 1, 2 et 3). Il convient d'élaborer une méthode d'évaluation des investissements dans le domaine de la santé, qui déterminera les critères de prise de décision sur la base des avantages financiers, médicaux mais aussi indirects, y compris les avantages sociétaux et socio-économiques. Un modèle de prise de décision sur l'efficacité économique d'un investissement dans le secteur de la santé doit

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										être établi, en tenant compte non seulement des avantages financiers directs de l'investissement, mais aussi de tous les avantages indirects (par exemple, un plus grand confort du patient).
4	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Étape	Mise en place d'un organe central de gestion hospitalière d'un point de vue organisationnel, opérationnel et économique	Autorité centrale de gestion des hôpitaux agréée par le ministère de la santé et pleinement opérationnelle				T4	2023	Cette autorité fournira effectivement la structure de gouvernance pour les 19 hôpitaux qui comprendront le réseau hospitalier en phase pilote (voir la cible ci-dessous). Cela signifie qu'il : gérer, guider et évaluer la planification et les performances des hôpitaux, telles que le contrôle financier, le contrôle de la conformité, les ressources humaines, la qualité et la gestion des risques, en lien avec les processus cliniques. Il formule également des recommandations pour l'optimisation des dépenses et des inventaires de médicaments et de dispositifs médicaux.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
5	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Objectif	Nombre d'hôpitaux participant au système central de gestion		Numéro	0	19	T2	2025	Le système de gestion central englobera 19 hôpitaux contrôlés par l'État au cours de la phase pilote.
6	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 4 Optimisation du réseau de soins d'urgence et nouvelle définition des soins d'urgence	Étape	Modification de la loi sur le réseau optimal de soins d'urgence et nouvelle définition des soins d'urgence	La législation sur le nouveau réseau optimal de soins d'urgence entre en vigueur.				T1	2023	Les modifications législatives introduiront un nouveau réseau de postes d'ambulance et une nouvelle définition des soins d'urgence. Le nouveau réseau garantit la disponibilité des services d'urgence dans un délai de 15 minutes pour 90 % de la population. Elle est liée géographiquement et procéduralement au nouveau réseau hospitalier. La nouvelle définition des soins d'urgence détermine le nombre d'utilisateurs autorisés des services ambulanciers et la façon de répondre à la demande de ces utilisateurs.
7	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 5	Étape	La nouvelle loi sur la mise en place du	Entrée en vigueur de l'acte législatif				T2	2022	La nouvelle législation fixe les règles applicables au réseau de soins primaires afin de déterminer le nombre et la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	Réforme de la fourniture de soins primaires aux adultes, aux enfants et aux jeunes		réseau des prestataires de soins généraux et l'introduction du zonage							répartition des médecins généralistes sur la base: - disponibilité (durée maximale de déplacement par médecin); - les besoins de capacité (le nombre de médecins généralistes d'adultes et d'enfants nécessaires, en fonction de la taille et de la structure par âge de la population).
8	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Investissement 1 – Soutenir l'ouverture de nouveaux soins de santé primaires	Étape	Appels publics pour la mise en place de nouvelles pratiques de soins primaires ambulatoires	Lancement d'appels publics				T2	2025	Lancement d'appels publics pour la mise en place de nouvelles pratiques ambulatoires de soins primaires pour les médecins généralistes dans huit régions: - Région de Bratislava, - Région de Trnava, - Région de Trenčín, - Région de Nitra, - Région de Žilina, - Région de Banská Bystrica, - Région de Prešov, - Région de Košice,

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
14	11 – Soins de santé modernes et accessibles – Investissement 2 Nouveau réseau hospitalier – construction, reconstruction et équipement	Objectif	Capacité de lit d'hôpital disponible au niveau de la coquille et de la construction de base.	Numéro			1 431	T2	2026	Nouveaux hôpitaux d'une capacité d'au moins 1 431 lits construits au niveau «coque et cœur»*. Les nouveaux hôpitaux sont tenus d'avoir une demande estimée d'énergie primaire (DEP) inférieure d'au moins 20 % à l'exigence de consommation d'énergie quasi nulle (bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle, directives nationales), comme le démontre l'évaluation préliminaire du BREEAM. Les marchés publics attribués pour la construction de chaque hôpital sont fournis. *Coque et noyau – fondations, structures/constructions porteuses, tuyauteries – imperméabilisation verticale et horizontale principale, eaux usées externes, installations externes, sans machines, chauffage central, câblage, planchers, finitions finales et équipements.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
10	11 – Soins de santé modernes et accessibles – Investissement 2 Nouveau réseau hospitalier – construction, reconstruction et équipement	Objectif	Capacité de lit d'hôpital disponibl e dans les hôpitaux améliorés		Numéro	0	1 190	T2	2026	Hôpitaux modernisés d'une capacité de 1 190 lits au niveau « full fit out »*. Des marchés publics sont attribués pour la modernisation de chaque hôpital. *L'aménagement complet est défini comme a) la rénovation, la construction, l'extension, l'achèvement ou la superstructure et toute autre conversion; et b) la fourniture d'équipements physiques et techniques, qu'ils soient nouvellement acquis ou existants.
11	11 – Soins de santé modernes et accessibles – Investissement 3 – Numérisation dans le domaine de la santé	Objectif	Matériel et logiciels de la plate-forme centrale d'intégration (CIP) - achats pour 19 hôpitaux publics gérés de		Numéro	0	19	T4	2025	Notification de l'attribution d'un marché public pour la plate-forme centrale d'intégration (CIP) - matériel et logiciel - pour le contrôle centralisé et la gestion des processus.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			manière centralisée.							
12	11 – Soins de santé modernes et accessibles – Investissement 3 – Numérisation dans le domaine de la santé	Objectif	Augmentation de la fourniture de chirurgies de fibrillation auriculaire		%	0	20	T4	2024	3 instituts de maladies cardiovasculaires sont équipés d’une technologie complexe (équipement de navigation intracardiaque et équipement d’ablation de champ électrique pulsé avec équipement médical complémentaire pertinent) pour effectuer une chirurgie de fibrillation auriculaire, qui: réduire le temps moyen consacré à la chirurgie de fibrillation auriculaire d’au moins 30 % par rapport au niveau de référence de préinvestissement (c’est-à-dire le temps moyen par chirurgie de la période de préinvestissement de cinq ans de 2018-

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										2022 par rapport à la période de 2024). augmenter le nombre de chirurgies d'ablation de la fibrillation auriculaire réussies d'au moins 20 % d'ici le quatrième trimestre de 2024, par rapport au niveau de référence de préinvestissement (c'est-à-dire le volume annuel moyen de la période de préinvestissement de cinq ans 2018-2022 par rapport à la période de 2024).
13	11 – Soins de santé modernes et accessibles – Investissement 4 – Construction de postes d'ambulance	Objectif	Nombre de postes d'ambulance construits		Numéro	0	55	T2	2026	Construire des bâtiments de station d'ambulance d'urgence, qui seront placés dans le réseau des soins d'urgence. Les bâtiments nouvellement construits doivent être conformes à la classe d'efficacité énergétique A0 pour l'indicateur d'énergie primaire. La répartition géographique équitable repose sur la législation relative à l'emplacement

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										des gares et sur une étude de l'Université de Žilina.

COMPOSANT 12: Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles

L'objectif du volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de favoriser des améliorations systémiques des soins de santé mentale en Slovaquie, étayées par une coopération entre les différents secteurs de l'administration publique et les organisations professionnelles. Ces mesures visent à moderniser les soins sociomédicaux psychiatriques et psychologiques, à promouvoir la santé mentale et la prévention des troubles psychologiques dans la population en général, à renforcer les soins sociomédicaux et à accroître leur accessibilité.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, en particulier en ce qui concerne la résilience du système de soins de santé et la coordination entre les types de soins (recommandation par pays 1, 2020) et les soins de longue durée (recommandation par pays 2, 2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Coopération interministérielle coordonnée et réglementation

L'objectif de cette réforme est d'améliorer la coordination des politiques dans le domaine de la santé mentale au sein de l'administration publique. Cette mesure comprend la création d'un conseil gouvernemental en tant qu'organe de coordination, l'élargissement des compétences d'une association de psychologues et la présentation d'une étude épidémiologique en vue d'une publication future.

Investissement 2: Création de centres de détention

L'objectif de cet investissement est de fournir des soins aux patients psychiatriques qui ont commis des infractions criminelles graves. Cette mesure consiste à construire entièrement un centre de détention et à achever la construction en cours d'un deuxième centre de détention.

Investissement 3: Construire des centres de soins de santé mentale communautaires

L'objectif de cet investissement est d'accroître la disponibilité des centres communautaires de soins de santé mentale. Cette mesure consiste à établir des centres psychosociaux, des centres psychiatriques fixes et des centres pour les troubles du spectre autistique.

Investissement 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels

L'objectif de cet investissement est d'améliorer les conditions d'hospitalisation dans les établissements psychiatriques. Cette mesure consiste en la reconstruction d'établissements de soins psychiatriques institutionnels.

Investissement 8: Formation en santé mentale pour le personnel

L'objectif de cet investissement est d'augmenter la disponibilité et la qualité des soins de santé mentale. Cette mesure consiste en la formation de personnes travaillant dans le domaine des soins de santé mentale.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	12 – Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles - Réforme 1: Coopération interministérielle coordonnée et réglementation	Étape	Création d'une entité pour la santé mentale et élargissement des compétences d'une association de psychologues	Création d'un conseil gouvernemental en tant qu'organe de coordination, élargissement des compétences d'une association de psychologues et soumission d'une étude épidémiologique				T2	2025	Il est créé un conseil gouvernemental chargé de coordonner la politique en matière de santé mentale entre les ministères. L'association professionnelle des psychologues est chargée de tenir un registre des psychologues. Une étude recensant la situation épidémiologique des troubles mentaux en Slovaquie est soumise à un comité de lecture en vue d'une publication ultérieure.
2	12 – Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles – Investissement 2: Création de centres de détention	Étape	Capacité des patients dans les centres de détention	Création de deux centres de détention				T4	2025	Deux centres de rétention doivent être mis en place et avoir une capacité d'au moins 75 lits chacun.

3	12 – Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles – Investissement 3: Construire des centres de soins de santé mentale communautaires	Objectif	Nombre de centres communautaires de soins de santé mentale		Numéro	0	27	T4	2025	11 centres psychosociaux, 12 centres psychiatriques fixes et 4 centres pour troubles du spectre autistique seront créés, par la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation contribuent à la transition écologique en réalisant au moins 30 % d'économies d'énergie primaire en moyenne.
5	12 – Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles – Investissement 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels	Étape	Reconstruction de soins psychiatriques institutionnels	Établissements psychiatriques reconstruits				T4	2025	Les installations psychiatriques doivent être construites ou reconstruites sur un total de 11 sites. Dans certains d'entre eux, des locaux d'isolement doivent être aménagés.
6	12 – Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles – Investissement 8: Formation en santé mentale pour le personnel	Objectif	Nombre de personnes formées aux soins de santé mentale		Numéro	0	336	T2	2025	336 personnes travaillant dans le domaine des soins de santé mentale doivent être formées. Une ligne nationale de santé mentale est exploitée de 2021 à 2023.

Élément 13: Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité

Le système slovaque de soins de longue durée n'est pas prêt pour le vieillissement rapide attendu de la population. La proportion de la population âgée de plus de 65 ans passera de 16 % actuellement à plus de 24 % d'ici à 2040. L'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité est insuffisant, en raison du sous-financement général des services de soins de proximité et à domicile, de la fragmentation de la gouvernance et du manque de coordination systémique des services sociaux et de soins de santé. Il n'existe pas de stratégie globale et adéquate englobant à la fois les aspects sociaux et les soins de santé. L'évaluation des besoins en soins de longue durée des personnes handicapées est également incohérente. La supervision des soins sociaux est inefficace et particulièrement insuffisante en ce qui concerne les soins à domicile. En outre, le système de financement est fragmenté et favorise les soins institutionnalisés dans un contexte de manque de soutien aux services à domicile et de proximité. Pour cette raison, les services de soins de longue durée et de soins palliatifs appropriés font défaut, en particulier dans les milieux de soins à domicile et communautaires.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience prépare la Slovaquie au vieillissement rapide de sa population en garantissant un soutien global, accessible et de qualité aux personnes ayant besoin de soins palliatifs et de longue durée. La fourniture de ces soins accroît également l'inclusion des personnes handicapées dans la société, ainsi que leur niveau de protection sociale. Les réformes réglementaires visent à mettre en place un système de soins plus cohérent et mieux coordonné reliant les soins sociaux et les soins de santé, un système de financement amélioré axé sur les besoins des personnes et offrant de meilleures incitations pour les soins de proximité, une évaluation plus cohérente des besoins en matière de soins pour les personnes handicapées et une meilleure supervision des soins sociaux. Les investissements se traduisent par des capacités supplémentaires en matière de soins de longue durée, de soins palliatifs et de services de suivi, en particulier dans la fourniture de soins à domicile et de proximité.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite à la recommandation par pays no 2 de 2019, à améliorer l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité, et à donner suite à la recommandation par pays no 1 de 2020, à améliorer la coordination entre les types de soins. Elle contribue également à préserver la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier du système de soins de santé, comme le recommande la recommandation par pays no 1 de 2019.

Réforme 1: Intégration et financement des soins sociaux et de santé à long terme

L'objectif de cette réforme est d'améliorer la coordination et l'efficacité des soins sociaux et de santé à long terme en établissant un cadre qui englobe les deux secteurs.

Cette mesure consiste en l'introduction d'un système de financement pour les personnes ayant des besoins de soins vivant à domicile, fondé sur les principes du budget personnel, tout en stabilisant le financement des services sociaux. Il simplifie le financement pour les personnes ayant des besoins en matière de soins et vise à promouvoir les soins à domicile et communautaires, une nouvelle législation devant entrer en vigueur dans des délais précis.

Réforme 2: Évaluation des besoins en matière de soins

L'évaluation des besoins en soins de longue durée des personnes handicapées est incohérente dans un système fragmenté. Bien que ce ne soit pas le cas pour la prestation de services sociaux, la reconnaissance des handicaps graves est une condition préalable à l'octroi d'une aide personnelle et d'une allocation de soins.

Cette réforme améliorera et rationalisera la manière dont les personnes gravement handicapées sont reconnues. Il instaure un cadre et un système d'évaluation unifiés pour l'assistance et les soins personnels aux personnes gravement handicapées. L'évaluation principale est effectuée par les bureaux du travail, les bureaux sociaux et les bureaux de la famille et selon une méthodologie uniforme fondée sur le tableau 2.0 de l'Organisation mondiale de la santé relatif à l'évaluation du handicap, qui évalue un large éventail de besoins. Afin de réduire la charge administrative et dans le cadre des efforts de numérisation, les évaluateurs utilisent le système de santé en ligne. Les évaluateurs des 46 antennes reçoivent l'équipement nécessaire à l'exécution de leurs tâches.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2024.

Réforme 3: Consolidation de la surveillance de l'aide sociale et mise à disposition des infrastructures nécessaires

Le système de surveillance des prestations sociales est fragmenté et inefficace. La surveillance et le contrôle sont actuellement effectués par différentes autorités aux niveaux national et régional sans une répartition claire des compétences. Les capacités de surveillance sont insuffisantes. Les soins informels et l'assistance personnelle, en particulier les soins à domicile fournis par les membres de la famille, ne sont pas couverts.

Cette réforme consolide le contrôle de la protection sociale. Une autorité de contrôle unifiée est instituée. Il supervise la fourniture de services sociaux et leur qualité, la qualité et l'étendue de l'assistance aux personnes bénéficiant d'un budget personnel pour les besoins en soins, ainsi que la fourniture de soins de santé dans le cadre des services sociaux (en collaboration avec l'autorité de surveillance des soins de santé). La qualité des soins est évaluée selon une méthodologie élaborée conformément à la boîte à outils de l'OMS sur les droits à la qualité. La mesure fournit également l'infrastructure nécessaire au nouveau système de surveillance, composé du siège et de huit succursales régionales, y compris des locaux, des véhicules et du matériel informatique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2024.

Investissement 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité

L'objectif de cet investissement est de remédier au déséquilibre des services sociaux en Slovaquie en mettant l'accent non plus sur les soins résidentiels à grande échelle, mais sur l'amélioration des établissements communautaires et ambulatoires.

La mesure consiste en la création d'unités de capacité dans des établissements communautaires de soins de santé et de soins sociaux de faible capacité et dans des établissements de soins ambulatoires.

Investissement 2: Extension et renouvellement des capacités de soins post-hospitaliers et infirmiers

L'objectif de cet investissement est d'améliorer les soins après l'hospitalisation des patients et de renforcer les capacités de soins infirmiers à domicile afin de réduire les réhospitalisations inutiles.

La mesure consiste à créer de nouveaux lits de soins post-hospitaliers et à soutenir les prestataires de soins à domicile en en créant de nouveaux et en équipant les installations existantes.

Investissement 3: Renforcement et rétablissement des capacités en matière de soins palliatifs

L'objectif de cet investissement est d'améliorer le réseau de services palliatifs pour les patients atteints de maladies en phase terminale.

La mesure consiste à créer de nouveaux lits de soins palliatifs dans les hospices de faible capacité, à améliorer les services de soins palliatifs hospitaliers et à étendre les services mobiles de soins palliatifs en créant de nouveaux hospices mobiles et en modernisant les hospices existants.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 1: Soins socio-sanitaires de longue durée disponibles et de qualité – Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé de longue durée	Étape	Nouveau cadre législatif pour la santé à long terme et les soins palliatifs	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les soins palliatifs et de longue durée et de la réglementation du financement des soins palliatifs et infirmiers				T1	2023	La première phase de la mise en œuvre de la réforme consiste à réglementer le remboursement par les compagnies d'assurance maladie des soins infirmiers dans les établissements de services sociaux, les modalités du contrat de soins infirmiers par les compagnies d'assurance et l'ajustement des remboursements par les compagnies d'assurance maladie pour les soins palliatifs, ambulatoires et hospitaliers. L'adoption de cette modification législative est prévue pour le premier trimestre 2022. La prochaine phase de mise en œuvre consiste à élaborer et à approuver une nouvelle législation. Une nouvelle loi sur la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										santé définit le champ d'application des soins de santé et des soins palliatifs à long terme et définit les soins après-soins et leur lien avec d'autres types de soins. Cette loi sera adoptée d'ici au premier trimestre 2023. Les modifications législatives réglementent les domaines actuellement définis par la loi no 576/2004 sur les soins de santé et les services liés à la prestation de soins de santé.
2	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 1: Soins sociosanitaires de longue durée disponibles et de qualité – Réforme de l'intégration et du financement	Étape	Publication du concept de financement des services sociaux	Concept publié sur le financement des services sociaux				T4	2023	À la suite de la première phase de préparation de la réforme du financement des services sociaux, un nouveau concept de financement des services sociaux sera proposé par le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille de la République slovaque pour

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	des soins sociaux et de santé de longue durée		débat public							consultation des parties prenantes.
3	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 1: Soins socio-sanitaires de longue durée disponibles et de qualité – Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé de longue durée	Étape	Le nouveau système de financement des services sociaux – introduction d'un budget personnel	Disposition indiquant l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des services sociaux				T4	2025	Disposition indiquant l'entrée en vigueur de la législation sur les services sociaux qui instaure un nouveau système de financement fondé sur un budget personnel pour la personne démunie. Une période transitoire, pour l'entrée en vigueur progressive, s'applique. Cette période transitoire commence avec la publication de l'acte au Journal officiel et se termine au plus tard le 31 décembre 2026.
4	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 2: Soins sociosanitaires de longue durée	Étape	Unification du système d'évaluation	Entrée en vigueur de la loi sur les services sociaux et modification de la loi 447/2008 sur				T1	2024	Entrée en vigueur de la législation sur les services sociaux qui regroupe les travaux d'évaluation réalisés jusqu'à présent par divers organismes et, en même temps, modifie la loi n°

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	disponibles et de qualité – Évaluation des besoins en matière de soins			l'indemnisation des personnes gravement handicapées						447/2008 sur l'indemnisation des personnes gravement handicapées. La réforme des travaux d'évaluation supprime les inefficacités et les formalités administratives pour les évaluateurs médicaux et les évaluateurs. De nouveaux critères uniformes de sous-dépendance sont définis afin de rendre l'évaluation plus transparente. Les travaux d'évaluation sont numérisés – les évaluateurs médicaux utilisent le système de santé en ligne. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la réforme, les ressources financières prévues dans le cadre de cette réforme seront utilisées pour fournir du matériel informatique et de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										bureau à 200 fonctionnaires chargés des contributions.
5	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 3: Réformer le contrôle de la protection sociale et mettre en place les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre	Étape	Réforme du contrôle de la protection sociale	Entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de la protection sociale				T2	2022	Entrée en vigueur d'une loi dans le domaine de la surveillance de l'aide sociale qui unifie les pouvoirs de surveillance et; —créer la base législative pour le fonctionnement de la nouvelle surveillance/inspection de la protection sociale; — définir de nouvelles conditions pour la qualité des soins dans les services sociaux et les ménages; — Étendre le domaine de la surveillance à la surveillance des soins informels à domicile.
6	13 – Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 3: Réformer le	Objectif	Mise en place d'un système de		Numéro	0	9	T1	2024	Achèvement de l'infrastructure nécessaire au fonctionnement de l'organe de surveillance – siège et 8 succursales

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	contrôle de la protection sociale et mettre en place les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre		surveillance unifiée avec 8 succursales							régionales. Les coûts comprennent les locaux, les véhicules, le matériel informatique et d'autres conditions préalables.
8	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Étape	Renforcement des capacités des services résidentiels communautaires et des installations sanitaires et sociales de faible	Construction et rénovation d'établissements communautaires et d'établissements de soins de santé et de services sociaux				T2	2026	La construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments existants se traduiront par la création d'un total de 3 982 unités de capacité pondérée. Les établissements de proximité ont une capacité maximale de 12 places chacun et les établissements de soins de santé et de soins sociaux ont une capacité maximale de 30 places chacun. Toutes les installations doivent respecter les principes de conception universelle et se conformer à la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			capacité							convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans le cas de rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de réaliser une économie moyenne d'énergie primaire de 30 %.
10	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Étape	Élargissement des capacités des services ambulatoires	Construction et rénovation d'installations				T2	2026	La construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants se traduira par la création de 1 259 unités de capacité pondérée pour les services ambulatoires. Toutes les installations respectent les principes de conception universelle et les conditions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans le cas de rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										réaliser une économie moyenne d'énergie primaire de 30 %.
11	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 2: Extension et rétablissement des capacités de soins post-hospitaliers et infirmiers	Étape	Extension et renouvellement des fournisseurs de soins infirmiers à domicile	Investissement dans l'équipement technique des fournisseurs de soins infirmiers à domicile				T1	2025	Au moins 11 nouvelles agences de soins infirmiers à domicile doivent être créées et au moins 80 agences de soins infirmiers à domicile existantes doivent être rééquipées.
12	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 2: Extension et rétablissement des capacités de soins post-hospitaliers et infirmiers	Objectif	Création de lits de suivi dans au moins 10 établissements		Numéro	0	10	T2	2026	Des lits de suivi doivent être créés dans au moins 10 établissements. 650 lits de soins postérieurs doivent être contractés.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
13	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 3: Extension et rétablissement des capacités de soins palliatifs	Étape	Expansion et renouvellement des capacités de soins palliatifs résidentiels	Construction ou rénovation d'hospices et de lits dans les services de soins palliatifs				T3	2025	La construction ou la rénovation d'hospices et de lits existants dans les services de soins palliatifs doit fournir des soins palliatifs de longue durée, ce qui donne une capacité combinée de 270 places-lits créées ou restaurées.
14	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 3: Extension et rétablissement des capacités de soins palliatifs	Objectif	Extension et renouvellement du réseau d'hospices mobiles (indicateur: nombre d'unités nouvelles et reconstruites)		Numéro	0	26	T1	2025	Équipement technique de 26 hospices mobiles, supportant à la fois les unités nouvelles et existantes.

Élément 14: Améliorer l'environnement des entreprises

L'environnement des entreprises slovaques a lentement perdu du terrain. Des modifications fréquentes de l'environnement législatif et une charge réglementaire élevée entraînent des coûts pour les entreprises, des procédures d'insolvabilité coûteuses et longues entravent la réaffectation des ressources, et un cadre opaque pour les marchés publics ralentit les investissements et conduit à des marchés publics sous-optimaux.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à apporter diverses améliorations à l'environnement des entreprises. Ces mesures visent à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, à moderniser et à numériser le cadre en matière d'insolvabilité et à améliorer les procédures de passation de marchés publics.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue ainsi à donner suite à la recommandation par pays no 4 de 2020 visant à garantir un environnement favorable aux entreprises ainsi qu'à la recommandation par pays no 3 de 2019 en relevant les défis en matière de marchés publics.

Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises

L'objectif de la réforme est de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises. Cette mesure consiste en l'introduction de trois outils visant à réduire la charge réglementaire, à savoir la règle du 1-en-2-out, le principe de protection contre la surréglementation injustifiée et l'évaluation ex post des réglementations existantes. La mesure consiste également en l'entrée en vigueur de 300 mesures visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises.

Réforme 2: Harmonisation et numérisation des procédures d'insolvabilité

La procédure d'insolvabilité de la Slovaquie est longue et coûteuse. Des mécanismes d'alerte précoce adéquats font défaut, il n'existe pas de tribunaux spécialisés pour traiter les procédures d'insolvabilité et l'absence d'un flux de travail entièrement numérisé ralentit les processus.

Cette réforme met en place des procédures d'insolvabilité et de restructuration unifiées et numérisées qui améliorent leur transparence, leur délai et leur coût. Elle met en place un cadre amélioré et harmonisé en matière d'insolvabilité, y compris des outils d'alerte précoce et une spécialisation en matière d'insolvabilité dans les tribunaux d'affaires.

La législation relative aux mécanismes d'alerte précoce entre en vigueur au plus tard le 31 janvier 2022. Les modifications législatives respectives de la loi no 7/2005 sur la faillite et la restructuration, de la loi no 328/1991 sur la faillite et la composition, de la loi no 8/2005 sur les syndicats, de la loi no 757/2004 sur les tribunaux et de la loi no 371/2004 sur les sièges et les circonscriptions des tribunaux de la République slovaque entrent en vigueur au plus tard le 31 mars 2023.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 3: Procédures de passation des marchés publics

La complexité et la durée des procédures de vérification des marchés publics restent un facteur de blocage pour les bénéficiaires potentiels. En outre, il est possible d'accroître l'utilisation de critères liés à la qualité et au coût du cycle de vie. Dans le même temps, des garanties appropriées doivent être assurées. Dans un contexte de méfiance à l'égard des institutions publiques, les acheteurs publics doivent redoubler d'efforts pour regagner la confiance des entreprises, des médias et du grand public. Jusqu'à présent, les avantages des efforts de professionnalisation n'apparaissent que lentement.

La réforme des marchés publics simplifie et accélère les procédures tout en garantissant des garanties appropriées. Il vise également à améliorer le contrôle en numérisant et en automatisant l'attribution et l'évaluation des contrats. La réforme législative réglemente à la fois les procédures publiques supérieures et inférieures à la limite ainsi que celles de faible valeur. Les procédures de passation des marchés publics sont simplifiées et raccourcies, les procédures de contrôle améliorées et la transparence accrue, notamment par la mise en place d'une plateforme électronique publique unique pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, y compris pour les marchés inférieurs au seuil et les marchés de faible valeur. Toutes les modifications, notamment en ce qui concerne les garanties appropriées telles que les exigences de transparence, les procédures de recours et la séparation des tâches et des compétences, sont pleinement conformes au droit de l'Union. Afin d'améliorer l'utilisation des critères de qualité, les règles applicables aux marchés publics écologiques devraient être renforcées. On s'attend à ce que l'utilisation des critères de qualité soit encore renforcée par des moyens non réglementaires. La mesure renforce la professionnalisation des marchés publics en renforçant les capacités de l'Office des marchés publics. Plus précisément, des formations sous différents formats seront dispensées afin d'améliorer l'application des procédures de passation de marchés publics réformées.

La réforme de la loi sur les marchés publics entre en vigueur le 31 mars 2022 au plus tard. La plateforme électronique unique est opérationnelle au plus tard le 30 juin 2023.

Investissement 1: Capacités en matière de réformes visant à réduire la charge réglementaire

L'objectif de l'investissement est de mettre en place des équipes de projet temporaires pour concevoir et mener à bien la réforme 1. Cette mesure consiste en des cours de formation pour les auteurs de documents législatifs et non législatifs impliqués dans l'application de la règle 1-en 2-out, du principe de protection contre la surréglementation injustifiée et de l'évaluation ex post des réglementations existantes.

Investissement 2: Numérisation des procédures d'insolvabilité

L'objectif de l'investissement est de numériser et de raccourcir les procédures d'insolvabilité. Cette mesure consiste à lancer un système informatique pour gérer les procédures d'insolvabilité.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
1	14 – Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Étape	introduction des nouveaux outils de réduction de la charge réglementaire: — Mise en œuvre de la règle «1in-2out» — Introduction de l'évaluation ex post	Entrée en vigueur des résolutions actualisant la méthodologie unifiée pour l'évaluation de certains impacts				T1	2023	Entrée en vigueur des résolutions gouvernementales mettant à jour la méthodologie unifiée pour l'évaluation des incidences sélectionnées et introduisant de nouveaux outils pour réduire la charge réglementaire: — Introduction de la règle du «1-in-2out» au 1er trimestre 2022 — Introduction de l'évaluation ex post des règlements existants (documents législatifs jusqu'au 1er trimestre 2022 et documents non législatifs jusqu'au 1er trimestre 2023) en ce qui concerne leur efficacité et leur justification — Introduction d'une protection contre la surréglementation injustifiée d'ici au 4 trimestre 2022 — Mise en œuvre des investissements pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
			des règle- ments existant s (matéri- aux législati- fs et non législati- fs) – Introdu- ction de la protecti- on contre la surrégul- ementat- ion injustifi- ée							

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
2	14 – Améliorer l’environnement des entreprises – Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Étape	Réduction de la charge administrative pesant sur les entrepreneurs	Entrée en vigueur de 300 mesures				T4	2024	300 mesures, incluses dans deux paquets, entrent en vigueur.
3	14 – Améliorer l’environnement des entreprises – Investissement 1: Capacités en matière de réformes visant à réduire la charge réglementaire	Étape	Application de la règle 1-en-2-out, du principe de protection contre la surréglementation injustifiée et des évaluations ex	Cours de formation pour les auteurs de documents législatifs et non législatifs				T2	2025	Des cours de formation sont organisés à l’intention des auteurs de documents législatifs et non législatifs sur l’application de la règle 1-en-2-out, le principe de protection contre la surréglementation injustifiée et l’évaluation ex post des réglementations existantes.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
			post de la réglementation existante							
4	14 – Améliorer l’environnement des entreprises – Réforme 2: Réforme du cadre en matière d’insolvabilité – Adaptation de la législation	Étape	Réforme du cadre en matière d’insolvabilité	Entrée en vigueur d’un ensemble de lois régissant les procédures d’insolvabilité.				T1	2023	Entrée en vigueur de lois qui établissent le cadre juridique pour l’unification et la numérisation complète de la liquidation, de la faillite, de la restructuration et de la remise de dettes et, le cas échéant, la résolution de la faillite imminente, ainsi que la modification des cadres juridiques et procéduraux pour la numérisation des procédures de liquidation forcée. Elle prévoit l’introduction d’outils d’alerte

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
										précoce et crée une spécialisation en matière d'insolvabilité au niveau des tribunaux d'affaires. Le gouvernement et le parlement approuvent un ensemble de lois:– une nouvelle loi sur la restructuration financière non publique et la restructuration préventive publique;– une modification de la loi no 7/2005 sur la faillite et la restructuration,– une modification de la loi no 8/2005 sur les administrateurs,– une modification de la loi no 328/1991 sur la faillite et le concordat;– une modification de la loi no 757/2004 sur les tribunaux;– une modification de la loi no 371/2004 sur les sièges et les circonscriptions des tribunaux de la République slovaque.
5	14 – Améliorer l'environnement des entreprises - Investissement 2: Numérisation des procédures d'insolvabilité	Étape	Une procédure d'insolvabilité unique et entièrement numéri	Lancement du système informatique pour les procédures d'insolvabilité, vérifié par le protocole d'acceptation				T4	2024	Le système informatique pour les procédures d'insolvabilité est lancé. Le système informatique numérise les procédures de liquidation, de faillite, de restructuration, de remise de dettes et de pré-insolvabilité. Elle permet l'échange transfrontalier d'informations et la fourniture de données statistiques simples.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
			sée est pleine ment opérati onnelle .							Les tribunaux, les créanciers et le public y ont accès.
6	14 – Améliorer l’environnement des entreprises - Réforme 3: Réforme des marchés publics – adaptation de la législation	Étape	Réform e de la loi sur les procéd ures de passati on des marché s publics	Entrée en vigueur de la loi révisée sur les procédures de passation des marchés publics par le Parlement				T1	2022	Une modification de la loi sur les procédures de passation des marchés publics approuvée par le gouvernement et le Parlement et entrée en vigueur garantira: — Accélérer et simplifier la procédure de passation de marché. — Accélérer le processus également en vue d’exercer les droits des candidats, soumissionnaires, participants et autres personnes concernées. — améliorer le contrôle des marchés publics en automatisant l’attribution et l’évaluation des marchés et en garantissant une collecte et une analyse efficaces des données sur les prix.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
										— Garantir des garanties appropriées, notamment en ce qui concerne la transparence, et toute proposition de modification sera conforme à la fois aux directives pertinentes du Parlement européen et du Conseil et aux règles énoncées dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
7	14 – Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 3: Réforme des marchés publics – numérisation des procédures de passation des marchés publics	Étape	Numérisation des procédures de passation des marchés publics au moyen d'une plateforme électronique unique.	La plateforme électronique unique est pleinement opérationnelle en ce qui concerne les six nouvelles fonctionnalités.				T2	2023	La numérisation des processus de passation des marchés publics est testée et pleinement opérationnelle, y compris l'interopérabilité avec le système d'information de la gestion centrale des données de référence (IS CSRÚ) conformément à la loi no 305/2013 Rec. permettant l'achèvement automatique des données des entités adjudicatrices, l'extension du champ d'application à tous les biens et services. Caractéristiques: —la soumission de travaux, de fournitures et de services inférieurs au seuil, non seulement ceux qui sont normalement disponibles sur le marché; — Attribution d'un marché avec un critère autre que le prix;

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Objectif	Trimestre	Année	
										—.recherche de marché pour les marchés de faible valeur; — publication de marchés de faible valeur; — création de la fonctionnalité de classement automatisé des offres; —.Intégration au système d'information de la gestion centrale des données de référence (IS CSRÚ) conformément à la loi no 305/2013 Rec.

Élément 15: Réforme judiciaire

En Slovaquie, des préoccupations spécifiques concernant l'intégrité globale de son système judiciaire ont été soulevées, et la confiance dans le système judiciaire est faible par rapport à d'autres pays de l'UE. La corruption continue de poser problème et les perceptions de la corruption restent problématiques.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître encore l'efficacité, l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire ainsi qu'à lutter contre la corruption. L'objectif de la réforme de la carte judiciaire est d'introduire la spécialisation des juges et de créer ainsi des possibilités pour des décisions de justice meilleures et plus rapides. Les investissements liés à la réforme de la carte judiciaire ont deux objectifs primordiaux. Le premier objectif est d'améliorer les locaux existants et de construire ou d'acquérir de nouveaux locaux pour les tribunaux clés dans la nouvelle carte judiciaire. Le deuxième objectif est d'investir dans les capacités d'analyse, les technologies numériques et l'électronique des procédures judiciaires, afin de contribuer à améliorer la qualité et l'accélération des services et à accroître la transparence des procédures, et de réduire les possibilités de pratiques de corruption.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Ce volet contribue à donner suite à la recommandation par pays 2019.4 et à la recommandation par pays 2020.4, à savoir améliorer l'efficacité et répondre aux préoccupations en matière d'intégrité du système judiciaire, ainsi qu'à redoubler d'efforts pour détecter et poursuivre la corruption, et assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Réforme 1: Réorganisation de la carte judiciaire

La fragmentation du système judiciaire slovaque nuit à son efficacité. Les juges ne sont pas en mesure de se spécialiser suffisamment, ce qui nuit à l'efficacité et à la qualité des décisions de justice. En outre, l'hétérogénéité du système entraîne un manque de transparence.

Cette réforme doit donc améliorer l'efficacité et la qualité du système judiciaire. À cette fin, elle réorganise le système judiciaire en le rationalisant et en permettant ainsi une plus grande spécialisation des juges dans les domaines de la justice pénale, civile, commerciale et familiale, ouvrant ainsi la voie à des décisions de justice meilleures et plus rapides. Il comprend un nouveau réseau de juridictions administratives et de droit commun de première instance (y compris les tribunaux municipaux), de cours d'appel et d'une Cour administrative suprême.

La législation principale mettant en œuvre la réforme de la carte judiciaire entre en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021. La transition du système judiciaire vers un plus petit nombre de juridictions et avec des juges spécialisés est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire

Le niveau élevé de corruption perçue s'accompagne d'un manque de confiance dans le pouvoir judiciaire. L'absence de moyens de poursuivre la corruption et le blanchiment d'argent est particulièrement préoccupante.

Cette réforme implique un ensemble de modifications législatives visant à améliorer l'intégrité et l'indépendance de la justice et à lutter plus efficacement contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Cette réforme est mise en œuvre dans le respect de l'article 19 du traité UE afin d'assurer une protection juridictionnelle effective.

Renforcer l'intégrité et l'indépendance de la justice:

- La Cour administrative suprême est créée avec le pouvoir d'agir en tant que tribunal disciplinaire pour les juges, les procureurs, les huissiers de justice, les notaires et les administrateurs (lié à la réforme 1).
- Le Conseil de la magistrature reçoit davantage de compétences en matière de vérification des avoirs et de l'expertise judiciaire des juges. En outre, un principe régional doit être introduit lors de l'élection au Conseil de la magistrature afin d'assurer une meilleure représentativité.
- L'élection des juges à la Cour constitutionnelle doit être améliorée et rendue plus transparente par plusieurs moyens, tels qu'une protection contre la passivité parlementaire dans l'élection des juges, l'introduction d'une élection des juges selon le principe de rotation afin de réduire le risque d'un trop grand nombre de juges sélectionnés par un parti politique particulier. Des audiences publiques sont organisées pour l'élection des principaux juges (de la Cour constitutionnelle, du Procureur général et du Procureur spécial).
- Les règles relatives à l'exercice de la profession judiciaire sont modifiées, y compris une limite d'âge de 67 ans pour les juges et de 72 ans pour les juges constitutionnels.

Assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux:

- Le Bureau de la gestion des avoirs saisis sera créé, ainsi qu'un cadre juridique amélioré permettant une saisie et une gestion plus efficaces des avoirs. Cette mesure est liée aux efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux du volet 16 du plan slovaque pour la reprise et la résilience.

Détecter et poursuivre la corruption:

- De nouvelles infractions pénales sont introduites si les fonctionnaires demandent ou promettent des avantages indus.

Une partie de ces modifications législatives était prévue pour le 31 décembre 2020. L'ensemble de la législation entre en vigueur au plus tard le 30 septembre 2021.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2021.

Investissement 1: Bâtiments pour le système judiciaire réorganisé

L'objectif de la mesure est de moderniser les bâtiments judiciaires dans le cadre de la nouvelle carte judiciaire.

La mesure consiste à rénover et à moderniser les bâtiments existants, ainsi qu'à acquérir de nouveaux locaux appropriés pour les tribunaux.

Investissement 2: Numérisation et capacités d'analyse

L'objectif de la mesure est d'améliorer l'efficacité du réseau juridique réformé en améliorant l'utilisation de la technologie numérique.

La mesure consiste en un certain nombre d'actions, y compris l'acquisition d'outils informatiques pour le personnel et les bâtiments des tribunaux, l'élaboration d'un registre numérique des entreprises qui permet aux entrepreneurs et aux tribunaux d'exercer pleinement leurs activités dans le registre des entreprises par voie électronique, et une plateforme de soutien analytique à la jurisprudence qui permet aux juges d'accélérer le travail d'analyse.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	15 – Réforme du système judiciaire – Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire – Législation	Étape	Définition d'une nouvelle carte judiciaire	Entrée en vigueur de la loi sur les résidences et les districts				T4	2021	L'entrée en vigueur de la modification législative définit un nouveau système judiciaire. Les modifications apportées à la carte judiciaire adaptent le réseau des tribunaux ordinaires de première instance, créent des tribunaux administratifs, adaptent les cours d'appel ordinaires et créent la Cour administrative suprême de la République slovaque.
2	15 – Réforme du système judiciaire – Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire – Législation	Étape	L'introduction du nouveau réseau judiciaire	Le réseau judiciaire réorganisé est opérationnel				T1	2023	La transition de l'administration de la justice vers un plus petit nombre de juridictions est achevée et les juges ont été désignés pour une spécialisation (en droit civil, en droit de la famille, en droit pénal et en droit commercial) dans au moins trois ordres du jour judiciaires dans chaque nouveau district judiciaire (T1/2023). Le nouveau réseau des juridictions ordinaires et administratives de première instance, des cours d'appel ordinaires et de la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										Cour administrative suprême de la République slovaque (Q1/2023) est mis en place et opérationnel.
3	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 1: réorganisation des tribunaux – rénovation des bâtiments	Objectif	Surface reconstruite des bâtiments de la cour (en m²)		Superficie (m²)	0	48 388	T2	2026	Rénovation de 48 388 mètres carrés de bâtiments judiciaires. Les rénovations permettent de réaliser des économies d'énergie d'au moins 30 % en moyenne.
4	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 1: Réorganisation des tribunaux – Construction/procurement de nouveaux bâtiments	Objectif	Surface des bâtiments judiciaires construits ou achetés (en m²)		Superficie (m²)	0	24 909	T4	2025	Des contrats d'achat signés portant sur 24 909 mètres carrés d'immeubles de tribunaux seront livrés. Pour tous les bâtiments achetés, des certificats de performance énergétique indiquant une étiquette d'efficacité énergétique «B» ou supérieure sont délivrés. Pour les bâtiments nécessitant d'autres rénovations, un protocole d'acceptation signé pour la rénovation doit être délivré.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
5	15 – Réforme du pouvoir judiciaire – Réforme 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire	Étape	Ensemble de lois visant à lutter contre la corruption et à renforcer l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire	Entrée en vigueur de la loi sur la réforme judiciaire, de la loi constitutive, de la loi modifiée sur le ministère public, du code pénal modifié et du règlement disciplinaire de l'administration suprême de la Cour de justice de la République slovaque				T3	2021	Entrée en vigueur de la loi sur la gestion des avoirs gelés, de la loi sur la réforme judiciaire, de la loi constitutionnelle, de la loi modifiée sur le ministère public et du code pénal modifié. adoption du règlement disciplinaire de la Cour administrative suprême de la République slovaque
6	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 2: Instruments de soutien à la réforme de la	Étape	Développement et transmission d'un système	Création d'un registre des entreprises				T2	2026	Création d'un registre électronique centralisé des entreprises. Les fonctionnalités permettent aux entrepreneurs et aux tribunaux d'utiliser et de communiquer avec le registre par voie électronique, par exemple pour enregistrer, modifier et supprimer des informations du

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	carte judiciaire – Registre du commerce et système centralisé de gouvernance judiciaire		e informatique – Registre des entreprises							registre du commerce à l'aide de formulaires préremplis, créer une société et assurer une interconnexion automatisée avec d'autres registres.
8	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 2:	Objectif	Modernisation de l'équipement informatique des tribunaux pour le personnel des tribunaux		Numéro	0	24 000	T2	2025	Livraison de 24 000 équipements informatiques modernes aux tribunaux (parmi les nouveaux ordinateurs portables, stations d'accueil, moniteurs, téléphones et licences MS Teams). En outre, la fourniture de technologies numériques aux tribunaux pour la conduite efficace des audiences et des procédures à distance. Il s'agit notamment: - Serveurs de réseau pour le stockage central des composants de réseau et des systèmes d'information; - Cartes réseau pour soutenir la technologie de vidéoconférence; - Composants réseau et wifi de la station: Réseau étendu (WAN), réseaux locaux (LAN), infrastructure WiFi, pare-feu,

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										gestion de la sécurité des identités et du contexte et réseaux privés virtuels (VPN); - Technologie de visioconférence: une plate-forme serveur ainsi que du matériel de visioconférence
9	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 2: Outils d'appui à la réforme de la carte judiciaire – Plateforme d'appui analytique	Étape	Création d'une plateforme d'appui analytique pour l'accès à la jurisprudence en justice	Protocole d'acceptation				T4	2025	Une plateforme de soutien analytique permet aux juges d'accéder à une base de données centralisée qui assure le suivi de la jurisprudence ainsi que la recherche analytique de la jurisprudence.

ÉLÉMENT 16: Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, sécurité et protection de la population

La Slovaquie est mal classée en ce qui concerne les indicateurs de perception de la corruption et la confiance dans la police. La gouvernance est fragmentée et dispose de capacités limitées, ce qui entrave la prestation de services publics et l'investissement public, et la criminalité financière n'est pas suffisamment combattue.

Les principaux objectifs de ce volet 16 du plan slovaque pour la reprise et la résilience sont de renforcer les efforts visant à détecter et à poursuivre la corruption, à lutter contre la criminalité environnementale, à renforcer les capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux, à optimiser la gestion des crises et à renforcer les capacités administratives à différents niveaux du gouvernement.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Elle contribue ainsi à donner suite à la recommandation par pays no 4 de 2020, en particulier pour assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux, et pour garantir un environnement favorable aux entreprises et des services publics de qualité. La recommandation par pays no 4 de 2019 est également abordée, y compris en ce qui concerne les efforts accrus déployés pour détecter et poursuivre la corruption.

Réforme 1: Rendre la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux plus efficace

Les nouvelles tendances de la criminalité organisée internationale, y compris l'utilisation abusive d'entités juridiques à des fins de blanchiment de capitaux, font pression sur la Slovaquie pour qu'elle améliore son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux afin de prévenir et de combattre la criminalité économique.

Cette réforme vise à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption. Elle améliore le cadre juridique du gel des avoirs, y compris la mise en place d'un bureau de gestion de ces avoirs et la compétence de la police pour vérifier leur origine. Il instaure également un registre central des comptes.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

La lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux nécessite des outils appropriés, y compris des solutions et des capacités numériques.

Cet investissement fournira plusieurs outils et mesures de renforcement des capacités pour soutenir la réforme 1. Il s'agit notamment de solutions logicielles numériques pour les enquêtes financières et pour le registre central des comptes. Les capacités d'enquête financière des forces de police seront renforcées par des formations et des équipements, ainsi que par une réorganisation, qui créera le Centre national pour les infractions spéciales (NCODK) en collaboration avec les bureaux régionaux et les services d'analyse de l'Agence pénale nationale (NAKA). En outre, des mesures sont prises pour rendre le bureau du lanceur d'alerte pleinement opérationnel, afin de soutenir la lutte contre la corruption. Cela inclut la fourniture d'équipements techniques.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Modernisation et renforcement des capacités des forces de police

Les structures et les capacités des forces de police sont obsolètes et manquent de services spécialisés traitant des nouvelles formes de criminalité et d'analyse criminelle. La réforme révisé l'organisation de la force de police, en renforçant les capacités d'analyse et un service de technologie de la criminalité, ainsi que les enquêtes sur la criminalité environnementale. Il met en place un service d'ingénieur pénal, des unités d'analyse criminelle et une unité de lutte contre la criminalité environnementale et le personnel et les équipe de manière appropriée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police

L'objectif de la mesure est de renforcer les capacités des forces de police et de numériser les processus afin de les rendre plus efficaces.

La mesure consiste en un certain nombre d'actions telles que la fourniture de formations et de véhicules, la rénovation de bâtiments ainsi que l'acquisition de solutions informatiques modernisées.

Réforme 3: Optimiser la gestion des crises

De multiples crises, y compris la pandémie, ont montré des faiblesses dans les mécanismes de réaction aux crises.

Cette réforme optimise la gestion des crises et les capacités respectives, ainsi que la coordination efficace des services de secours. Il s'agit notamment de définir clairement les rôles et les modalités de coopération des services d'intervention d'urgence du système intégré de sauvetage, d'établir des procédures communes pour la réaction aux crises et de mettre en place un mécanisme commun de coordination. Il établira également un réseau de centres de sécurité intégrés (voir l'investissement 3 de ce volet, *Modernisation du système d'incendie et de secours*).

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 4: Audit et contrôle

L'objectif de la mesure est d'assurer une protection efficace des intérêts financiers de l'Union lors de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience, qui est subordonnée à la mise en place de mesures appropriées pour prévenir, détecter et corriger la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts tels que définis à l'article 61 du règlement financier. Par conséquent, l'amélioration de l'environnement de contrôle et d'audit est une condition préalable à la mise en œuvre efficace du plan conformément au droit de l'Union et au droit national applicables. Cette réforme comprend une nouvelle mesure visant à protéger les intérêts financiers de l'Union dans le contexte de la FRR, en particulier l'adoption a) d'une méthode de gestion des risques de corruption et b) de procédures concernant la surveillance par NIKA de la mise en œuvre de cette méthode.

Ce jalon est atteint avant la présentation de la sixième demande de paiement soumise à la Commission.

Investissement 3: Modernisation du système d'incendie et de secours

L'objectif de la mesure est de fournir l'infrastructure physique et numérique nécessaire à la modernisation du système de gestion de crise.

L'investissement consiste en la mise en place d'un centre de sécurité intégré et en la construction et la rénovation de postes de lutte contre l'incendie.

Investissement 4: Rationalisation, optimisation et renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement

L'investissement public est freiné par un manque de capacités administratives dans la mise en œuvre à plusieurs niveaux. Les investissements importants envisagés dans le plan impliquent la nécessité d'accroître encore les capacités de gestion de ces investissements. En outre, la fourniture de services est entravée par la fragmentation de la gouvernance au niveau municipal.

Cette réforme renforce les capacités administratives tant au niveau local qu'au niveau national pour mettre en œuvre les réformes et les investissements du plan slovaque pour la reprise et la résilience. À cette fin, l'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination du PRR slovaque (NIKA) est mise en place. L'entrée en vigueur de la loi sur la facilité pour la reprise et la résilience est effective au moment de la première demande de paiement et ne s'écartera à ce moment-là d'aucune manière significative de la description fournie dans le plan slovaque final. Un système de répertoire pour l'enregistrement et le stockage de toutes les données pertinentes liées à la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience – la réalisation des jalons et cibles, les données sur les bénéficiaires finaux, les contractants, les sous-traitants et les bénéficiaires effectifs – devrait être confirmé opérationnel au plus tard le 31 décembre 2021. La Slovaquie présente un rapport d'audit spécifique confirmant l'efficacité des fonctionnalités du système de répertoires.

Les activités médiatiques et de communication devraient également bénéficier d'un soutien. Les centres de services partagés à créer visent à améliorer l'efficacité de la prestation des services publics au niveau local, en particulier dans les régions défavorisées.

La loi relative à la facilité pour la reprise et la résilience entre en vigueur le 31 décembre 2021 au plus tard. Le rapport d'audit confirmant les fonctionnalités du système de répertoires est achevé au plus tard le 31 décembre 2021. Le système informatique de NIKA est opérationnel au plus tard le 30 septembre 2022.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	16 – Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux – Réforme 1: Rendre la lutte contre la corruption et la LBC plus efficace	Étape	Réformes visant à rationaliser et à améliorer les enquêtes financières	Entrée en vigueur de la loi no 312/2020 sur le gel des avoirs et d'une loi établissant un registre central des comptes				T1	2022	Entrée en vigueur de la législation qui établit un cadre pour la mise en service du registre central des comptes. Le pouvoir de la police de contrôler les biens en cas de divergence entre les revenus légaux et les biens usagés sera étendu. Un bureau chargé de la gestion des avoirs saisis est opérationnel et les possibilités de gel des avoirs ont été élargies.
2	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de	Étape	Fournir les infrastructures nécessaires	L'infrastructure liée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux				T4	2023	Achèvement des étapes suivantes: - Achat de l'outil logiciel «go AML» jusqu'au 4e trimestre 2022 et mise en œuvre d'ici le 3e trimestre 2023. - Lancement d'une version

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	capitaux		ires pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption	lanceurs d'alerte est pleinement opérationnelle.						test du registre central des comptes avec toutes les fonctionnalités prédéfinies dans la loi, avec accès aux données jusqu'au deuxième trimestre de 2022, puis lancement de la version finale au quatrième trimestre de 2022. - Mise en service et équipement technique complet du bureau de protection des lanceurs d'alerte jusqu'au T3/2022. - Adaptation des locaux et des équipements TIC des unités NCODK et NAKA pour les enquêtes financières et la vérification de l'origine des actifs par niveau régional (modèles 1 + 4) au quatrième trimestre de 2023.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
3	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Objectif	Formation des agents de police aux enquêtes financières et aux activités d'analyse		% du personnel formé	0	100	T4	2023	Création du centre d'analyse NAKA et des bureaux régionaux d'analyse et d'enquête financière du NAKA, ainsi que des bureaux régionaux d'analyse et d'enquête financière du centre national des infractions spéciales (NCODK) au premier trimestre 2022. Tous les membres nommés des unités nouvellement créées des forces de police ont participé à des formations, des ateliers et des séminaires avec la participation de conférenciers étrangers et nationaux, ainsi qu'à une coopération en matière de formation avec le CEPOL et EUROPOL.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
4	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent - Réforme 2: Modernisation et renforcement des capacités des forces de police	Étape	Mise en œuvre de changements organisationnels dans la police afin d'accroître l'efficacité de la détection de la criminalité	Le changement organisationnel de la police est efficace.				T4	2021	Changements organisationnels visant à créer une unité de détection et d'enquête sur la criminalité environnementale (centre et régions), à étendre les capacités d'analyse de la police au niveau régional, à créer une nouvelle unité pour les services de technologie criminelle (centre et régions).

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			min alité , des enq uête s et de la dété ctio n de la corr upti on							
5	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police – formation	Objectif	La for mati on liée à la réfo rme de la poli ce est mis e en		% du personnel formé	0	100	T4	2024	Tous les agents nommés dans les unités nouvellement créées des forces de police (criminalité environnementale, analyses criminelles, services de technologie criminelle) sont formés. Au moins 300 policiers sont formés pour améliorer la qualité de la communication avec les victimes d'actes criminels.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			œuvre							
6	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police – renouvellement du parc automobile	Objectif	Achat de véhicules neufs (10 % du parc) de véhicules électriques		Numéro	0	700	T4	2022	Parmi l'objectif global de renouvellement de 705 véhicules du parc de la police par des véhicules électriques et hybrides (326 véhicules d'ici au T2/2022 et 379 véhicules d'ici au T4/2022), au moins 700 véhicules de police sont remplacés.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			ues et hybrides							
7	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police – Reconstruction de bâtiments	Étape	Étendue de la surface au sol rénovée des bâtiments de la police		Numéro	0	45 000	T2	2025	Des protocoles d'acceptation signés pour la rénovation de 45 000 mètres carrés dans les bâtiments de la police sont fournis, ainsi que les évaluations énergétiques du projet et les certificats de performance énergétique démontrant des économies d'énergie d'au moins 30 % en moyenne.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			afin de réduire l'intensité énergétique des bâtiments (en m²)							
8	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – modules nouveaux ou améliorés du système d'information sur l'enregistrement des résidents étrangers (IS	Étape	Électronique des procédures de délivrance de permis de	Livraison des modules nouveaux ou améliorés				T4	2024	Les modules nouveaux ou améliorés du système d'information sur les résidents étrangers seront livrés avec les fonctionnalités clés suivantes: des dispositifs de sécurité numérique renforcés lors de l'introduction d'une demande de séjour pour les ressortissants de pays tiers, du renouvellement du séjour, de l'enregistrement du séjour pour les résidents de l'Union européenne, de

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	ECU)		séjour pour simplifier les procédures pour le public							l'informatisation de la demande de document, des modules de notification et de l'informatisation de la communication au cours de la procédure.
9	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – Système automatisé de détection des infractions routières	Étape	Mise à niveau du système de détection des infractions rout	Protocoles d'acceptation				T2	2026	Le système automatisé d'enregistrement des infractions aux règles de circulation routière est modernisé. Les nouvelles fonctionnalités incluent: 1) l'enregistrement et l'identification des infractions au code de la route, 2) les modifications apportées au système existant de génération automatique des décisions et 3) les statistiques, les rapports et les analyses.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			ière s							
18	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police – Plateforme d'intelligence artificielle	Étape	Nou vell e plat efor me d'int ellig enc e artif iciel le	Livraison de la nouvelle plateforme d'intelligence artificielle				T2	2026	Une nouvelle plateforme d'intelligence artificielle sera mise en place.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
10	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Réforme 3: Optimiser la gestion des crises	Étape	Entrée en vigueur de la loi relative au système intégré de sauvetage	Entrée en vigueur de la loi modifiée 129/2002 relative au système intégré de sauvetage				T1	2023	Le concept d'optimisation de la gestion des crises définit clairement les relations entre les services d'intervention d'urgence du système intégré de sauvetage, établit des procédures communes pour faire face aux situations de crise, prévoit une coordination conjointe entre les composantes, en tenant compte à la fois des niveaux stratégique et opérationnel de la gestion des crises, et propose un réseau de centres de sécurité intégrés. La législation entrera en vigueur au plus tard au premier trimestre 2023.
11	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent - Investissement 3: Modernisation en place du système d'incendie et de secours – mise en place d'un réseau de centres intégrés de sécurité	Étape	Mise en place d'un centre de sécurité intégré et	Rénovation du Centre intégré de sécurité et lancement du Centre virtuel intégré de				T2	2026	La rénovation d'un centre de sécurité intégré, à partir duquel les services d'urgence seront déployés, sera assurée. La version d'essai du centre virtuel intégré de sécurité sera opérationnelle, y compris l'intégration des lignes téléphoniques 112, 158, 150, 18300, 155 et la modernisation de l'infrastructure matérielle,

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			d'un centre de sécurité intégré virtuel	sécurité						ainsi qu'un plan de migration de la production complète préparant le lancement sera livré.
12	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent - Investissement 3:Modernisation de l'incendie et du sauvetage renouvellement du système des bâtiments des casernes de pompiers	Objectif	Modernisation des postes de lutte contre l'incendie		Numéro	0	2	T2	2026	Un nouveau poste de lutte contre les incendies a été construit et un poste de lutte contre les incendies existant a été rénové. Une économie d'énergie d'au moins 30 % doit être réalisée pour la station de lutte contre l'incendie rénovée.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
13	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement - création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Étape	Réd uire au min imu m le risq ue de mis e en œuv re en mett ant en plac e un orga ne de coor dina tion , de fina nce men t et de	Établis se ment et renforce ment des capacités de l'autorité respo nsa ble du PRR				T3	2022	NIKA sera établi d'ici le troisième trimestre 2021. Il sera l'organe de coordination, de financement et de mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience. Les étapes suivantes comprennent: Renforcement des capacités du NIKA et de l'audit gouvernemental d'ici au quatrième trimestre 2021. Un nouveau système informatique aux fins de NIKA est en place d'ici au troisième trimestre 2022.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			mise en œuvre (NI KA) pour la facilité pour la reprise et la résilience							
14	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcer les capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – création d'une autorité nationale	Étape	Audit des contrôles &: base juridique	Entrée en vigueur de la <i>législation relative à la facilité pour la reprise et la résilience</i>				T4	2021	L'approbation parlementaire et l'entrée en vigueur légale de la <i>loi relative à la facilité pour la reprise et la résilience</i> doivent être achevées avant la première demande de paiement.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	de mise en œuvre et de coordination									
15	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement - Mise en place d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Étape	Système de répertoire des PRR: informations pour le suivi de la	Rapport d'audit confirmant les fonctionnalités du système de répertoires				T4	2021	Un système de répertoire, qui peut prendre la forme d'une feuille Excel, pour le suivi de la mise en œuvre du PRR est en place et opérationnel. Le système comprend, au minimum, les fonctionnalités suivantes: la collecte de données et le suivi de la réalisation des jalons et cibles; collecter, stocker et garantir l'accès aux données requises par l'article 22, paragraphe 2, point d) i) à iii), du règlement FRR.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			mis e en œuv re du PR R							
16	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent - Investissement 4:Renforcement de l'administration capacité à différents niveaux de gouvernement – création de centres de services partagés	Objectif	Cré atio n de cent res de serv ices part agés .			0	20	T4	2024	20 centres de services partagés sont mis en place en mettant l'accent sur les régions les plus en retard. Ces centres de services partagés contribuent à la mise en commun des capacités au niveau local en matière de fourniture de services publics.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
19	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – Nouveau matériel pour l'administration publique	Étape	Nouveau matériel pour l'administration publique (ministère de l'intérieur de la République slovaque)	Livraison du nouveau matériel (y compris, par exemple, les périphériques, accessoires, logiciels nécessaires pour assurer la fonctionnalité ou les services du matériel) pour le ministère de l'intérieur de la République slovaque				T2	2026	Un nouvel équipement matériel (y compris, par exemple, les périphériques, accessoires et logiciels nécessaires pour assurer la fonctionnalité ou les services matériels) sera fourni au ministère de l'intérieur de la République slovaque et à ses organisations et départements subordonnés, qui appartiennent au ministère de l'intérieur de la République slovaque sur le plan organisationnel, y compris les unités de police chargées de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et des enquêtes sur les infractions PIF, pour un montant de 30 000 000 EUR.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				et ses organisations et départements subordonnés						
20	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – Nouveaux équipements informatiques pour l'administration publique	Étape	Nouveaux équipements informatiques pour l'administration publique	Livraison du nouvel équipement informatique (par exemple, matériel et périphériques nécessaires, accessoires et logiciels pour				T2	2026	De nouveaux équipements informatiques (par exemple, le matériel et les périphériques, accessoires et logiciels nécessaires pour garantir la fonctionnalité du matériel, les licences, les systèmes opérationnels et le matériel pour la sécurité de l'infrastructure informatique, le matériel informatique pour le centre d'appels, l'infrastructure de réseau informatique et les composants de réseau ou les services connexes) destinés aux institutions de l'administration publique autres que le ministère de l'intérieur de la République slovaque et à ses organisations et départements subordonnés

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				garantir la fonctionnalité matérielle, licences, systèmes opérationnels et matériel pour la sécurité de l'infrastructure informatique, équipement informatique pour centre d'appels, infrastructure de réseau informatique et composants de						doivent être fournis. La livraison doit inclure de nouveaux équipements pour stocker et sauvegarder les données et assurer le fonctionnement sécurisé du centre de données. Le montant total de l'investissement s'élève à 31 172 711,83 EUR.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				réseau ou services connexes) pour l'administration publique						
17	Réforme 4: Audit et contrôle	Étape	Adoption a) d'une méthodologie de gestion des risques de corruption	Adoption et publication de la méthode révisée de gestion des risques de corruption applicable à tous les organismes				T2	2025	Le bureau du gouvernement adopte la méthodologie révisée pour la gestion des risques de corruption. La méthode est contraignante pour tous les organismes mettant en œuvre la FRR et prévoit des normes minimales pour la gestion des risques de corruption. L'organisme de coordination adopte en outre une procédure de suivi de la mise en œuvre de la méthode de gestion des risques de corruption.

Seq. Num .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			upti on et b) des proc édur es relat ives à la sup ervi sion par NIK A de la mis e en œuv re de cett e mét hod olog ie	mettant en œuvre la FRR et adoption de la procédur e de l'organis me de coordinat ion pour la surveilla nce de la mise en œuvre de cette méthode						

Élément 17: SLOVAQUIE NUMÉRIQUE (ÉTAT DU MOBILE, CYBERSÉCURITÉ, INTERNET RAPIDE POUR TOUS, ÉCONOMIE NUMÉRIQUE)

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de réaliser des progrès substantiels en Slovaquie sur la voie d'une société et d'une économie préparées au numérique. Cet objectif est atteint au moyen de mesures visant à numériser l'administration publique et la fourniture de services publics, à améliorer la cybersécurité grâce à des approches normalisées de prévention et de résolution des incidents dans toutes les entités de l'administration publique, à une stratégie globale en matière de compétences numériques et à un soutien aux projets plurinationaux de l'Union et aux investissements dans le développement de technologies et d'infrastructures numériques.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, en particulier en ce qui concerne les compétences numériques (recommandation par pays no 2, 2020), la transformation numérique (recommandation par pays no 3, 2020), l'environnement des entreprises et la qualité des services publics (recommandation par pays no 4, 2020), la recherche et l'innovation (recommandation par pays no 3, 2019) et la compétitivité des PME (recommandation par pays no 3, 2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires

Cette réforme conduira à l'élaboration et à l'adoption par le ministère de l'investissement, du développement régional et de l'informatisation (MIRRI) d'un plan d'investissement pour les «situations de vie» prioritaires des citoyens et des entreprises. L'objectif est de permettre aux citoyens et aux entreprises de résoudre administrativement de telles situations de vie en un seul endroit rapidement et facilement.

Le plan d'investissement recense 16 situations de vie prioritaires, décrit l'état actuel et futur des processus et dresse la liste des actions d'investissement qui doivent être menées dans les entités administratives et leurs systèmes d'information. Les situations de vie prioritaires sont sélectionnées conformément à la liste des situations de vie surveillées par le référentiel eGov et en tenant compte des situations de vie figurant à l'annexe II du règlement sur le portail numérique unique.

La réforme conduira à l'introduction d'un ensemble de modifications législatives visant à déployer de nouveaux services publics numériques de conception unifiée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Gestion centralisée des ressources informatiques

Dans le cadre de cette réforme, une plateforme centrale de passation de marchés est déployée pour l'achat et l'utilisation de ressources informatiques. Ces ressources sont ensuite mises à disposition pour le développement de systèmes d'information dans l'administration publique, l'objectif général étant de réduire le temps et les coûts de ces développements.

Les ressources informatiques sont achetées de manière centralisée au moyen d'un contrat-cadre et les entités de l'administration publique ont le droit de les utiliser au moyen d'une plateforme centrale, une place de marché numérique. Des réductions de coûts sont réalisées grâce à un achat et à une répartition plus efficaces des capacités informatiques.

La plateforme est mise en place en deux étapes:

- Tout d'abord, un catalogue est créé pour les ressources informatiques sur la base de conditions d'éligibilité claires dans lesquelles les ressources peuvent être enregistrées dans le catalogue. La sécurité des systèmes, les exigences de l'architecture de référence et la qualité des services et des produits sont pris en compte.
- Deuxièmement, l'acquisition de ces ressources sera réalisée par MIRRI dans le but de les mettre à la disposition des utilisateurs dans la qualité et la quantité nécessaires.

La plateforme fournit une fonctionnalité d'évaluation de la valeur des investissements informatiques en surveillant les coûts, les déclarations, les transactions et les rendements.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Investissement 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises

L'objectif de cette mesure est d'accroître l'utilisation des services d'administration en ligne.

Cette mesure consiste à lancer 16 situations de vie prioritaires et à les mettre à la disposition du public à l'aide de solutions d'administration en ligne.

Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics

L'objectif de cette mesure est de numériser l'administration publique.

Cette mesure consiste en un certain nombre d'actions, à savoir i) la numérisation des processus de 34 sections de l'administration publique, ii) l'intégration d'entités publiques supplémentaires dans le système économique central (CES) et iii) la numérisation du système de paiements instantanés pour le Trésor public.

Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société

Cette réforme introduit une nouvelle structure de gouvernance pour les réformes et les investissements dans l'économie numérique en associant les organismes compétents à différents niveaux. Au niveau politique, le conseil gouvernemental pour la numérisation de l'administration publique et le marché unique numérique, en tant qu'organe consultatif, de coordination et d'initiative du gouvernement sur les questions liées à la numérisation, surveille la mise en œuvre et la réalisation des réformes et des projets dans le domaine de l'économie numérique. Au niveau opérationnel, la

section «Stratégie numérique» du MIRRI veille à la mise en œuvre des réformes et des investissements, ainsi qu'au respect des jalons et cibles fixés. Au niveau de l'évaluation, l'unité d'analyse du MIRRI veille à la cohérence thématique des interventions avec les priorités des politiques/documents stratégiques (RIS3, SACI, stratégie de transformation numérique à l'horizon 2030 pour la Slovaquie). Au niveau de la consultation, le groupe de travail sur la transformation numérique de la Slovaquie assiste la section «Stratégie numérique» de l'IRRIM dans la mise en œuvre des réformes et des investissements dans l'économie numérique.

Dans le cadre de cette réforme, le MIRRI adoptera un nouveau document stratégique – Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique

L'objectif de cette mesure est d'accroître la compétitivité de la Slovaquie dans l'économie numérique. Cette mesure consiste à mettre en service un supercalculateur, à créer un réseau de pôles européens d'innovation numérique en Slovaquie et à soutenir la participation de la Slovaquie à des projets multinationaux européens.

La FRR prend en charge une partie des coûts de cet investissement. Cet investissement peut également bénéficier d'un soutien d'autres programmes ou instruments de l'Union pour des coûts qui ne sont pas soutenus par la FRR.

Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques

L'objectif de cette mesure est de développer les technologies et les infrastructures numériques.

Cette mesure consiste à accorder un soutien à des projets relevant de programmes de l'UE gérés directement ou de projets sélectionnés au niveau national.

La FRR prend en charge une partie des coûts de cet investissement. Cet investissement peut également bénéficier d'un soutien d'autres programmes ou instruments de l'Union pour des coûts qui ne sont pas soutenus par la FRR.

Investissement 5: Hackathons

L'objectif de cette mesure est de concevoir des solutions numériques pour relever les défis de société.

Cette mesure consiste à organiser des hackathons en collaboration avec des organismes de l'administration publique et impliquant des représentants des catégories suivantes: les start-ups, les autres entreprises, les instituts de recherche, les universités et leurs étudiants, ou d'autres spécialistes.

Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)

Les exigences actuelles en matière de cybersécurité dans l'administration publique divergent en termes d'élaboration, de qualité et de clarté. Les solutions de cybersécurité individualisées entraînent des coûts globaux plus élevés, ainsi que des ambiguïtés pour un certain nombre d'opérateurs de services. En outre, les lignes directrices méthodologiques applicables en matière de cybersécurité sont obsolètes et ne sont pas adaptées à leur finalité dans un environnement de cybermenaces en évolution rapide. L'objectif de cette réforme est de mettre à jour les exigences applicables en matière de cybersécurité et d'accroître la normalisation des solutions pour toutes les entités de l'administration publique.

Plus précisément, la réforme conduira à l'élaboration d'un cadre méthodologique unique pour la cybersécurité; la création d'un manuel de procédure pour l'évaluation de la cybersécurité; création d'un service central d'expertise pour la mise en œuvre des mesures de cybersécurité; la définition de catégories d'organisations aux fins de la cybersécurité; définition des exigences de base en matière de protection de la cybersécurité dans l'administration publique.

Le concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) fixe le cadre de la normalisation des exigences en matière de cybersécurité.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme n° 5: Formation et compétences en matière de cybersécurité (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)

L'objectif de cette mesure est de renforcer les compétences en matière de cybersécurité dans l'administration publique.

Cette mesure consiste à dispenser des formations en cybersécurité et à mettre en place des centres de compétences.

Investissement 6: Mesures préventives, rapidité de détection et de résolution des incidents (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)

L'objectif de cette mesure est d'accroître la résilience et la sécurité en matière de cybersécurité des infrastructures critiques de l'administration publique.

Cette mesure consiste à développer davantage un système de réaction rapide pour la cybersécurité de l'administration publique et à reconstruire et/ou à remplacer des éléments (par exemple, les infrastructures et équipements techniques et physiques) d'espaces sécurisés pour les infrastructures critiques.

Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes

Cette réforme élabore une stratégie nationale cohérente pour le développement des compétences numériques par l'apprentissage tout au long de la vie, couvrant les personnes en âge de produire et en âge de post-production. La stratégie est élaborée par le MIRRI en coopération avec les ministères compétents et les représentants des principales parties prenantes.

La stratégie comprend une analyse de l'état d'avancement des compétences numériques en Slovaquie, un recensement des obstacles existants à leur développement, une vision de l'apprentissage pour la période suivante, ainsi que des recommandations de mesures à l'intention des autorités publiques pour améliorer la situation et atteindre les objectifs. La stratégie propose également un système de financement et de soutien durable à long terme pour les compétences numériques, tout en visant à créer un environnement attrayant pour prévenir la fuite des cerveaux et attirer des experts et des chercheurs étrangers.

La réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 7: Compétences numériques des personnes âgées ou défavorisées

L'objectif de cette mesure est de former des personnes âgées ou défavorisées à l'acquisition de compétences numériques.

Cette mesure consiste à dispenser des formations aux compétences numériques aux personnes âgées ou défavorisées et à équiper chaque participant d'équipements numériques.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	17 – Slovaquie numérique – Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Étape	Plan d'investissement pour les situations de vie prioritaires	Publication de la liste des priorités approuvée par le MIRRI				T4	2022	Publication de la liste des services électroniques prioritaires approuvés par le RS IRM, sur la base du critère de référence eGOV et compte tenu de l'annexe II du règlement sur le portail numérique unique.
2	17 – Slovaquie numérique – Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Étape	Feuille de route des situations de vie prioritaires	Publication de la feuille de route				T4	2023	Analyse de la conception des services et identification des déficiences (feuille de route) en vue de leur amélioration par l'ensemble des institutions publiques concernées
3	17 – Slovaquie numérique – Réforme 2: Gestion centralisée des ressources informatiques	Étape	Plateforme centrale pour l'utilisation des ressources informatiques	Lancement de la plateforme				T4	2023	Mise en service d'une plateforme d'outils et de politiques pour une nouvelle façon d'acheter et d'utiliser des produits informatiques, de l'expertise, de l'utilisation de services cloud et du code open source. Les services font l'objet d'un marché centralisé (contrat-cadre) et les

			(marché numérique)							utilisateurs des services ont la possibilité de s'appuyer dynamiquement sur la plateforme centrale en fonction des besoins.
5	17 – Slovaquie numérique – Investissement 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Objectif	Nombre de situations de vie prioritaires lancées et mises à la disposition du public au moyen de solutions d'administration en ligne		Numéro	0	16	T2	2026	Lancement de 16 situations de vie prioritaires qui seront mises à la disposition du public au moyen de solutions d'administration en ligne. Chaque situation de vie prioritaire apporte les avantages suivants aux citoyens: les démarches proactives de l'État vers le citoyen, les formulaires de demande électroniques nouveaux ou simplifiés, la simplification des processus (élimination ou automatisation des étapes du processus), l'accès centralisé à l'information, la communication bidirectionnelle avec le public, une version mobile du site web et, le cas échéant, les paiements en ligne. Chaque solution d'administration en ligne déploie ou apporte des modifications au backend, au middleware, au frontend ou à

										l'infrastructure technique qui le supporte.
8	17 – Slovaquie numérique – Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Objectif	Transformation numérique des processus des sections de l'administration publique		Numéro	0	34	T2	2026	Les processus de 34 sections de l'administration publique sont numérisés a) par la fourniture d'une nouvelle solution numérique ou b) par la mise à niveau de la solution numérique existante.
8bis	17 – Slovaquie numérique – Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Objectif	Intégration des entités de l'administration publique dans le système économique central (CES)		Numéro	277	291	T2	2026	7 hôpitaux publics et la région autonome de Košice (KSGR) avec ses 6 entités subordonnées seront intégrés au CES.
8ter	17 – Slovaquie numérique – Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Étape	Règlement des paiements instantanés TARGET (TIPS) en	Lancement des paiements instantanés dans le Trésor public grâce à l'intégration avec TIPS et les services connexes				T2	2026	Lancement des paiements instantanés au sein du Trésor public de la République slovaque grâce à l'intégration avec TIPS, à l'acquisition d'infrastructures matérielles et logicielles et au déploiement de la fonctionnalité Verification of Payee.

			Slovaquie							
9	17 – Slovaquie numérique – Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société	Étape	Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026	Développement et adoption par le MIRRI				T4	2022	Adoption par le MIRRI d'un nouveau document stratégique – Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026. Le plan d'action propose des actions visant à améliorer les performances numériques de la Slovaquie, en s'appuyant sur la stratégie de transformation numérique à l'horizon 2030 pour la Slovaquie et sur la feuille de route 2019-2022 actuelle.
10	17 – Slovaquie numérique – Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Objectif	Nombre de pôles d'innovation numérique/pôles européens d'innovation numérique		Numéro	0	5	T3	2022	Cet objectif est atteint par: 1. Construire un réseau de quatre pôles européens d'innovation numérique (EDIH) en Slovaquie qui fourniront des services aux entreprises pour soutenir le déploiement des nouvelles technologies et de l'innovation. Ils participent au réseau paneuropéen des EDIH. Les candidats à la création des quatre EDIH ont été nommés en septembre 2020. 2. Outre les quatre EDIH, au moins un centre supplémentaire est mis en

										place selon l'une des deux options suivantes: a) l'EDIH sans le soutien financier du programme pour une Europe numérique, qui recevra le label d'excellence dans le cadre du concours de la CE; ou b) un DIH local qui sera sélectionné dans le cadre du système national et qui devrait compléter le réseau des EDIH existants.
11	17 – Slovaquie numérique – Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Étape	Supercalculateur pour la République slovaque	Mise en service d'un supercalculateur				T4	2025	La mise en service d'une infrastructure informatique avec deux clusters HPC atteignant une capacité de calcul combinée d'au moins 24 pétaFLOP. Le supercalculateur doit atteindre une valeur d'efficacité énergétique supérieure à 60 GFLOP/Watt pour la partie la plus efficace du supercalculateur.
12	17 – Slovaquie numérique – Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Objectif	Déboursement de 8 711 034, 58 EUR		EUR	0	8 711 034.58	T2	2026	Participation à deux projets numériques multinationaux de l'ensemble suivant proposé par la Commission européenne: Centres d'opérations de sécurité, MediaInvest, infrastructure européenne de services de chaînes de blocs, EuroQCI, corridors 5G, infrastructure

										européenne commune de données, processeurs et puces semi-conducteurs, administration publique connectée, génome de l'Europe ou compétences numériques. Au moins 8 711 034,58 EUR sont versés aux deux projets au titre de cet objectif afin de soutenir l'engagement de la Slovaquie dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique. Les montants fournis par d'autres programmes ou instruments de l'Union ne sont pas comptabilisés dans ce montant.
13	17 – Slovaquie numérique – Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques	Étape	Conception d'un régime d'aide au développement et à l'application des technologies numériques	Lancement d'un régime d'aide				T2	2022	Un régime d'aide à la recherche et au développement de solutions numériques est mis en place et publié par l'unité de mise en œuvre de l'IRMRI pour les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises, les institutions privées de R&D, les institutions publiques de R&D, y compris les universités et l'Académie slovaque des sciences, les

										organisations non gouvernementales et à but non lucratif, les médias, les institutions publiques, y compris les municipalités, et d'autres candidats éligibles. Le système sert également de mécanisme de cofinancement pour les projets qui réussissent dans des programmes de l'UE gérés directement (Europe numérique, Horizon Europe et mécanisme pour l'interconnexion en Europe). La priorité est accordée aux projets couronnés de succès sur la base d'une évaluation des PIIEC réalisée par la Commission européenne. Les projets sont également évalués sur la base des domaines prioritaires définis dans la dimension 4 (Transformation numérique de la Slovaquie) de la stratégie de spécialisation intelligente (RIS3).
14	17 – Slovaquie numérique – Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et	Objectif	Décassement de 7 104 859 47 EUR		EUR	0	7 104 859 47	T2	2026	Au moins 7 104 859 47 EUR sont versés à des projets visant à soutenir le développement de technologies et d'infrastructures numériques. Les montants fournis par d'autres programmes ou instruments de l'Union ne sont

	d'infrastructures numériques									pas comptabilisés dans ce montant.
15	17 – Slovaquie numérique – Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques	Objectif	Nombre de projets de développement des technologies numériques		Numéro	0	44	T2	2026	Des contrats sont signés pour apporter un soutien financier à 44 projets de développement de technologies numériques dans le cadre du domaine 3 de la stratégie SIF 3.
16	17 – Slovaquie numérique – Investissement 5: Hackathons	Objectif	Nombre de hackathons organisés		Numéro	0	17	T3	2025	17 hackathons seront organisés. Les hackathons associent un organisme de l'administration publique et des représentants des catégories suivantes: les start-ups, les autres entreprises, les instituts de recherche, les universités et leurs étudiants, ou d'autres spécialistes. Les équipes gagnantes apportent leurs solutions à l'administration publique. Des contrats sont signés avec les organismes de l'administration publique afin de leur fournir des fonds pour la mise en œuvre des solutions des hackathons.
17	17 – Slovaquie numérique – Réforme	Objectif	Nombre de		Numéro	29	600	T2	2026	Formation en cybersécurité de 571 membres du personnel

	5: Formation et compétences en matière de cybersécurité (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)		membres du personnel informatique de l'administration publique formés à la cybersécurité							informatique de l'administration publique. La réforme comprend également: - la mise en place d'au moins trois centres de compétences en matière de cybersécurité dans les universités, qui s'engagent dans une coopération internationale avec les autorités internationales de cybersécurité; - la mise en place d'un programme de sensibilisation à la cybersécurité et d'une formation complémentaire pour le personnel de l'administration publique; et - la mise à disposition d'une méthodologie pour la mise en place d'unités de cybersécurité dans les entités de l'administration publique.
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	---

18	17 – Slovaquie numérique – Investissement 6: Mesures préventives, rapidité de détection et de résolution des incidents (ITVS – Technologies de l’information pour l’administration publique)	Objectif	Nombre de systèmes informatiques sécurisés dans l’administration publique		Numéro	70	1 000	T4	2024	Sécurisation de 930 systèmes informatiques. Les systèmes informatiques sont intégrés dans le système de gestion des incidents de cybersécurité, qui fait partie du système d’alerte précoce (SAP). Pour chaque système informatique, les éléments matériels/logiciels nécessaires, la communication cryptée bidirectionnelle et l’envoi d’avertissements sont sécurisés. Les nouvelles solutions technologiques du système d’alerte précoce sont intégrées dans l’infrastructure de gestion des incidents de cybersécurité. Un catalogue des menaces est établi et une méthodologie de gestion de la cybersécurité est élaborée.
19	17 – Slovaquie numérique – Investissement 6: Mesures préventives, rapidité de détection et de résolution des incidents (ITVS – Technologies de l’information pour l’administration publique)	Étape	Audits de sécurité des systèmes et applications informatiques dans	Déploiement d’un nouvel outil et tests de pénétration				T1	2026	Déploiement d’un nouvel outil d’audit qui évalue systématiquement la vulnérabilité des systèmes informatiques en matière de cybersécurité. La vulnérabilité des applications informatiques en matière de cybersécurité est évaluée au moyen de tests de pénétration. Les éléments (par exemple, les infrastructures ou

			l'administration publique et reconstruction d'espaces sécurisés pour les infrastructures critiques							équipements techniques et physiques) de 50 espaces sécurisés pour les infrastructures critiques doivent être reconstruits et/ou remplacés.
20	17 – Slovaquie numérique – Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes	Étape	Stratégie nationale en matière de compétences numériques	Approbation de la stratégie en matière de compétences numériques par le gouvernement slovaque et publication				T4	2022	La stratégie se concentre sur les personnes en âge de produire et en âge de post-production et comprend une analyse de la situation, une définition des obstacles existants et une vision de l'éducation pour la période suivante et de l'apprentissage tout au long de la vie conformément aux recommandations de l'OCDE pour 2020, ainsi qu'une proposition de mesures et de recommandations à l'intention des administrations publiques afin d'améliorer le statu quo et d'atteindre les objectifs fixés. Les mesures sont financées par d'autres sources que la FRR.

21	17 – Slovaquie numérique – Investissement 7: Compétences numériques des personnes âgées ou défavorisées	Objectif	Nombre de personnes âgées et de personnes défavorisées formées aux compétences numériques de base		Numéro	0	1 000	T2	2022	Mise en œuvre d'un projet pilote visant à valider les activités et solutions proposées pour accroître les compétences numériques d'un échantillon de 1 000 personnes âgées et défavorisées. Cet objectif doit être atteint par l'achèvement d'un programme de formation suivi de la distribution d'équipements subventionnés. Les résultats du projet pilote sont évalués et conduisent à une décision sur la forme de la poursuite du projet.
22	17 – Slovaquie numérique – Investissement 7: Compétences numériques des personnes âgées ou défavorisées	Objectif	Nombre de personnes âgées et de personnes défavorisées formées aux compétences numériques et ayant reçu un équipement		Numéro	1 000	100 440	T2	2026	À la suite du projet pilote, former 99 440 personnes âgées ou défavorisées à l'acquisition de compétences numériques. Cet objectif est atteint grâce à la mise en place de programmes de formation et à la distribution d'équipements pour chaque personne, ainsi qu'à la distribution de bons pour la fourniture d'un accès à l'internet. Une demande pour les personnes âgées doit être créée.

			ent numériqu e							
23	17 – Slovaquie numérique – Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité (ITVS – Technologies de l’information pour l’administration publique)	Étape	Concept national d’inform atisation de l’adminis tration publique (NKIVS) 2021- 2030	Adoption et approbation du concept national d’informatisation de l’administration publique par le MIRRI et publication				T4	2021	Le concept national d’informatisation de l’administration publique (NKIVS) fixe le cadre des réformes numériques de manière synchronisée avec le PRR. Les actions et projets individuels du PRR mettent en œuvre les tâches stratégiques pertinentes du NKIVS. Le NKIVS établit le cadre de normalisation des exigences en matière de cybersécurité. D’autres mesures seraient nécessaires pour définir les normes techniques et procédurales en matière de cybersécurité.

Élément 18: Des finances publiques saines, viables et compétitives

La Slovaquie est confrontée à des risques élevés en matière de viabilité budgétaire en raison d'une combinaison de vieillissement de la population, d'un système de retraite insoutenable sur le plan budgétaire et d'un cadre de politique budgétaire qui n'encourage pas suffisamment la viabilité budgétaire. En outre, le potentiel de recettes de la fiscalité environnementale et immobilière est sous-utilisé par rapport à d'autres pays de l'UE.

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est d'améliorer la viabilité, la solidité et la compétitivité des finances publiques au moyen de trois éléments de réforme, à savoir une réforme des retraites, des plafonds de dépenses pluriannuels et une réforme de la gestion des investissements publics.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue ainsi à donner suite à la recommandation par pays 2019.1 visant à préserver la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier du système de retraite, et à donner suite à la recommandation par pays 2020.1 visant à mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à garantir la soutenabilité de la dette lorsque les conditions économiques le permettent. Elle contribue également à donner suite à la recommandation par pays 2020.3 et à la recommandation par pays 2019.3, qui visent à concentrer en amont les projets d'investissement public parvenus à maturité et à concentrer les investissements dans des domaines spécifiques.

Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite

Les finances publiques slovaques sont confrontées à des risques élevés en matière de viabilité à moyen et à long terme. Cela est dû en partie au vieillissement rapide de la population. Le taux de dépendance des personnes âgées (comparant la part des personnes âgées à celle de la population en activité ou en formation) devrait presque tripler d'ici à 2060. Les plafonds d'âge de la retraite exacerbent les implications pour la viabilité budgétaire à long terme. En outre, les économies réalisées dans le cadre du deuxième pilier du système de retraite sont inefficaces et génèrent de faibles rendements, tandis que la population est peu sensibilisée.

La réforme des retraites améliore la viabilité budgétaire à long terme du système de retraite. À cette fin, elle établit un lien entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie et supprime les plafonds d'âge de la retraite. Elle garantit en outre le droit à une prestation neutre sur le plan actuariel après un nombre minimal d'années travaillées et introduit une nouvelle stratégie d'épargne par défaut fondée sur le cycle de vie dans le deuxième pilier des retraites en investissant moins dans des obligations à faible rendement, avec une option de non-participation, afin d'accroître l'efficacité de l'épargne dans le deuxième pilier. Elle accroît également la transparence en informant régulièrement les citoyens de leurs retraites attendues.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2: Instauration de plafonds de dépenses pluriannuels

Le cadre budgétaire à moyen terme de la Slovaquie n'a pas été propice à une discipline budgétaire suffisante. La Slovaquie n'est pas parvenue à mener une politique budgétaire contracyclique en

période de conjoncture économique favorable. Cela pèse sur la viabilité budgétaire à moyen et à long terme.

Cette réforme renforcera donc la discipline budgétaire afin d'améliorer la viabilité budgétaire à moyen et à long terme. À cette fin, des plafonds de dépenses pluriannuels contraignants sont introduits en tant qu'outil essentiel pour mieux mener une politique budgétaire contracyclique, améliorer la planification budgétaire et parvenir à la viabilité budgétaire à long terme. Ces plafonds de dépenses sont liés aux soldes structurels prévus liés aux objectifs de durabilité à long terme. Il est mis en œuvre dans le programme de stabilité 2022-2025 en avril 2022 afin de tenir compte de l'ensemble du cycle budgétaire pour 2023.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Réforme 3: Rationalisation des investissements publics

L'objectif de cette réforme est d'améliorer la qualité des investissements publics importants, d'améliorer la planification et l'exécution budgétaires et de rationaliser la hiérarchisation des investissements publics.

Cette réforme consiste en l'introduction d'une méthodologie harmonisée pour l'évaluation des investissements publics importants, qui doit être évaluée de manière centralisée par le ministère des finances et à un stade précoce.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape /cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	18 – Finances publiques saines, viables et compétitives – Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite	Étape	Réforme du système de retraite	Entrée en vigueur du paquet d'amendements (no 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale et no 43/2004 Rec. sur l'épargne-pension de vieillesse)				T1	2023	Entrée en vigueur du train de mesures par le Parlement (loi sur l'assurance sociale et loi sur l'épargne-retraite des personnes âgées) d'ici la fin du quatrième trimestre 2022, avec effet au premier trimestre 2023, ce qui devrait améliorer la viabilité financière à long terme du système de retraite, à savoir: 1) lier l'augmentation de l'âge de la retraite à l'augmentation de l'espérance de vie, 2)

										introduire un droit à des prestations neutres sur le plan actuariel du premier pilier de la retraite par répartition pour les personnes après un nombre minimal légal d'années de service, 3) introduire une stratégie d'épargne par défaut fondée sur le principe du cycle de vie pour les épargnants nouveaux et progressivement existants dans le pilier II (avec la possibilité de rejeter cette stratégie par défaut)
2	18 – Finances publiques saines, viables et compétitives – Réforme 2: Instauration de plafonds de dépenses	Étape	Fixation des plafonds de dépenses dans la loi 523/2004 sur les règles	Entrée en vigueur de la modification de l'acte 523/2004 relatif aux règles budgétaires				T4	2021	Entrée en vigueur des plafonds pluriannuels des dépenses publiques et de leur mise en œuvre dans le programme de stabilité 2022-2025 en avril

			budgétaires							2022 afin de rendre compte de l'ensemble du cycle budgétaire pour 2023.
3	18 – Finances publiques saines, viables et compétitives – Réforme 3: Réforme de la gestion des investissements publics	Étape	application de la méthodologie pour les procédures de préparation et de hiérarchisation des investissements	Évaluation préalable des projets d'investissement public réalisée conformément à la méthodologie adoptée				T2	2026	L'évaluation préalable de tous les nouveaux projets d'investissement public d'un montant supérieur à 40 millions d'EUR (ou 10 millions d'EUR dans le secteur des technologies de l'information) est effectuée conformément à la méthodologie harmonisée publiée. Les évaluations sont effectuées au niveau central par le ministère des finances et publiées. La mise en œuvre est

										documentée au moyen de la législation adoptée et de la méthodologie publiée, conformément aux principes d'optimisation des ressources.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Élément 19: REPowerEU

L'objectif du volet REPowerEU du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de réduire la dépendance globale à l'égard des importations de combustibles fossiles en provenance de Russie et d'accroître la sécurité énergétique. En particulier, les investissements dans les infrastructures énergétiques, ainsi que les mesures relatives aux procédures d'autorisation, à l'efficacité énergétique des bâtiments, aux transports à émissions nulles et à la promotion des compétences vertes, devraient contribuer à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à intégrer plus rapidement et plus largement les énergies renouvelables dans le bouquet énergétique slovaque.

Sur les 14 mesures du chapitre slovaque REPowerEU, huit ont une dimension transfrontière. L'investissement le plus important ayant une dimension transfrontière ou multinationale concerne la modernisation et la numérisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité (investissement 1), dans le but de moderniser 250 km de lignes de transport afin de contribuer au maintien du transport de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans toute l'Europe. Les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans les rénovations de bâtiments, y compris la restauration de bâtiments historiques ou la rénovation de ménages unifamiliaux, ont également une dimension transfrontière pertinente, étant donné qu'elles devraient contribuer à réduire la demande de combustibles fossiles importés. Les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans les rénovations de bâtiments (investissement 3), y compris la restauration de bâtiments historiques ou la rénovation de maisons unifamiliales, ont également une dimension transfrontière pertinente, étant donné qu'elles devraient contribuer à réduire la demande de combustibles fossiles importés.

Le chapitre REPowerEU contribue à donner suite aux recommandations visant à accroître les investissements publics dans les transitions écologique et numérique et la sécurité énergétique, ainsi qu'à la recommandation relative à la réduction de la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et à la diversification des importations d'énergie. Plus précisément, dans le cadre des domaines thématiques 1 et 2, la mise en œuvre du chapitre REPowerEU devrait accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelables en simplifiant l'accès au réseau, en rationalisant et en simplifiant les procédures d'autorisation et les procédures administratives, en modernisant le système électrique, ainsi qu'en adaptant, en accélérant et en soutenant les rénovations des bâtiments.

Aucune mesure relevant de cette composante ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation énoncées dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Domaine thématique 1: Énergies renouvelables et procédures d'autorisation

Ce domaine thématique comprend deux réformes, la première portant sur la promotion de l'énergie durable et la seconde sur le soutien à la transition écologique dans le domaine des énergies renouvelables. L'objectif de ces réformes est de simplifier les procédures d'autorisation et les procédures administratives pour la poursuite du développement des sources d'énergie renouvelables, y compris la numérisation des processus et la création de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne. La réforme comprend également la nécessaire mise à niveau des compétences et le renforcement des capacités administratives, tous deux nécessaires pour remédier aux goulets d'étranglement liés au déploiement des sources d'énergie renouvelables.

L'objectif des investissements est de poursuivre le développement et la modernisation du réseau de transport d'électricité et des réseaux de distribution régionaux, permettant ainsi d'accroître la capacité technique en vue d'une intégration accélérée des énergies renouvelables à petite et à grande échelle dans le réseau. L'investissement dans le centre de données sur l'énergie devrait permettre l'intégration de nouveaux acteurs du marché dans le marché slovaque de l'énergie, en particulier dans le domaine des investissements dans les énergies renouvelables.

Composante 19 - Réforme 1: Promouvoir l'énergie durable

La réforme comprend six sous-mesures visant à créer un environnement propice à la mise en œuvre rapide et efficace de la substitution des combustibles fossiles en Slovaquie, au moyen de projets dans les domaines des énergies renouvelables et de la décarbonation.

C19.R1. Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales visant à accélérer la délivrance des permis environnementaux

L'objectif de cette sous-mesure est de simplifier et d'accélérer les procédures d'évaluation environnementale des projets d'énergie renouvelable proposés ou modifiés au titre de la législation pertinente. La mesure consiste en l'adoption de modifications législatives mettant en œuvre des procédures rationalisées pour les projets proposés ou leurs modifications dans le domaine des énergies renouvelables.

C19.R1. Sous-mesure 2: Améliorer l'utilisation de l'énergie géothermique

L'objectif de cette sous-mesure est d'améliorer l'utilisation de l'énergie géothermique en Slovaquie. La sous-mesure consiste à mettre en œuvre le «passeportage» des puits géothermiques afin de déterminer leur potentiel géothermique.

C19.R1. Sous-mesure 3: Support de pompe à chaleur

L'objectif de cette sous-mesure est de soutenir le déploiement d'investissements dans les pompes à chaleur eau-eau. Cette mesure consiste en l'adoption d'une modification de la législation introduisant une exemption de l'obligation de payer une redevance pour l'utilisation des eaux souterraines (à l'exception des eaux géothermiques) pour la consommation d'énergie des pompes à chaleur eau-eau.

C19.R1. Sous-mesure 4: Création d'un centre MTD et fourniture de documents de référence MTD

L'objectif de cette sous-mesure est d'établir une compétence nationale pour les meilleures technologies disponibles (MTD) afin de renforcer le partage des connaissances et la coordination en ce qui concerne les techniques et technologies innovantes pour la décarbonation, l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement. Il s'agit de gérer le programme MTD et de donner accès aux informations pertinentes, telles que les documents de référence MTD (BREF), afin de soutenir la diversification énergétique, la décarbonation de l'industrie et les initiatives en faveur de l'économie circulaire.

C19.R1. Sous-mesure 5: Préparation d'une évaluation des trajectoires d'utilisation durable et d'approvisionnement en biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035

L'objectif de cette sous-mesure est de promouvoir le développement d'une utilisation durable de la biomasse à des fins énergétiques et d'évaluer les volumes et les ressources de biomasse durables disponibles en Slovaquie. La sous-mesure consiste en la publication d'une évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse en Slovaquie et de ses incidences sur les puits d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF) et sur la biodiversité pour la période allant jusqu'en 2035.

C19.R1. Sous-mesure 6: Développer et promouvoir la production de biométhane durable, d'engrais organiques et la bioéconomie circulaire

L'objectif de cette sous-mesure est de définir le potentiel de production de biogaz et de biométhane de la Slovaquie. La sous-mesure consiste en la fourniture d'une carte complète du potentiel de production de biogaz et de biométhane, de catalogues technologiques, ainsi que d'une feuille de route pour la bioéconomie circulaire identifiant les domaines appropriés pour le développement d'une bioéconomie circulaire. Elle consiste également à introduire des mesures visant à supprimer les obstacles identifiés à l'autorisation et à la production ou à l'injection du biométhane dans le réseau.

Composante 19. Réforme 2: Soutenir la transition écologique dans les énergies renouvelables

Cette réforme se compose de trois sous-mesures et d'un investissement comportant deux sous-parties. L'objectif de cette réforme est d'accélérer le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelables en Slovaquie.

C19.R2. Sous-mesure 1: Développement de méthodologies et mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne

L'objectif de la sous-mesure est d'accroître le potentiel d'investissement dans l'énergie éolienne en Slovaquie. Cette mesure consiste à introduire des procédures d'autorisation simplifiées spécifiques pour le développement d'installations dans des «zones propices» et à mettre en place des «zones propices» pilotes.

C19.R2. Sous-mesure 2: Plan d'action de la stratégie nationale pour l'hydrogène de la République slovaque et conditions propices au développement de l'économie de l'hydrogène en Slovaquie

L'objectif de cette sous-mesure est de définir des objectifs de promotion de l'utilisation de l'hydrogène et de définir des priorités pour le développement d'un écosystème national de l'hydrogène principalement renouvelable, sur la base de scénarios de bilan de production d'hydrogène, de la consommation d'hydrogène et des bilans d'importation et d'exportation d'hydrogène au sein du réseau européen de transport d'hydrogène. Cette sous-mesure consiste en l'adoption du plan d'action pour l'hydrogène, un document stratégique sur l'écosystème slovaque de l'hydrogène, et en l'entrée en vigueur de mesures législatives et de normes techniques.

C19.R2. Sous-mesure 3: Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique

L'objectif de la sous-mesure est d'améliorer l'utilisation de la capacité disponible du réseau électrique et de contribuer à un déploiement plus rapide des investissements dans les énergies renouvelables en Slovaquie.

Cette sous-mesure consiste à établir de nouvelles règles et procédures de raccordement au réseau contraignantes pour les trois gestionnaires de réseau de distribution régionaux sur le territoire de la République slovaque.

C19. Investissement 1: Modernisation et numérisation des réseaux de transport et des réseaux de distribution régionaux

L'objectif de l'investissement 1 du chapitre REPowerEU, composé de deux parties, est de contribuer à la modernisation et à la numérisation des réseaux électriques en Slovaquie. En particulier, elle contribue à faire face à l'augmentation attendue des énergies renouvelables intermittentes.

Investissement 1 - partie 3: L'objectif de cet investissement est de rendre le système slovaque de distribution d'électricité plus robuste, notamment en vue d'accroître les volumes de connexions SER. La mesure consiste à réaliser des investissements dans la modernisation des réseaux électriques au niveau de la distribution en Slovaquie.

Investissement 1 - partie 4: soutient la mise en œuvre du système d'information du centre de données sur l'énergie (CDE).

Cet investissement réagit aux modifications du cadre juridique slovaque, en particulier à la modification de la loi sur l'énergie (251/2012 Coll.) entrée en vigueur le 1er octobre 2022 dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience. La SEE devrait faciliter les nouvelles activités et l'accès des nouveaux participants au marché de l'électricité tout en les aidant à protéger leurs droits dans le nouvel environnement du marché.

L'objectif de l'investissement est de mettre en œuvre le système d'information d'EDC pour assurer son fonctionnement efficace afin de permettre une meilleure intégration des sources d'énergie renouvelables dans le réseau. L'EDC améliore les conditions préalables au raccordement des sources d'énergie renouvelables en rationalisant les données requises. En particulier, l'investissement porte sur des questions telles que l'agrégation de la flexibilité; les communautés énergétiques et le partage de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables; accumulation, gestion des données de base; les données provenant des systèmes intelligents de mesure; le partage des données relatives à la production d'électricité (à l'appui de la facturation, de la compensation et du règlement des déséquilibres) et la communication d'informations.

Domaine thématique 2: Rénovation et gestion des bâtiments

Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de données sur la performance énergétique des bâtiments

L'objectif de cette mesure est de réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics et privés. Cette mesure consiste à mettre en place une plateforme numérique pour la collecte, le traitement, le stockage et le partage de données sur la performance énergétique des bâtiments, ce qui contribuera à accélérer et à hiérarchiser les investissements dans la rénovation des bâtiments.

Réforme 4: Gestion des bâtiments du gouvernement central

L'objectif de cette mesure est de créer le cadre d'une gestion efficace des bâtiments de l'administration centrale. Cette mesure consiste à créer une stratégie de gestion des bâtiments de l'administration centrale et un organe central de coordination pour les bâtiments administratifs de l'administration centrale, afin

d'accroître l'efficacité énergétique, d'utiliser plus efficacement l'espace des bâtiments et de planifier de manière stratégique et prioritaire la rénovation et la construction des bâtiments.

Investissement 2: Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics

L'objectif de cette mesure est de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Cette mesure consiste en des interventions en matière d'efficacité énergétique sélectionnées dans le cadre d'un appel en faveur des bâtiments publics.

Investissement 3: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés

L'objectif de cette mesure est d'accroître l'efficacité énergétique et d'améliorer les conditions structurelles des bâtiments publics historiques et classés. Cette mesure consiste en la rénovation d'au moins 135 105 m² de surface au sol de surfaces rénovées supplémentaires de bâtiments sélectionnés dans le cadre d'un appel ou d'un appel direct en faveur de bâtiments publics historiques et classés, tout en réalisant, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire.

Investissement 4: Soutenir la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique

L'objectif de cette mesure est de réduire la précarité énergétique. Cette mesure consiste à soutenir la rénovation de maisons sélectionnées dans le cadre d'un appel en faveur de la rénovation de maisons unifamiliales pour les personnes exposées au risque de précarité énergétique.

Domaine thématique 3: Transports durables

Les investissements visent à compléter les mesures liées aux investissements existants dans le volet 3. L'objectif des investissements est de soutenir le développement de transports à émissions nulles et d'infrastructures pertinentes, y compris les chemins de fer et les tramways. L'objectif des investissements est de répondre aux objectifs REPowerEU consistant à réduire la consommation de combustibles fossiles dans les transports, à rendre le secteur plus efficace et à accélérer la transition vers des véhicules à émissions nulles dans les transports publics grâce à une électrification accrue.

Investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone

L'objectif de cette mesure est de renforcer la mesure existante au titre de l'investissement 1 du volet 3, conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR. L'investissement consiste en la reconstruction, la modernisation ou la construction d'autres lignes de trolleybus électriques à voie unique à Bratislava.

Investissement 6: Promouvoir un transport de passagers propre

L'objectif de cette mesure est de renforcer la mesure existante au titre de l'investissement 2 du volet 3, conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR. L'investissement consiste en le déploiement d'unités de train électrique standard fermées supplémentaires et de tramways supplémentaires.

Domaine thématique 4: Compétences vertes

Réforme 6: Compétences pour la transition écologique

L'objectif de la mesure est de mettre à jour les programmes d'éducation et de formation actuels afin de tenir compte des besoins actuels du marché du travail en matière de compétences vertes.

Cette mesure consiste à adapter le programme des écoles professionnelles secondaires, à mettre à jour les normes de qualification pour la formation des enseignants et à développer des programmes de formation des adultes axés sur les sources d'énergie renouvelables et l'électromobilité.

Investissement 7: équipement et formation des écoles

L'objectif de la mesure est de permettre aux élèves de l'enseignement secondaire professionnel d'accéder à des cours sur les sources d'énergie renouvelables et l'électromobilité.

Cette mesure consiste à doter les écoles professionnelles secondaires du matériel et des infrastructures nécessaires et à mettre en place de nouveaux modules de formation d'ici à l'année scolaire 2025/26.

A.2. Étapes, cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
1	1 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 1 – Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des autorisations environnementales	Objectif	Assistance technique pour accélérer et améliorer la qualité des procédures d'autorisation environnementale	Publication des changements organisationnels stratégiques de l'Inspection slovaque de l'environnement (SEI) et des organes compétents	Nombre d'employés à temps plein.	0	115	T2	2026	115 membres du personnel technique supplémentaires ont été fournis pour accélérer les procédures en vertu de la Loi sur l'EIE et les procédures d'autorisation subséquentes pour la délivrance de permis intégrés pour les projets d'énergie renouvelable proposés ou modifiés. Au moins 100 des 115 membres du personnel travaillent sur un ou plusieurs des éléments suivants: a) l'évaluation des incidences sur l'environnement donne son accord, b) permis de construire ultérieurs pour des installations d'énergie renouvelable, c) la surveillance du respect des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										autorisations délivrées pour les installations d'énergie renouvelable.
2	2 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 1 – Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des autorisations environnementales	Étape	Entrée en vigueur des modifications législatives et procédurales	Disposition des lois indiquant l'entrée en vigueur				T2	2025	Les modifications législatives rationalisent les procédures applicables aux projets d'énergie renouvelable au titre des lois EIE et PRIP en établissant un processus unique comprenant à la fois des évaluations des incidences sur l'environnement et d'autres évaluations, ainsi qu'un permis de construire, créant ainsi un permis intégré. L'octroi d'un permis de construire dépend de l'achèvement des procédures d'autorisation. La législation garantit au public concerné un droit clairement stipulé de former un recours contre les décisions rendues en vertu de la loi sur l'EIE. Pour les projets qui ne feront pas

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										l'objet d'une procédure intégrée, la procédure d'autorisation est simplifiée par la mise à jour et l'interconnexion des registres et des systèmes d'information existants. Le SEI devient l'autorité chargée du processus unique susmentionné. La compétence d'évaluer les incidences de l'activité proposée ou modifiée et de délivrer une autorisation intégrée est transférée à l'IED. À cette fin, une nouvelle compétence est introduite pour les différentes autorités au sein de la structure de l'IES, les inspections régionales servant d'autorité de première instance et le siège de l'IES étant désigné comme autorité de deuxième instance pour l'EIE en ce qui concerne les sources

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										d'énergie renouvelables. Les valeurs seuils figurant dans les annexes de la loi sur l'EIE sont modifiées afin d'accélérer les procédures d'EIE pour l'énergie géothermique et éolienne. Au lieu d'une évaluation EIE obligatoire, une procédure d'examen préalable au titre de la loi sur l'EIE est requise pour l'installation d'éoliennes individuelles d'une puissance comprise entre 0,1 et 1 MW inclusivement. En ce qui concerne l'énergie géothermique, elle est soumise à une procédure de filtrage en vertu de la loi sur l'EIE pour les puits d'une profondeur supérieure à 300 m (inclus). La loi EIE modifiée introduit de nouveaux délais contraignants et

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										exécutoires pour toutes les procédures au titre de la loi EIE et crée une «administration publique partiellement spécialisée» pour les procédures au titre de la loi EIE. Pour tous les projets dans le domaine des énergies renouvelables, à l'exception de l'énergie hydraulique, une évaluation obligatoire ne prend pas plus de huit mois et une évaluation préalable ne dépasse pas trois mois.
3	3 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 2 – Améliorer l'utilisation de l'énergie géothermique	Objectif	« Passeport i-sation » de puits géothermiques		Nombre de puits géothermiques «passeportisés»	0	60	T2	2026	Au moins 60 puits géothermiques en Slovaquie sont «passeportisés», ce qui signifie que les informations sur les sites géothermiques sont mises à la disposition du public sur le site web de l'Institut géologique national Dionyza Stura, comprenant les informations suivantes: localisation du puits, sa profondeur, son état

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										technique, les paramètres de l'eau et son potentiel d'utilisation géothermique.
4	4 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 3 – Soutien à la pompe à chaleur	Étape	Entrée en vigueur de la modification législative	Disposition de la loi indiquant l'entrée en vigueur				T3	2024	Une modification législative introduit une exemption de l'obligation de payer une redevance pour l'utilisation des eaux souterraines (à l'exception des eaux géothermiques) pour la consommation d'énergie des pompes à chaleur eau-eau.
5	5 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 4 – Meilleur centre technologique disponible	Objectif	Mise en place d'un centre des meilleures technologies disponibles (MTD) et fourniture de documents de	Établissement du centre MTD et publication des documents de référence MTD				T4	2025	Le centre MTD coordonne et facilite l'échange d'informations sur les MTD et les nouvelles technologies, y compris dans des domaines tels que la circularité industrielle, la décarbonation industrielle et la diversification énergétique. Les documents MTD (BREF) traduits en slovaque sont publiés et

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			référence MTD							rendus accessibles à l'industrie et aux organismes d'autorisation afin de garantir la transition vers des procédés industriels plus propres.
6	5 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 5 – Préparation d'une évaluation des trajectoires d'utilisation et d'approvisionnement durables en biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035	Étape	Évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse et d'approvisionnement en biomasse en Slovaquie	Publication de l'évaluation				T2	2025	Le ministère de l'environnement publie l'évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse en Slovaquie et de ses incidences sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et les puits forestiers, la biodiversité ainsi que la qualité de l'air en Slovaquie pour la période allant jusqu'en 2035. L'incidence sur la qualité de l'air est évaluée dans la mesure des données disponibles et, le cas échéant, les lacunes en matière de disponibilité des données sont identifiées par l'évaluation. L'évaluation fournit des recommandations pour orienter les futurs

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										investissements dans la biomasse. L'évaluation porte sur l'état des zones protégées et des écosystèmes forestiers, les émissions de gaz à effet de serre associées à la culture, à la transformation et au transport de la biomasse et comprend l'incidence des importations de biomasse en provenance d'autres pays.
7	7- REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 6 – Développement et promotion de la production de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire	Étape	Développer et promouvoir la production de biométhane, d'engrais organiques et la bioéconomie circulaire	Publication de la feuille de route de la bioéconomie circulaire, d'une carte complète et de deux catalogues technologiques. Entrée en vigueur de mesures législatives et/ou publication de mesures non législatives facilitant les investissements				T4	2025	La feuille de route circulaire pour la bioéconomie est publiée et: - évaluer le potentiel de production de biogaz et de biométhane de Slovakia's, - Évaluer l'intégration efficace du biométhane dans le réseau - identifier les stations de biogaz adaptées à la transformation en

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
				dans le biométhane.						production de biométhane. - fournir des scénarios pour atteindre le potentiel national identifié d'ici 2030 et 2050. Un ensemble de mesures législatives ou non législatives nécessaires pour supprimer les obstacles recensés à l'autorisation et à la production ou à l'injection du biométhane dans le réseau entre en vigueur ou est publié, dans le cas de mesures non législatives. La faisabilité de l'utilisation de CO2 biogénique doit être examinée. Une carte complète du potentiel de production de biogaz et de biométhane, deux catalogues technologiques et un catalogue contenant des

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										mesures, ainsi qu'une feuille de route circulaire pour la bioéconomie sont publiés sur le site web du ministère de l'agriculture. La carte complète comprend: - la collecte et la mise à jour de données sur la qualité, la quantité et l'emplacement géographique des biodéchets en Slovaquie adaptés à la récupération d'énergie et de nutriments; - des données sur le réseau d'installations de biogaz et de biométhane, son état structurel et ses paramètres opérationnels. La carte complète doit être préparée de manière à servir à la fois les investissements du

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										secteur privé et ceux du secteur public. Un plan fournissant un scénario d'investissement permettant d'atteindre le potentiel national recensé d'ici 2030 et 2050 est introduit.
8	8 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 1 – Adoption de méthodologies et de 2 domaines pilotes adaptés au développement de l'énergie éolienne	Étape	Entrée en vigueur de la législation sur les «zones propices au déploiement» des énergies renouvelables et adoption de la méthode d'établissement des «zones propices au	Disposition des lois indiquant l'entrée en vigueur				T4	2024	Entrée en vigueur de la législation sur les «zones d'accès», introduisant des procédures d'autorisation simplifiées spécifiques pour le développement d'installations dans ces zones. La réforme rationalise également les procédures d'examen analytique et d'évaluation obligatoire (en vertu de la loi sur l'EIE) relatives aux domaines «à privilégier». Adoption de la version finale de la méthodologie pour

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			déploiement							l'établissement de «zones propices» au développement de l'énergie éolienne («méthodologie de l'énergie éolienne»), sous la forme d'un décret. La méthodologie pour l'énergie éolienne introduit des critères unifiés pour la sélection et l'évaluation des sites propices au développement de l'énergie éolienne. La méthodologie introduit également des critères environnementaux, économiques, techniques et de participation du public ainsi que des critères de connectivité au réseau pour la délimitation des zones propices au déploiement. La méthodologie est élaborée en coopération avec les parties prenantes concernées, y compris au moyen d'une consultation

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										publique et d'un dialogue transparent.
9	9 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 1 — Adoption de méthodes et mise en place de deux zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne	Objectif	Mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne		MW	0	300	T4	2025	Les «zones de destination» pilotes pour l'énergie éolienne sont établies conformément à la méthodologie de l'énergie éolienne adoptée, avec une puissance installée totale potentielle d'au moins 300 MW. Les zones de destination des pilotes comprennent leurs cartes numériques (y compris, sans s'y limiter, la vitesse du vent et l'énergie éolienne, le nombre de jours de vent, la distance par rapport aux trajectoires de vol, les zones tampons, les zones d'alimentation des oiseaux, les corridors de migration). Une autorisation au titre de la loi sur l'EIE est accordée pour les zones propices aux projets et aux investissements sur

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										son territoire en vue de simplifier les procédures d'autorisation pour les projets dans la zone.
10	10- REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 2 – Plan d'action pour l'hydrogène	Étape	Publication du plan d'action pour l'hydrogène	Adoption par le gouvernement du plan d'action				T2	2024	Le plan d'action définit les priorités du développement d'un écosystème d'hydrogène principalement renouvelable en Slovaquie, notamment en analysant les différents segments de l'économie slovaque de l'hydrogène, en particulier en alignant l'offre et la demande d'hydrogène renouvelable sur le cadre législatif de l'Union. Le plan d'action définit des priorités de financement public pour différents segments de l'écosystème slovaque de l'hydrogène et fixe des calendriers pour le

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										lancement d'appels de financement pertinents. Le plan d'action est accompagné d'une liste de textes de droit primaire, de droit dérivé et de normes techniques contraignantes qui sont adoptés pour s'aligner sur le cadre juridique de l'UE.
11	11- REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 2 – Plan d'action pour l'hydrogène	Étape	Mesures visant à promouvoir l'utilisation de l'hydrogène	Entrée en vigueur d'un ensemble de mesures législatives et autres				T2	2025	Dans le cadre des conditions favorisant le plan d'action pour l'hydrogène, les autorités slovaques adoptent des mesures législatives et techniques pour la production d'hydrogène renouvelable, des normes de stockage de l'hydrogène, ainsi que pour l'utilisation industrielle et énergétique et pour différents modes de transport. En particulier, la Slovaquie modifie son cadre législatif afin de fixer des objectifs pour les

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										carburants renouvelables d'origine non biologique. Les mesures législatives sont adoptées par le Conseil national de la République slovaque et entrent en vigueur au plus tard le 31 décembre 2025. La liste des mesures est fondée sur la liste des mesures législatives et des normes techniques accompagnant le plan d'action pour l'hydrogène. Le gouvernement slovaque adopte un document stratégique sur l'écosystème de l'hydrogène de la Slovaquie. Le document stratégique définit des priorités pour le développement de l'écosystème national de l'hydrogène et des objectifs en matière d'hydrogène renouvelable à

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										l'horizon 2050 sur la base de scénarios de bilan de production, de consommation d'hydrogène et de bilans d'importation et d'exportation d'hydrogène au sein du réseau européen de transport d'hydrogène.
12	11 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 3 – Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique	Étape	Mesures de rationalisation et d'accélération du raccordement des énergies renouvelables au réseau	Entrée en vigueur d'un ensemble de mesures obligatoires répondant à cinq objectifs				T1	2025	Les mesures appliquées par les autorités nationales ou les gestionnaires de réseau comprennent: 1/ l'abaissement des barrières pour le raccordement au réseau par l'adaptation des règles pour la réutilisation des capacités inutilisées; et au moins un des éléments suivants: a) préciser les délais de réservation des capacités du réseau; b) l'introduction d'incitations financières décourageant la non-utilisation des capacités allouées en temps voulu;

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										2/ des mesures visant à accroître la transparence du processus de raccordement (les décisions de raccordement en particulier) au moyen d'informations en ligne régulièrement mises à jour sur les capacités de raccordement au réseau disponibles et d'autres informations pertinentes, tant au niveau des gestionnaires de réseau de distribution régionaux que du gestionnaire de réseau de transport. Les exigences de transparence devraient être harmonisées entre toutes les sociétés de distribution. 3/ harmonisation des règles de raccordement des installations renouvelables aux réseaux de distribution d'électricité entre tous les gestionnaires de réseau de distribution

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										régionaux, notamment au moyen d'un processus unifié de délivrance des agréments pour le raccordement au réseau. 4/ adoption par le régulateur des industries de réseau de mécanismes réglementaires incitatifs permettant aux GRD d'investir dans le développement du réseau de distribution afin de soutenir l'intégration des SER dans le réseau. 5/ introduction de délais contraignants pour les procédures de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables à petite échelle et locales.
15	15 – REPowerEU – Investissement 1.3.: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des	Objectif	Achèvement des investissements dans la modernisation des		MW	0	1 263 MW	T2	2026	Au moins 1 263 MW de capacité supplémentaire cumulée pour le raccordement de sources d'énergie renouvelables aux

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
	réseaux de distribution régionaux – modernisation des réseaux de distribution		réseaux de distribution en République slovaque							réseaux de distribution en Slovaquie sont fournis.
16	16 – REPowerEU – Investissement 1.4.: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux – le centre de données sur l'énergie	Étape	Mise en service du centre de données sur l'énergie	La mise en service de l'opération de production du centre de données sur l'énergie.				T3	2024	Le centre de données sur l'énergie démarre ses activités de production.
17	17 – REPowerEU – Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de données sur la performance énergétique des bâtiments	Objectif	Collecte de données sur les certificats énergétiques et les passeports de rénovation des		Numéro	0	1 025	T2	2026	Les données relatives aux certificats énergétiques et aux passeports de rénovation des bâtiments pour au moins 1 025 bâtiments publics, dont au moins 250 ont une surface au sol supérieure à 2 000 m ² , sont collectées. Les données sont chargées

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			bâtiments publics							dans la nouvelle base de données fonctionnelle. La base de données: - être le point d'accès central aux données relatives aux bâtiments au niveau des bâtiments individuels, - assure l'interopérabilité avec les systèmes nationaux de construction existants, - et permet le transfert de données à l'Observatoire du parc immobilier de l'UE. La réforme comprend également i) une campagne d'information ciblant les propriétaires de bâtiments publics afin de soutenir l'adoption de rénovations et d'économies d'énergie et ii) des activités de

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										formation pour les experts indépendants chargés de la préparation des passeports de rénovation des bâtiments.
18	18 – REPowerEU – Réforme 4: Gestion des bâtiments du gouvernement central	Étape	Stratégie de gestion des bâtiments du gouvernement central	Adoption de la stratégie par le Gouvernement				T2	2025	La stratégie de gestion des bâtiments de l'administration centrale définit les outils et les processus pour i) la gestion du parc immobilier de l'administration centrale et l'augmentation de son taux d'utilisation; ii) accroître l'efficacité énergétique, réaliser des économies d'énergie et accroître l'utilisation des énergies renouvelables et des solutions respectueuses de l'environnement, et iii) réduire le coût global de l'utilisation des bâtiments. La stratégie comprend une vue d'ensemble des cadres réglementaires, financiers et

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										opérationnels actuels pour les bâtiments publics et est adoptée par le gouvernement. La stratégie comprend également une étude cartographique des régimes et instruments d'aide à la rénovation, ainsi que des propositions visant à les optimiser et des recommandations pour les pratiques de rénovation en profondeur et de gestion de l'énergie.
19	19 – REPowerEU – Réforme 4: Gestion des bâtiments du gouvernement central	Étape	Création d'un organe central de coordination pour les bâtiments administratifs du gouvernement	Entrée en vigueur de la législation instituant l'organisme de coordination				T2	2026	La législation instituant un organe central de coordination pour les bâtiments administratifs du gouvernement central entre en vigueur. L'organisme central de coordination exerce les fonctions suivantes: gestion immobilière, avis contraignant sur les politiques de rénovation et la

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			ment central							politique de location et de propriété, gestion des installations et publication de lignes directrices en matière de gestion de l'énergie. Cet organe central de coordination est établi sur la base d'une feuille de route et des conclusions formulées dans la stratégie.
20	20 – REPowerEU – Investissement 2: Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics	Objectif	Surface au sol totale des bâtiments avec mesures d'efficacité énergétique installées		Superficie (m2)	0	449 829	T2	2026	Les interventions en matière d'efficacité énergétique sont mises en place dans au moins 212 bâtiments sélectionnés dans le cadre d'un appel en faveur de bâtiments publics, couvrant une superficie totale d'au moins 449 829 m2. L'appel nécessite l'introduction d'au moins deux des interventions suivantes en matière d'efficacité énergétique: i) le remplacement des fenêtres, ii) la gestion de l'énergie du

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										bâtiment (telle que l'installation de systèmes intelligents de mesure de l'énergie, l'introduction de modes d'économie d'énergie, le contrôle équit thermique ou de zone dans le système de chauffage, l'installation de thermostats), iii) la modernisation de l'éclairage et iv) l'isolation thermique du toit ou du grenier. Les certificats énergétiques et les passeports de rénovation sont délivrés et introduits dans la base de données au titre de la réforme 3 (sans compter pour atteindre l'objectif de la réforme 3).
21	21 – REPowerEU – Investissement 3: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés - SCALE UP mesure SK-C[C2]-I[I2]	Objectif	Rénovation de bâtiments publics historiques et classés		Superficie (m2)	99 348	135 105	T2	2026	Au moins 35 757 m2 de surface supplémentaire de bâtiments sont rénovés, sélectionnés dans le cadre d'un appel ou d'un appel direct en faveur de bâtiments publics historiques et

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										classés, afin d'atteindre l'objectif final d'une surface au sol rénovée d'au moins 135 105 m2. L'appel définit les conditions permettant de réaliser en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire, respecte les principes consistant à «ne pas causer de préjudice important» et permet l'exécution d'autres mesures complémentaires. Les subventions octroyées après le 1er janvier 2025 ne soutiennent pas le remplacement des chaudières à gaz.
22	22 – REPowerEU – Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique – programme de rénovation légère	Objectif	Nombre de maisons rénovées de personnes exposées au risque de précarité		nombre	0	4 080	T3	2025	Au moins 4 080 maisons doivent être rénovées, sélectionnées dans le cadre d'un appel en faveur de la rénovation de maisons unifamiliales pour les personnes exposées au risque de précarité énergétique. L'appel nécessite l'installation d'au moins

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			énergétique							une des mesures suivantes: isolation thermique, remplacement du chauffage et installations SER. Le soutien aux installations de chaudières à gaz n'est pas autorisé. Si des chaudières à biomasse sont incluses dans le système, elles doivent être conformes aux exigences des orientations techniques DNSH (2021/C58/01). Le remplacement de chaudières obsolètes au charbon, au pétrole, au gaz ou à la biomasse par des chaudières à biomasse est autorisé s'il est remplacé par des chaudières à biomasse à haut rendement dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées au titre du règlement sur l'étiquetage énergétique. Aucun remplacement de chaudières à gaz par des chaudières à biomasse

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
										n'est autorisé dans les zones de qualité de l'air où les valeurs limites de PM10 sont dépassées.
23	23 – REPowerEU – Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique – programme de rénovation légère	Objectif	Nombre de consultations effectuées		nombre	0	20 000	T2	2026	Le réseau des centres régionaux existants de l'Agence slovaque pour l'environnement est renforcé par 35 personnes supplémentaires à temps plein et par des experts externes. L'assistance technique propose des consultations sur les mesures d'efficacité énergétique, une assistance dans la procédure de demande de subvention ou une inspection sur place de l'objet de rénovation. Des consultations sont organisées auprès de 20 000 maisons.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
24	24 – REPowerEU – Investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone, mesure SCALE UP SK-C[C3]-I[I1.a]	Objectif	Longueur de l'infrastructure de voie reconstruite ou réaménagée pour le transport propre de passagers (en km pondérés)		Longueur (km pondérés)	51,45	53,45	T2	2026	La reconstruction, la mise à niveau ou la construction d'au moins 2 km pondérés de voie simple unidirectionnelle de lignes de trolleybus électriques.
25	25 – REPowerEU – Investissement 6: Promouvoir un transport de passagers respectueux de l'environnement, mesure SCALE UP SK-C[C3]-I[I2]	Objectif	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté		Numéro (pondéré)	12	20	T2	2026	Livraison d'au moins 8 matériels roulants passagers propres pondérés supplémentaires. Le matériel roulant comprend: les rames électriques fermées standard (facteur de poids 1,0) et les

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			(pondéré)							tramways (facteur de poids 0,3).
26	26 – REPowerEU – Réforme 6: Compétences pour la transition écologique	Étape	Nouveaux modules de formation dans les programmes éducatifs des écoles secondaires professionnelles et un programme de formation pour les	Approbation par le Ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports de la République slovaque du programme actualisé des écoles professionnelles secondaires et du programme de formation des enseignants et des adultes				T4	2024	Le programme actualisé ainsi que le programme des enseignants sont élaborés conformément à la classification ESCO (Classification européenne des professions, des compétences et des compétences) des compétences vertes. Le programme actualisé est approuvé par les écoles professionnelles secondaires, le programme des enseignants est approuvé par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque.

Seq. Num.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif d'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Données de référence	Objectif	Trimestre	Année	
			enseignants et les adultes							
29	29 – REPowerEU – Investissement 7: matériel scolaire et formation des enseignants	Étape	Nouveaux modules de formation dans les programmes éducatifs des écoles secondaires professionnelles dispensés au cours de l'année scolaire 2025/26	Fourniture de sources d'énergie renouvelables et de cours d'électromobilité dans les écoles professionnelles secondaires				T4	2025	Des modules dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et de l'électromobilité sont fournis dans 13 écoles professionnelles secondaires à partir de l'année scolaire 2025/26, dans un espace équipé et adapté, par des enseignants formés.

2. Coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience

Le coût total du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie est estimé à 6 408 465 020 EUR.

Le coût total du chapitre REPowerEU est estimé à 403 000 000 EUR. En particulier, le coût total estimé des mesures visées à l'article 21 quater, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) 2023/435 est de 0 EUR, tandis que le coût des autres mesures du chapitre REPowerEU est de 403 000 000 EUR.

SECTION 2: SOUTIEN FINANCIER

1. Contribution financière

Les tranches visées à l'article 2, paragraphe 2, sont organisées de la manière suivante:

1. Première tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Étape	Libération des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité à l'intérieur du réseau électrique slovaque
2	3 - Transports durables - Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Étape	Plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire
3	3 - Transports durables - Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Étape	Méthodologie de sélection, de préparation et de mise en œuvre des projets pour le cyclisme
4	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 4: Réforme de la gestion des universités	Étape	La réforme du système de gestion des établissements d'enseignement supérieur
5	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques-Réforme 5: Concentration d'excellentes capacités d'enseignement et de recherche	Étape	Commencer à rassembler les universités en unités plus grandes
6	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Réforme 2: Réforme de l'organisation et du financement des institutions de recherche non commerciales, en particulier l'Académie slovaque des sciences	Étape	Réforme de l'Académie slovaque des sciences (SaS)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
7	10 - Attirer et retenir les talents - Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans le milieu universitaire	Étape	Stratégie d'internationalisation des universités
8	15 - Réforme judiciaire-Réforme 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire	Étape	Ensemble de lois visant à lutter contre la corruption et à renforcer l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire
9	15 - Réforme judiciaire-Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire – Législation	Étape	Définition d'une nouvelle carte judiciaire
10	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Réforme 2: Modernisation et renforcement des capacités des forces de police	Étape	Mise en œuvre de changements organisationnels dans la police afin d'accroître l'efficacité de la détection de la criminalité, des enquêtes et de la détection de la corruption
11	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Étape	Audit des contrôles &: base juridique
12	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Étape	Système de répertoire des PRR: informations pour le suivi de la mise en œuvre du PRR
13	17 - Slovaquie numérique - Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité	Étape	Concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) 2021-2030
14	18 – Finances publiques saines, durables et compétitives – Réforme 2: Instauration de plafonds de dépenses	Étape	Fixation des plafonds de dépenses dans la loi 523/2004 sur les règles budgétaires
		Montant des acomptes provisionnels	458 277 000 EUR

2. Deuxième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	2 - Rénovation des bâtiments - Réforme 3: La gestion des déchets de construction	Étape	La modification de la loi sur les déchets
2	5 – S’adapter au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Objectif	Liste des projets sélectionnés pour les régions de Muránska Planina et Polonina
3	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Investissement 1: Suppression des barrières des bâtiments scolaires	Étape	Introduction de la définition d'une norme d'élimination des obstacles, création d'un manuel d'élimination des obstacles et cartographie des besoins scolaires à tous les niveaux d'enseignement
4	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Étape	Définition du système d'évaluation périodique des performances scientifiques introduit par la loi no 172/2005
5	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Étape	Réforme de la gouvernance et soutien à la recherche, au développement et à l'innovation.
6	10 - Attirer et retenir les talents - Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Étape	Facilitation du retour dans le pays et augmentation de l'attractivité du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux
7	10 - Attirer et retenir les talents - Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Étape	Régime définissant une nouvelle catégorie de demandeurs de visa national (D).
8	10 - Attirer et retenir les talents - Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées	Étape	Simplification de la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles
9	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Étape	Introduction du réseau hospitalier
10	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 2 Réforme de l'élaboration des plans d'investissement dans le domaine de la santé	Étape	Un plan d'investissement prioritaire selon la méthodologie d'évaluation des investissements adoptée par le ministère de la Santé
11	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Réforme 5 Réforme de la prestation de soins primaires aux adultes, aux enfants et aux jeunes	Étape	La nouvelle loi sur la mise en place du réseau des prestataires de soins généraux et l'introduction du zonage
12	13 - Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Réforme de la supervision des soins sociaux et mise en place d'infrastructures pour leur mise en œuvre	Étape	Réforme du contrôle de la protection sociale
13	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 3: Réforme des marchés publics – adaptation de la législation	Étape	Réforme de la loi sur les procédures de passation des marchés publics
14	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Réforme 1: Rendre la lutte contre la corruption et la LBC plus efficace	Étape	Réformes visant à rationaliser et à améliorer les enquêtes financières

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
15	17 - Slovaquie numérique - Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques	Étape	Conception d'un régime d'aide au développement et à l'application des technologies numériques
16	17 - Slovaquie numérique - Investissement 7: Compétences numériques des personnes âgées ou défavorisées	Objectif	Nombre de personnes âgées et de personnes défavorisées formées aux compétences numériques de base
		Montant des acomptes provisionnels	814 715 000 EUR

3. Troisième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Étape	Réforme du marché de l'électricité
2	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables	Étape	Cadre pour soutenir les investissements dans de nouvelles sources d'énergie renouvelables
3	2 - Rénovation des bâtiments - Réforme 1: Harmonisation des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales	Étape	Plan de mise en œuvre pour mobiliser la rénovation verte des maisons familiales
4	2 - Rénovation des bâtiments - Réforme 1: Accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales	Étape	Lancement des régimes d'aide visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte
5	3 - Transports durables - Réforme 3: Réforme du transport intermodal de marchandises	Étape	Concept et appels à de nouveaux régimes de soutien
6	3 - Transports durables - Réforme 4: Introduction de nouvelles politiques pour la promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports	Étape	Un nouveau train de mesures visant à promouvoir les propulsions alternatives
7	4 - Décarbonation de l'industrie - Réforme 2: Le régime concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie	Étape	Adoption du régime de décarbonation industrielle

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
8	5 - S'adapter au changement climatique - Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau à la campagne	Étape	Application plus efficace des mesures de protection de la nature dans les paysages des zones protégées et revitalisation des cours d'eau
9	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 1: Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans	Objectif	Taux de scolarisation des enfants de 5 ans dans les écoles préprimaires
10	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 1:1. Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans	Étape	L'introduction de modifications juridiques d'un enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et l'introduction d'un droit légal à une place dans la maternelle ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans.
11	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Étape	Adoption de la loi sur la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux et élaboration de documents méthodologiques d'accompagnement à l'intention du personnel enseignant, du personnel spécialisé et des chefs d'établissement.
12	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 6: Mesures compensatoires visant à atténuer l'impact de la pandémie dans l'enseignement primaire et secondaire	Objectif	Nombre d'élèves participant à des programmes d'enseignement
13	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 1: Changement dans le financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Étape	Introduction de contrats de performance
14	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Objectif	Nombre d'évaluations réalisées
15	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 3: Une nouvelle approche de l'accréditation de l'enseignement supérieur	Objectif	Pourcentage d'universités demandant à vérifier la conformité des systèmes internes de qualité et des programmes d'études avec les normes

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
16	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Étape	Conception de la stratégie nationale globale de RDI
17	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 1: Promouvoir la coopération et la participation internationales aux projets Horizon Europe et EIT	Étape	Lancement d'appels à projets pour soutenir la participation des acteurs slovaques à Horizon Europe
18	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD	Étape	Lancement d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de R & D et de bons d'achat
19	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 3: Excellente science	Étape	Lancement d'appels pour soutenir d'excellents chercheurs
20	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie	Étape	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition écologique
21	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Étape	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique
22	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Étape	Réduire au minimum le risque de mise en œuvre en mettant en place un organe de coordination, de financement et de mise en œuvre (NIKA) pour la facilité pour la reprise et la résilience
23	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – renouvellement du parc de véhicules	Objectif	Achat de véhicules neufs (10 % du parc) de véhicules électriques et hybrides
24	17 - Slovaquie numérique - Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Objectif	Nombre de pôles d'innovation numérique en Slovaquie/pôle européen d'innovation numérique créant un réseau
25	17 - Slovaquie numérique - Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Étape	Plan d'investissement pour les situations de vie prioritaires

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
26	17 - Slovaquie numérique - Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société	Étape	Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026
27	17 - Slovaquie numérique - Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes	Étape	Stratégie nationale en matière de compétences numériques
		Montant des acomptes provisionnels	814 715 000 EUR

4. Quatrième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	3 - Transports durables - Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Étape	Modification de la loi sur les chemins de fer et des règlements connexes relatifs aux paramètres de l'infrastructure de transport
2	3 - Transports durables - Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Étape	Nouvelle loi sur le transport public de voyageurs
3	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Étape	Entrée en vigueur de la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux
4	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 3: Réformer le système de conseil et de prévention et assurer la collecte de données systémiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants	Étape	Entrée en vigueur de la législation qui crée le système global de conseil

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
5	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 4: Mise en œuvre d'outils pour prévenir le décrochage scolaire et adapter les programmes d'études de type F	Étape	Entrée en vigueur des modifications législatives visant à: Extension de la possibilité d'acquérir un enseignement secondaire inférieur dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur (EFP) optimisation des programmes NSOV en réponse aux besoins du marché du travail et l'offre de programmes NSOV par rapport aux besoins éducatifs du groupe cible d'élèves
6	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation – Réforme des programmes et des manuels scolaires	Étape	Approbation de la version finale du nouveau programme d'études pour tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire inférieur organisés en cycles d'enseignement pluriannuels
7	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et à de nouvelles formes d'enseignement	Étape	Entrée en vigueur des modifications législatives visant à renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et à les motiver pour le développement professionnel tout au long de la vie
8	11 – Des soins de santé modernes et accessibles – Réforme 4 Optimisation du réseau des soins de santé de courte durée et nouvelle définition des soins de santé d'urgence	Étape	Modification de la loi sur le réseau d'ambulances optimal et nouvelle définition des soins de santé d'urgence
9	13 - Soins socio-sanitaires à long terme accessibles et de qualité - Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Étape	Nouveau cadre législatif pour la santé à long terme et les soins palliatifs
10	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Étape	introduction des nouveaux outils de réduction de la charge réglementaire: —Mise en œuvre de la règle «1in-2out» — Introduction d'une évaluation ex post des règlements existants (matériels législatifs et non législatifs) — Introduction d'une protection contre la surréglementation injustifiée
11	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 3: Réforme des marchés publics – numérisation des procédures de passation des marchés publics	Étape	Numérisation des procédures de passation des marchés publics au moyen d'une plateforme électronique unique.
12	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Réforme 2: Réforme du cadre en matière d'insolvabilité – adaptation de la législation	Étape	Réforme du cadre en matière d'insolvabilité
13	15 - Réforme judiciaire - Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire – Législation	Étape	L'introduction du nouveau réseau judiciaire
14	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - - Réforme 3: Optimiser la gestion des crises	Étape	Entrée en vigueur de la gestion optimisée des crises

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
15	18 - Finances publiques saines, viables et compétitives - Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite	Étape	Réforme du système de retraite
		Montant des acomptes provisionnels	923 828 000 EUR

5. Cinquième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	2 - Rénovation des bâtiments - Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du Conseil des monuments de la République slovaque	Étape	Méthodologies pour le processus de prise de décision du Conseil des monuments de la République slovaque
2	3 - Transports durables - Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Étape	Mise en œuvre d'un horaire de transport ferroviaire optimisé
3	4 - Décarbonation de l'industrie - Réforme 1: L'arrêt de la production d'électricité à base de charbon à la centrale de Nováky et la transformation de la région du Haut Nitra	Étape	Éloignement du charbon dans la région du Haut-Nitra
4	5 – Adaptation au changement climatique – Réforme 1: Réforme de l'aménagement du territoire	Étape	La réforme de l'aménagement du territoire
5	5 – S'adapter au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Objectif	Règlement de la propriété avec des propriétaires fonciers privés (en superficie de terres réglées en ha)
6	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 5: Soutenir la déségrégation scolaire	Étape	Adoption d'amendements législatifs qui introduisent la définition de l'école dans la législation et l'élaboration de matériel méthodologique pour la mise en œuvre de la déségrégation
7	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et à de nouvelles formes d'enseignement	Objectif	Pourcentage d'enseignants formés en particulier à la préparation au nouveau programme d'enseignement inclusif et aux compétences numériques

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
8	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 1: Changement dans le financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Objectif	Contrats de performance signés avec des universités publiques (en pourcentage)
9	8 – Augmentation de la performance des Établissements d’enseignement supérieur slovaques – Investissement 1: appui à la stratégie développement des universités	Étape	Au moins 2 appels conclus pour soutenir le développement stratégique des universités
10	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 3: Excellente science	Objectif	Nombre d'excellents chercheurs soutenus
11	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 6: Instruments financiers pour soutenir l'innovation	Étape	Lancement et mise en œuvre d'instruments financiers pour soutenir l'innovation
12	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Réforme 3: Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Étape	Mise en place d'un organe central de gestion hospitalière d'un point de vue organisationnel, opérationnel et économique
13	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 1: Soins socio-sanitaires à long terme disponibles et de qualité – Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Étape	Publication du concept de financement des services sociaux pour le débat public
14	13 - Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 2: Évaluation des besoins en matière de soins	Étape	Unification du système d'évaluation
15	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 3: Réformer le contrôle de la protection sociale et mettre en place les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre	Objectif	Mise en place d'un système de surveillance unifié avec siège et 8 succursales
16	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Étape	Fournir les infrastructures nécessaires pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
17	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Objectif	Formation des agents de police aux enquêtes financières et aux activités d'analyse
18	17 - Slovaquie numérique - Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Étape	Feuille de route des situations de vie prioritaires
19	17 - Slovaquie numérique - Réforme 2: Gestion centralisée des ressources informatiques	Étape	Plateforme centrale pour l'utilisation des ressources informatiques (place de marché numérique)
20	19 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 2: Plan d'action pour l'hydrogène	Étape	Publication du plan d'action pour l'hydrogène
21	19 – REPowerEU – Investissement 1.4: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux – le centre de données sur l'énergie	Étape	Mise en service du centre de données sur l'énergie
		Montant des acomptes provisionnels	570 388 736 EUR

6. Sixième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	6 – Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive – Réforme 1:1. Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans	Étape	Entrée en vigueur d'un nouveau système de financement normatif de l'enseignement préprimaire fondé sur les coûts réels de personnel et de fonctionnement de l'établissement concerné, ainsi que sur la réalisation du taux de scolarisation des enfants âgés de quatre ans.
2	7 - L'éducation pour le XXIe siècle - Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation	Objectif	Création d'un réseau de centres régionaux de soutien
3	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Objectif	Nombre de projets de RDI sélectionnés dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transformation numérique.

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
4	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD	Objectif	Nombre de projets collaboratifs et de bons
5	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie	Objectif	Nombre de projets sélectionnés pour relever les défis de la transition écologique
6	10 – Attirer et retenir les talents – Investissement 1: Outils de soutien et d'assistance pour des groupes cibles spécifiques	Objectif	Nombre de guichets uniques pour l'intégration en Slovaquie
7	10 - Attirer et retenir les talents - Investissement 1: Outils de soutien et d'assistance pour des groupes cibles spécifiques	Objectif	Nombre de bénéficiaires utilisant le Centre d'information de l'OIM sur la migration
8	10 - Attirer et retenir les talents- Investissement 3: Bourses d'études pour les étudiants talentueux nationaux et étrangers	Objectif	Nombre de bourses attribuées à des étudiants talentueux
9	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Investissement 3: Numérisation dans le domaine de la santé	Objectif	Augmentation de la fourniture de chirurgies de fibrillation auriculaire
10	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Investissement 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Étape	Réduction de la charge administrative pesant sur les entrepreneurs
11	14 – Améliorer l'environnement des entreprises – Investissement 2: Numérisation des procédures d'insolvabilité	Étape	Une procédure d'insolvabilité unique et entièrement numérisée est pleinement opérationnelle.
12	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police – formation	Objectif	La formation liée à la réforme de la police est mise en œuvre
13	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – création de centres de services partagés	Objectif	Création de centres de services partagés
14	16 – Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux – Réforme 4: Contrôle et audit	Étape	Adoption a) d'une méthodologie de gestion des risques de corruption et b) de procédures concernant la supervision par NIKa de la mise en œuvre de cette méthodologie
15	17 – Slovaquie numérique – Investissement 6: Mesures préventives, rapidité de détection et de résolution des incidents (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)	Objectif	Nombre de systèmes informatiques sécurisés dans l'administration publique
16	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 3: Support de pompe à chaleur	Étape	Entrée en vigueur de la modification législative de la loi sur l'eau no 364/2004
17	19 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 1: Développement de méthodologies et de 2	Étape	Entrée en vigueur de la législation sur les «zones propices au déploiement» des énergies renouvelables et publication de la méthode

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
	zones pilotes adaptées au développement de l'énergie éolienne		d'établissement des «zones propices au déploiement»
18	19 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 3: Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique	Étape	Mesures de rationalisation et d'accélération du raccordement des énergies renouvelables au réseau
19	19 – REPowerEU – Réforme 6: Compétences pour la transition écologique	Étape	Nouveaux modules de formation dans les programmes éducatifs des écoles secondaires professionnelles et un programme de formation pour les enseignants et les adultes
		Montant des acomptes provisionnels	683 255 024 EUR

7. Septième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	4 - Décarbonation de l'industrie - Investissement 2: Assurer le fonctionnement de l'inspection slovaque de l'environnement en lien avec la décarbonation	Étape	Investissements visant à accroître les capacités de l'Inspection slovaque de l'environnement
2	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 4: Adapter les programmes d'études de type F	Étape	Adaptation des programmes F
3	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Investissement 1: Suppression des barrières des bâtiments scolaires	Objectif	Élimination des barrières architecturales dans les écoles secondaires
4	11 - Soins de santé modernes et accessibles - Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Objectif	Nombre d'hôpitaux participant au système central de gestion
5	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Investissement 1 Soutenir l'ouverture de nouveaux soins primaires	Étape	Appels publics pour la mise en place de nouvelles pratiques de soins primaires ambulatoires
6	12 - Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles - Réforme 1: Coopération interministérielle coordonnée et réglementation	Étape	Création d'une entité pour la santé mentale et élargissement des compétences d'une association de psychologues
7	12 - Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles - Investissement 8: Formation en santé mentale pour le personnel	Objectif	Nombre de personnes formées aux soins de santé mentale
8	13 - Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Extension et rétablissement des capacités de soins post-hospitaliers et infirmiers	Étape	Extension et renouvellement des fournisseurs de soins infirmiers à domicile
9	13 - Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Extension et rétablissement des capacités de soins palliatifs	Objectif	Extension et renouvellement du réseau d'hospices mobiles (indicateur: nombre de fournisseurs nouveaux et reconstruits)
10	14 - Améliorer l'environnement des entreprises - Investissement 1: Capacités en matière de réformes visant à réduire la charge réglementaire	Étape	Application de la règle du 1-en-2-out, du principe de protection contre la surréglementation injustifiée et des évaluations ex post de la réglementation existante
11	15 - Réforme judiciaire - Investissement 2: Numérisation et capacités d'analyse	Objectif	Modernisation de l'équipement informatique du personnel judiciaire
12	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, - Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – modules nouveaux ou améliorés du système d'information sur l'enregistrement des résidents étrangers (IS ECU)	Étape	Électronique des procédures de délivrance de permis de séjour pour simplifier les procédures pour le public
13	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux- Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – Reconstruction des bâtiments	Étape	Étendue de la surface au sol rénover des bâtiments de la police afin de réduire l'intensité énergétique des bâtiments (en m ²)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
14	17 - Slovaquie numérique - Investissement 5: Hackathons	Objectif	Nombre de hackathons organisés
15	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales visant à accélérer la délivrance des permis environnementaux	Étape	Entrée en vigueur des modifications législatives et procédurales
16	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 5: Préparation d’une évaluation des trajectoires d’utilisation durable et d’approvisionnement en biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035	Étape	Évaluation des trajectoires d’utilisation durable de la biomasse et d’approvisionnement en biomasse en Slovaquie
17	19 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 2 – Plan d’action pour l’hydrogène	Étape	Mesures visant à promouvoir l’utilisation de l’hydrogène
18	19 – REPowerEU – Réforme 4: Gestion des bâtiments du gouvernement central	Étape	Stratégie de gestion des bâtiments du gouvernement central
		Montant des acomptes provisionnels	761 212 461 EUR

8. Huitième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	5- Adaptation au changement climatique - Réforme 2: Réformer la conservation de la nature et la gestion de l'eau dans le pays	Étape	Finalisation du processus de zonage du parc national
2	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 2: La définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et l'élaboration d'un modèle pour les mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation, y compris leur système de financement	Objectif	Nombre de personnes formées qui sont soit un enseignant, soit un spécialiste de l'éducation
3	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 5: Promouvoir la déségrégation scolaire	Étape	Introduction de normes de déségrégation

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
4	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation	Étape	Mise en œuvre de la réforme des programmes et de nouveaux matériels pédagogiques pour les écoles
5	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation	Étape	Introduction d'un examen final en ligne (maturita) pour toutes les écoles secondaires supérieures
6	7 – L'éducation pour le XXI ^e siècle – Investissement 1: Infrastructure numérique dans les écoles	Objectif	Livraison d'équipements numériques aux écoles
7	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 1: Promouvoir la coopération et la participation internationales aux projets Horizon Europe et EIT	Objectif	Nombre de projets soutenus visant à accroître la participation aux appels Horizon Europe
8	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et les organisations de RD et de bons d'achat
9	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 3: Excellente science	Étape	Mise en œuvre d'appels pour soutenir d'excellents chercheurs
10	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 4: Recherche et innovation pour décarboner l'économie	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition écologique
11	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Étape	Mise en œuvre d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique
12	10 - Attirer et retenir les talents - Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans le milieu universitaire	Objectif	Nombre de projets visant à internationaliser les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche slovaques

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
13	11 - Des soins de santé modernes et accessibles-Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier	Objectif	Part des hôpitaux reprofilés (autorisés dans le cadre des hôpitaux généraux et spécialisés) dans le nouveau réseau hospitalier. Hôpitaux reprofilés dans le cadre du nouveau réseau hospitalier.
14	11 - Des soins de santé modernes et accessibles - Investissement 3 Numérisation dans le domaine de la santé	Objectif	Plateforme centrale d'intégration (CIP) – matériel et logiciels – passation de marchés pour 19 hôpitaux publics gérés de manière centralisée
15	12 - Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles - Investissement 2: Création de centres de détention	Étape	Capacité des patients dans les centres de détention
16	12 - Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles-Investissement 3: Construire des centres de soins de santé mentale communautaires	Objectif	Nombre de centres communautaires de soins de santé mentale
17	12 - Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles-Investissement 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels	Étape	Reconstruction des soins psychiatriques institutionnels
18	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Réforme 1: Soins de longue durée disponibles et de qualité – Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé de longue durée	Étape	Le nouveau système de financement des services sociaux – introduction d'un budget personnel
19	13 – Soins socio-sanitaires de longue durée accessibles et de qualité – Investissement 3: Extension et rétablissement des capacités de soins palliatifs	Étape	Expansion et renouvellement des capacités de soins palliatifs résidentiels
20	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 1: Réorganisation des tribunaux – Construction/acquisition de nouveaux bâtiments	Objectif	Surface des bâtiments judiciaires construits ou achetés (en m ²)
21	15 - Réforme judiciaire - Investissement 2: Numérisation et capacités d'analyse	Étape	Création d'une plateforme d'appui analytique pour l'accès à la jurisprudence en justice
22	17 – Slovaquie numérique – Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Étape	Supercalculateur pour la République slovaque

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
23	17 - Slovaquie numérique - Investissement 6: Mesures préventives, rapidité de détection et de résolution des incidents (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)	Étape	Audits de sécurité des systèmes et applications informatiques dans l'administration publique et reconstruction d'espaces sécurisés pour les infrastructures critiques
24	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 4: Meilleur centre technologique disponible	Objectif	Mise en place d'un centre des meilleures technologies disponibles (MTD) et fourniture de documents de référence MTD
25	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 6: Développer et promouvoir la production de biométhane, d'engrais organiques et la bioéconomie circulaire	Étape	Développer et promouvoir la production de biométhane, d'engrais organiques et la bioéconomie circulaire
26	19 – REPowerEU – Réforme 2 – Sous-mesure 1: Développement de méthodologies et mise en place de 2 zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne	Objectif	Mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne. Adoption et application de la méthodologie finale pour l'établissement des zones propices.
27	19 – REPowerEU – Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique – programme de rénovation légère	Objectif	Nombre de maisons rénovées de personnes exposées au risque de précarité énergétique
28	19 – REPowerEU – Investissement 7: matériel scolaire et formation des enseignants	Étape	Nouveaux modules de formation dans les programmes éducatifs des écoles secondaires professionnelles dispensés au cours de l'année scolaire 2025/26
		Montant des acomptes provisionnels	735 378 736 EUR

9. Neuvième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
1	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Investissement 1: Construction de nouvelles sources d'électricité renouvelables	Objectif	Nouvelle capacité de production d'énergie renouvelable

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
2	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Investissement 2: Modernisation des sources d'énergie renouvelables existantes (repowering)	Objectif	Modernisation de la capacité des sources d'énergie renouvelables
3	1 - Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques - Investissement 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques pour une plus grande intégration des énergies renouvelables	Objectif	Augmentation cumulée de la capacité des installations augmentant la flexibilité des systèmes énergétiques
4	2 - Rénovation des bâtiments - Investissement 1: Accroître l'efficacité énergétique des maisons familiales	Objectif	Nombre de maisons familiales rénovées réalisant au moins 30 % d'économies d'énergie primaire
5	2 - Rénovation des bâtiments - Investissement 2: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés	Objectif	Surface au sol des bâtiments publics historiques et classés rénovés réalisant, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire
6	3 - Transports durables - Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Objectif	Nombre de régions autonomes dans lesquelles une intégration tarifaire est en place permettant de voyager par plusieurs modes de transport public ou par transporteurs par billet
7	3 - Transports durables - Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Objectif	Longueur des nouvelles infrastructures cyclables (km)
8	3 - Transports durables - Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Objectif	Longueur de l'infrastructure ferroviaire propre pour le transport de voyageurs reconstruite ou modernisée (en km pondérés)
9	3 - Transports durables - Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Objectif	Longueur des tronçons de lignes ferroviaires expédiés (km)
10	3 - Transports durables - Investissement 2: Promouvoir un transport de passagers propre	Objectif	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)
11	3 - Transports durables - Investissement 3: Développement du transport intermodal de marchandises	Objectif	Nombre d'unités de transport intermodal achetées en unités équivalentes de vingt pieds
12	3 - Transports durables - Investissement 4: Soutenir le développement d'infrastructures pour les véhicules à carburants alternatifs	Objectif	Nombre de points de recharge ou de points de ravitaillement en hydrogène en fonctionnement.
13	4 - Décarbonation de l'industrie - Investissement 1: Le fonctionnement du régime de décarbonation de l'industrie	Étape	Achèvement de la mise en œuvre des projets de décarbonation de l'industrie cofinancés par la FRR
14	5 – S'adapter au changement climatique – Investissement 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Objectif	Réhabilitation des cours d'eau (en Km de cours d'eau réhabilités)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
15	5 – Adaptation au changement climatique - Investissement 2: Construire des forêts résilientes au changement climatique	Objectif	Activités de reboisement durable
16	6 - Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive - Réforme 1: Prévoir des conditions pour la mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de 5 ans et introduire un droit légal à une place à la maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire à partir de 3 ans	Objectif	Nombre de jardins d'enfants construits ou reconstruits
17	7 - L'éducation pour le XXI ^e siècle - Investissement 2: Achèvement des infrastructures scolaires	Objectif	Élimination des écoles à double équipe
18	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Réforme 5: Concentration d'excellentes capacités d'enseignement et de recherche	Étape	Rassembler les universités par le biais de consortiums
19	8 - Augmentation des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques - Investissement 1: soutien au développement stratégique des universités	Objectif	Zone universitaire et dortoir reconstruits ou rénovés avec des économies d'énergie primaire supérieures à 30 % (en m2)
20	9 - Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI - Investissement 6: Instruments financiers pour soutenir l'innovation	Objectif	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers
21	10 - Attirer et retenir les talents - Investissement 2: Renforcer les relations avec la diaspora	Objectif	Nombre d'événements renforçant les relations avec la diaspora
22	11 - Soins de santé modernes et accessibles- Investissement 2 Nouveau réseau hospitalier – construction, reconstruction et équipement	Objectif	Capacité de lit d'hôpital disponible au niveau de la coquille et de la construction de base
23	11 - Soins de santé modernes et accessibles- Investissement 2 Nouveau réseau hospitalier – construction, reconstruction et équipement	Objectif	Capacité de lit d'hôpital disponible dans les hôpitaux améliorés
24	11 - Des soins de santé modernes et accessibles- Investissement 4 Construction de postes d'ambulance	Objectif	Nombre de postes d'ambulance construits
25	13 - Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Investissement 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Étape	Renforcement des capacités des services résidentiels communautaires et des installations sanitaires et sociales de faible capacité

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
26	13 - Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Investissement 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Étape	Élargissement des services ambulatoires
27	13 - Soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité - Investissement 2: Extension et rétablissement des capacités de soins post-hospitaliers et infirmiers	Objectif	Création de lits de suivi dans au moins 10 établissements
28	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 2: Instruments de soutien à la réforme de la carte judiciaire – Registre du commerce et système centralisé de gouvernance judiciaire	Étape	Développement et transmission d'un système informatique – Registre des entreprises
29	15 – Réforme du système judiciaire – Investissement 1: réorganisation des tribunaux – rénovation des bâtiments	Objectif	Surface reconstruite des bâtiments de la cour (en m ²)
30	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux- Investissement 2: Équipement et numérisation des forces de police – Système automatisé de détection des infractions routières	Étape	Mise à niveau du système de détection des infractions routières
31	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux- Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police - Plateforme d'intelligence artificielle	Étape	Nouvelle plateforme d'intelligence artificielle
32	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux- Investissement 3: Modernisation du système d'incendie et de secours – mise en place d'un réseau de centres de sécurité intégrés	Étape	Mise en place d'un centre de sécurité intégré et d'un centre de sécurité intégré virtuel
33	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux- Investissement 3: Modernisation du système d'incendie et de secours – rénovation des bâtiments des casernes de pompiers	Objectif	Modernisation des postes de lutte contre l'incendie
34	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – Nouveau matériel pour l'administration publique	Étape	Nouveau matériel pour l'administration publique (ministère de l'intérieur de la République slovaque)
35	16 - Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux - Investissement 4: Renforcement des capacités administratives aux différents niveaux de gouvernement – Nouveaux équipements informatiques pour l'administration publique	Étape	Nouveaux équipements informatiques pour l'administration publique
36	17 - Slovaquie numérique - Investissement 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Objectif	Nombre de situations de vie prioritaires lancées et mises à la disposition du public au moyen de solutions d'administration en ligne

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
37	17 - Slovaquie numérique - Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Objectif	Transformation numérique des processus des sections de l'administration publique
38	17 - Slovaquie numérique - Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Étape	Règlement des paiements instantanés TARGET (TIPS) en Slovaquie
39	17 - Slovaquie numérique - Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Objectif	Intégration des entités de l'administration publique dans le système économique central
40	17 - Slovaquie numérique - Investissement 2: Transformation numérique de la prestation des services publics	Étape	Règlement des paiements instantanés TARGET (TIPS) en Slovaquie
41	17 - Slovaquie numérique - Investissement 3: S'engager dans des projets multinationaux européens liés à l'économie numérique	Objectif	Déboursement de 8 711 034,58 EUR
42	17 - Slovaquie numérique - Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques	Objectif	Décaissement de 7 104 859,47 EUR
43	17 - Slovaquie numérique - Investissement 4: Soutien à des projets visant le développement de technologies et d'infrastructures numériques	Objectif	Nombre de projets de développement des technologies numériques
44	17 - Slovaquie numérique - Réforme 5: Formation et compétences en matière de cybersécurité (ITVS – Technologies de l'information pour l'administration publique)	Objectif	Nombre de membres du personnel informatique de l'administration publique formés à la cybersécurité
45	17 - Slovaquie numérique-Investissement 7: Compétences numériques des personnes âgées ou défavorisées	Objectif	Nombre de personnes âgées et de personnes défavorisées formées aux compétences numériques de base
46	18 - Des finances publiques saines, viables et compétitives - Réforme 3: Réforme de la gestion des investissements publics	Étape	Application de la méthodologie pour les procédures de préparation et de hiérarchisation des investissements
47	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales visant à accélérer la délivrance des permis environnementaux	Objectif	Assistance technique pour accélérer et améliorer la qualité des procédures d'autorisation environnementale
48	19 – REPowerEU – Réforme 1 – Sous-mesure 2: Améliorer l'utilisation de l'énergie géothermique	Objectif	Passeportisation des puits géothermiques

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/cible	Nom
49	19 – REPowerEU – Investissement 1.3: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux – modernisation des réseaux de distribution	Objectif	Achèvement des investissements dans la modernisation des réseaux de distribution en République slovaque
50	19 – REPowerEU – Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de données sur la performance énergétique des bâtiments	Objectif	Collecte de données sur les certificats énergétiques et les passeports de rénovation des bâtiments publics
51	19 – REPowerEU – Réforme 4: Gestion des bâtiments du gouvernement central	Étape	Création d'un organe central de coordination pour les bâtiments administratifs du gouvernement central
52	19 – REPowerEU – Investissement 2: Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics	Objectif	Surface au sol totale des bâtiments avec mesures d'efficacité énergétique installées
53	19 – REPowerEU – Investissement 3: Rénovation de bâtiments publics historiques et classés - SCALE UP mesure SK-C[C2]-I[I2]	Objectif	Rénovation de bâtiments publics historiques et classés
54	19 – REPowerEU – Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique – programme de rénovation légère	Objectif	Nombre de consultations effectuées
55	19 – REPowerEU – Investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone – mesure SCALE UP SK-C[C3]-I[I1.a]	Objectif	Longueur des infrastructures ferroviaires reconstruites ou modernisées pour le transport propre de voyageurs (en km pondérés)
56	19 – REPowerEU – Investissement 6: Promouvoir un transport de passagers respectueux de l'environnement - SCALE UP mesure SK-C[C3]-I[I2]	Objectif	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)
		Montant des acomptes provisionnels	646 695 062 EUR

SECTION 3: DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Modalités de suivi et de mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience

Le suivi et la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie s'effectuent conformément aux dispositions suivantes:

Afin de garantir des missions, des compétences et des pouvoirs bien définis, la République slovaque a adopté une loi spécifique sur la facilité pour la reprise et la résilience et a modifié certaines lois (ci-après la «loi FRR»). La loi régit, entre autres, la sélection du destinataire final, les responsabilités des parties concernées, la manière dont les corrections financières doivent être effectuées et les irrégularités traitées, les conflits d'intérêts et le traitement des données à caractère personnel. Elle introduit également des mesures visant à protéger les intérêts financiers de l'Union européenne au niveau de chaque entité participant à la mise en œuvre. Il réglemente le suivi de la réalisation des jalons et cibles et le système de collecte de données couvrant les bénéficiaires effectifs.

L'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination (NIKA) est le guichet unique pour la mise en œuvre du plan slovaque pour la reprise et la résilience. Il coordonne et oriente la mise en œuvre et effectue des contrôles auprès des organismes de mise en œuvre, des intermédiaires et des destinataires finaux. Il est chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan et la réalisation des jalons et cibles, ainsi que de fournir à la Commission les données collectées sur demande.

2. Modalités permettant à la Commission d'accéder pleinement aux données sous-jacentes

L'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination (NIKA), en tant qu'organe central de coordination du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie et de sa mise en œuvre, est responsable de la coordination et du suivi globaux du plan. En particulier, il agit en tant qu'organe de coordination pour le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les jalons et cibles, pour le suivi et, le cas échéant, pour la mise en œuvre des activités de contrôle et d'audit, ainsi que pour la soumission des demandes de paiement à la Commission. Il coordonne la communication des jalons et cibles, des indicateurs pertinents, mais aussi des informations financières qualitatives et d'autres données, par exemple sur les bénéficiaires finaux. À cette fin, un système de répertoire pour le suivi de la mise en œuvre de la facilité est en place et opérationnel, qui est progressivement remplacé par le système informatique appelé ISPO.

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/241, lorsque les jalons et cibles pertinents convenus à la section 2.1 de la présente annexe sont atteints, la Slovaquie présente à la Commission une demande dûment justifiée de paiement de la contribution financière. La Slovaquie veille à ce que, sur demande, la Commission ait pleinement accès aux données pertinentes sous-jacentes qui étayent la justification appropriée de la demande de paiement, tant pour l'évaluation de la demande de paiement conformément à l'article 24, paragraphe 3, du règlement (UE) 2021/241 qu'à des fins d'audit et de contrôle.